

En Jeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

**FEMMES DANS LA DÉPORTATION :
TRANSMETTRE D'HIER À AUJOURD'HUI**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge WOLIKOW, président de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, professeur émérite d'histoire contemporaine, Univ. de Bourgogne

RÉDACTEURS EN CHEF

Yves LESCURE, directeur général de la Fondation pour la mémoire de la Déportation
Frédéric ROUSSEAU, professeur d'histoire contemporaine, Univ. Paul Valéry-Montpellier

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS

Jacques ARON, professeur honoraire d'histoire et théorie de l'architecture, essayiste sur la condition juive européenne
Charles HEIMBERG, professeur de didactique de l'histoire et de la citoyenneté, Univ. de Genève
Yannis THANASSEKOS, collaborateur scientifique en sociologie politique, Univ. de Liège

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Michel ANDRÉ, médecin expert du ministère de la Défense, ancien médecin au CHU Pitié-Salpêtrière
Corinne BENESTROFF, psychologue, docteur en littérature, chargée de cours, Univ. Paris 5
Laurence DE COCK, professeure agrégée, chargée de cours, Univ. Paris 7 / Lab. ECP, Univ. Lyon 2
Frédéric DETUE, maître de conférences en littérature générale et comparée, Univ. de Poitiers, Lab. FoReLL - B3
Michel FABRÉGUET, professeur d'histoire contemporaine, IEP de Strasbourg. Membre de l'UMR 7367 DynamE
Henning FAUSER, docteur en histoire, enseignant à Sciences Po Rennes
Bertrand HAMELIN, professeur agrégé, membre associé du CRHQ, UMR 6583 (CNRS/Univ. de Caen)
Charlotte LACOSTE, maître de conférences en langue et littérature françaises, Univ. de Lorraine, CREM-Praxitexte
Carole LEMÉE, anthropologue, docteur chargée d'enseignement, Univ. de Bordeaux, UMR Passages
Cyrille LE QUELLEC, documentaliste-archiviste, FMD
Julien MARY, docteur en histoire contemporaine, Univ. Paul Valéry Montpellier, EA 4424 CRISES
Michel PIERRE, médecin-psychiatre des hôpitaux, médecin expert du ministère de la Défense
François RASTIER, directeur de recherche (CNRS) en linguistique, rattaché à l'ER-TIM (INaLCO), Paris
Cécile VAST, chercheuse associée, LARHRA – UMR CNRS 5190
Bruno VÉDRINES, chargé d'enseignement en didactique du français, Univ. de Genève, IUFE/Grafe

COMITÉ DE RÉDACTION DU NUMÉRO SPÉCIAL

Pierre-Emmanuel DUFAYEL, doctorant en histoire, université de Caen Normandie, HisTeMé
Benoît GARCIA, conseiller membre du CESE, chargé du partenariat
Yves LESCURE, directeur général de la Fondation pour la mémoire de la Déportation
Philippe MEZZASALMA, docteur en histoire, conservateur à la Bibliothèque nationale de France (BnF)
Cécile VAST, chercheuse associée, LARHRA – UMR CNRS 5190
Serge WOLIKOW, président de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, professeur émérite d'histoire contemporaine, Univ. de Bourgogne

Secrétaire de rédaction : **Caroline LANGLOIS**

En Jeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

FEMMES DANS LA DÉPORTATION : TRANSMETTRE D'HIER À AUJOURD'HUI



SOMMAIRE

Femmes dans la déportation : transmettre d’hier à aujourd’hui

Avant-propos du président du CESE	9
<i>Patrick Bernasconi</i>	

Avant-propos du président de la FMD	13
<i>Serge Wolikow</i>	

Introduction	17
<i>Pierre-Emmanuel DUFAYEL, Philippe MEZZASALMA, Cécile VAST</i>	

Première partie – Une répression genrée

23

Les singularités de la déportation des femmes	25
<i>Arnaud BOULLIGNY, Pierre-Emmanuel DUFAYEL</i>	

La répression et la déportation des femmes dans le Nord (1940-1944)	37
<i>Catherine LACOUR-ASTOL</i>	

Déportées en Allemagne : nouvelles recherches, nouvelles pistes	51
<i>Philippe MEZZASALMA</i>	

La déportation des femmes juives de France	67
<i>Sandrine LABEAU, Alexandre DOULUT</i>	

Deuxième partie – Les voies de la connaissance et de la transmission : du côté des témoins

77

Les corpus de témoignages de déportées	79
<i>Patricia GILLET, Cyrille LE QUELLEC</i>	

Témoigner : les associations de déportées et la mémoire de la déportation	87
<i>Philippe MEZZASALMA</i>	

Anise Postel-Vinay (1922-2020) : sa contribution à l’écriture de l’histoire de la déportation	103
<i>Marie-Claire RUET</i>	

La justice comme reconnaissance ? Lise Lesèvre (1901-1992), de Ravensbrück au procès Barbie (11 mai – 4 juillet 1987)	113
<i>Cécile VAST</i>	

Troisième partie – Transmettre les combats d’hier et d’aujourd’hui

125

La création de bande dessinée comme moyen et support de transmission	127
<i>Boris GOLZIO</i>	

La délégation aux droits des femmes du CESE et son action	135
<i>Emelyn WEBER, Raphaëlle MANIÈRE</i>	

Une femme engagée dans le combat pour la justice et la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda	141
<i>Dafroza GAUTHIER</i>	

Le rôle et l’action des associations de mères et femmes de disparus en Argentine durant la dictature militaire	145
<i>Nadia TAHIR</i>	

<i>Contribuer à la revue</i>	151
<i>Se procurer la revue</i>	152

**Femmes dans la déportation :
transmettre d'hier à aujourd'hui**

Avant-propos du président du CESE

Le CESE, une Institution au premier plan de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Alors que depuis quelques mois les engagements de solidarité pour l'égalité, la fraternité, la tolérance se sont développés dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale, nous ne saurions faire abstraction d'une fracture profonde, présente depuis longtemps, touchant notre société, notre démocratie.

Le rejet de l'autre pour ce qu'il est, les discriminations, les haines xénophobes, racistes et antisémites, constituant, ensemble, un risque potentiel concernant tout autant notre démocratie que notre avenir commun.

Dès le 28 avril 2019, à l'occasion de la 65^e journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, le CESE a appelé à ce que la société civile, par toutes ses composantes, soit au premier rang de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Dans cette perspective, nous avons signé avec la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD), le 2 octobre 2019, un partenariat ambitieux intitulé « Mémoire et vigilance », visant à sensibiliser le public à l'histoire des déportations en France et en Europe ainsi qu'à promouvoir le

respect des droits fondamentaux et des libertés. Cette collaboration a revêtu plusieurs formes.

Le travail de mémoire et l'obligation de connaissances ont été initiés par le déplacement particulièrement instructif d'une délégation du Bureau au Camp des Milles à Aix-en-Provence avec la participation de la Délégation interministérielle à la lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT. Le 16 janvier 2020 marqua une étape supplémentaire dans ce travail avec l'organisation d'une table ronde centrée sur les « Analogies et différences entre les crises des années trente et celles d'aujourd'hui ».

En septembre 2020, dans le cadre du partenariat avec la FMD, nous avons accueilli une exposition sur le retour à la liberté des déportées et déportés avant d'organiser une journée d'étude sur la place des femmes déportées depuis la France dans l'Histoire et la Mémoire. Nous avons par la suite hébergé la cérémonie de remise et de présentation de l'ouvrage *Le Livre des 9000 déportés de France à Mittelbau-Dora. Camp de concentration et d'extermination par le travail*.

Ces travaux, ces événements que nous avons menés ensemble se sont néanmoins heurtés à la crise sanitaire et au report contraint de plusieurs projets à l'automne 2020. Cette période a confirmé la pertinence et la nécessité de notre collaboration, ainsi que l'urgence d'agir pour la mémoire et la connaissance.

Dans cet esprit, et en collaboration avec la FMD, nous avons entrepris une publication commune de cette revue. Elle s'inscrit dans la droite lignée de la journée du 24 septembre 2020, consacrée au Femmes dans la déportation. Cette publication vient ainsi parachever l'initiative que portait la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE, dans le cadre du partenariat « Mémoire et vigilance ».

« MÉMOIRE » ET « VIGILANCE » POUR LE PRÉSENT

Notre histoire nous impose une veille constante afin de combattre sans relâche les idéologies qui mettent à mal notre modèle républicain. L'histoire endeuillée de notre passé est inconciliable avec l'indifférence ou l'ignorance : elle doit devenir source de notre élévation collective. C'est le sens du partenariat que nous avons initié avec Serge Wolikow visant à répondre aux enjeux mémoriels de notre présent.

Par ailleurs, j'estime que les impératifs de mémoire et de vigilance ainsi que les actions qui les composent ne sauraient masquer une exigence

transversale et supérieure à laquelle correspond la promotion de la tolérance. Cette tolérance, le respect mutuel entre chacun des citoyens qui en découle, ne seront atteints sans que nous investissions pleinement l'éducation morale et civique de nos jeunes générations. Parce que le passé habite souvent le présent, il apparaît nécessaire aujourd'hui, et peut-être encore plus demain, de cultiver la connaissance de notre histoire pour lutter contre les atteintes à la démocratie.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE CITOYEN, VECTEURS DE DIALOGUE

La réforme du CESE constitue en ce sens une opportunité dans la perspective qui est la nôtre de promouvoir le respect des droits fondamentaux et des libertés.

Le partenariat « Mémoire » et « Vigilance » est une expérimentation vivante, que je pense concluante, et qui va devoir évoluer et s'adapter afin de répondre aux nombreuses attentes légitimes, qui ont posé les bases de sa construction.

Cette collaboration révèle les formes d'extensions auxquelles peut prétendre notre institution en travaillant avec des organisations de la société civile qui ne sont pas représentées au CESE.

Ce partenariat peut contribuer à défaire un certain penchant pour la peur et la haine, sources de tant de maux et du recul de la tolérance.

Écouter, comprendre, échanger, sont les bases d'un dialogue apaisé permettant de nourrir les réflexions fondatrices d'une réconciliation de la France.

Dans cette perspective, je suis persuadé que nous devons poursuivre la mise en commun de nos volontés

et de nos forces pour assurer un travail de mémoire et une obligation de connaissances, afin que le CESE continue de porter demain comme aujourd'hui, les valeurs d'une République solidaire et fraternelle.

Patrick Bernasconi

Avant-propos du président de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

En publiant, en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE), ce numéro spécial consacré aux femmes dans la déportation durant la Seconde Guerre mondiale, la Fondation pour la mémoire de la Déportation poursuit deux démarches. La première consiste à inscrire dans la durée la journée organisée au CESE le 24 septembre 2020 sur cette thématique, grâce à la publication des communications faites au cours de cette journée dont elle remercie les différents intervenants. La seconde consiste, pour elle, à assumer sa vocation de transmission de l'histoire et de la mémoire dans la société civile en montrant la vitalité de la recherche, qui ouvre sur un dialogue interdisciplinaire enrichissant entre historiens, sociologues, médecins, enseignants, archivistes et bédéistes, complété ici par le regard de la société civile organisée que représente le CESE.

On constatera en parcourant ce numéro que le témoignage occupe une place centrale dans la restitution et la transmission de l'expérience d'un passé douloureux et problématique à un moment où l'histoire des représentations tend à se placer souvent

sous la dépendance de la « communication », qui transforme tout en objet culturel et journalistique. L'histoire de cette période ne s'impose ni de fait ni de droit : elle est construite et fabriquée par l'intervention d'une multitude d'acteurs, institutionnels et associatifs : communautés scientifiques et éducatives, milieux de mémoires, dispositifs médiatiques, littérature, appareils politiques. Elle s'inscrit dans le contexte particulier de notre époque, caractérisée par les multiples crises sociales, idéologiques, économiques, politiques, identitaires... crises des références d'une modernité se heurtant à ses propres limites et à la résurgence d'idéologies obscurantistes et racistes.

Pour être pertinente, l'approche historique de la période nazie doit être élargie et complétée par un élargissement spatial pour éviter un eurocentrisme réducteur. S'agissant de la politique du Troisième Reich et du phénomène de la déportation, une approche internationale semble incontournable. D'abord, en raison de la diversité des nationalités parmi les détenus des camps de concentration. Ensuite, parce que la connaissance et les représentations de l'histoire de

l'Allemagne des années 1930-1945, voire de l'histoire de l'Europe, se sont répandues sur les continents américains, asiatiques et africains sous des formes parfois scientifiquement contestables. De façon plus générale, cette perspective élargie s'impose aussi en raison même du caractère international des deux guerres mondiales. D'où notre volonté d'interroger les éventuelles connexions à établir entre l'histoire de l'Europe et celle des sociétés marquées par des tensions et des contradictions similaires, comme ce fut le cas au Rwanda et en Argentine.

La publication de ce numéro spécial sur les femmes dans la déportation durant la Seconde Guerre mondiale n'est pas le fait du hasard : dès la création de la Fondation en 1990, les femmes déportées y ont joué un rôle éminent en assumant la présidence : Marie-Claude Vaillant-Couturier d'abord, puis Marie-José Chombart de Lauwe.

Entré dans l'histoire, le témoignage de Marie-Claude Vaillant-Couturier au procès de Nuremberg a sa propre singularité du fait de l'imbrication de ses dimensions personnelle et collective. Elle se présente comme la porte-parole de ses codétenues, rescapées ou non. Ce n'est pas un hasard non plus si, en sa qualité de présidente de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, elle a tenu à ce que celle-ci soit une fondation généraliste portant les diverses mémoires de la déportation. Sa vie militante et son engagement durable en faveur du

combat pour la défense des droits et la lutte des femmes dans la société française en ont été l'un des aspects les plus marquants.

Marie-José Chombart de Lauwe, qui lui a succédé en 1996, portait quant à elle les stigmates de la *Kinderzimmer*. Dans cette fausse nurserie, où elle fut affectée en raison de son cursus d'étudiante en médecine, étaient regroupés, à partir de 1944, les nouveau-nés mis au monde au camp et non tués par les médecins nazis. Elle a néanmoins vu mourir ces enfants les uns après les autres, à de rares exceptions près, faute de soins et de moyens sanitaires adaptés. Son engagement ultérieur en faveur des droits de l'enfance en tant que femme, elle l'affirmera dans un texte publié en 1999 sous le titre « La longue marche des Droits de l'enfant », dont voici un extrait :

« Il faut dire que la barbarie nazie en provoquant le martyre de millions d'enfants a secoué la conscience du monde. Déportées survivantes, nous avons été les témoins de leur esclavage. Les centaines de bébés nés à Ravensbrück et morts dans l'horreur sans avoir rien connu des beautés de la vie, avec de petits visages de vieillards à l'âge du premier sourire, les milliers d'enfants juifs emportés dans des wagons à bestiaux, les yeux absents, vers les chambres à gaz, ont fait entendre par l'intermédiaire des rescapés leur cri silencieux et accusateur, et interpellent durablement les nouvelles générations. Dès sa première session, l'Assemblée générale des Nations

Unies a créé l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le 11 décembre 1946, et, treize ans plus tard, le 28 novembre 1959, malgré les divisions de la guerre froide, elle a adopté à l'unanimité de ses 79 États membres du moment la Déclaration des Droits de l'enfant. »

La Fondation pour la mémoire de la Déportation s'est fixée pour objectif de faire mieux connaître et comprendre le très complexe et criminel univers concentrationnaire, dans ses deux composantes, génocidaire et répressive, tant au sein de la société civile que de la communauté éducative.

Son partenariat avec le CESE, signé en octobre 2019, s'inscrit dans la droite ligne de cette action. Il a déjà permis, au cours de l'année 2020, de faire aboutir une série d'initiatives

communes dans le cadre du 75^e anniversaire de la libération des camps. L'initiative sur les femmes dans la déportation a été préparée et conçue en associant la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE et en sollicitant de jeunes historiennes et historiens nous faisant bénéficier des nouveaux apports de la connaissance historique. La préparation de ce numéro comme celle de la journée d'étude nous permet aujourd'hui d'élargir le lectorat de la revue en direction de la société civile organisée représentée au sein de la troisième assemblée de la République. La présente publication contribue à faire vivre la démarche résumée par l'intitulé de ce partenariat : « Mémoire et vigilance » !

Serge Wolikow

Introduction

Pierre-Emmanuel DUFAYEL - Doctorant en histoire, université de Caen Normandie, HisTeMé.

Philippe MEZZASALMA – Docteur en histoire, conservateur à la Bibliothèque nationale de France (BnF).

Cécile VAST – Enseignante, docteur en histoire, chercheur associé (LARHRA – UMR CNRS 5190).

En 2015, le colloque Femmes en déportation, tenu à l'Université de Nanterre¹ concluait ses travaux en appelant à la poursuite de recherches selon des axes plus ou moins récents, et exposés dans les actes : meilleure définition des déportées de France par mesure de répression, place de ces femmes dans le système de répression nazie, déportation analysée comme processus depuis l'arrestation – et donc posant la question de l'engagement contre l'occupant, points de porosité avec la déportation de persécution, point de vue genré à cette histoire enfin, dont le colloque a mis en exergue le caractère central pour une relecture plus juste et plus précise.

Cinq ans plus tard, la Fondation pour la mémoire de la Déportation et le CESE organisaient de nouveau une journée consacrée à l'étude des femmes déportées depuis la France par mesure de répression. Le délai

entre les deux manifestations peut paraître court : les appels du colloque de 2015 ont bien été entendus, et permettent un important premier point d'étape.

Il faut tout d'abord rappeler que le colloque de 2015, le premier spécifiquement consacré à ce sujet en France, avait fortement articulé le sujet sur la valorisation des archives de l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR), l'une des deux associations de survivantes (avec l'Amicale de Ravensbrück), archives déposées à la BDIC-La Contemporaine, qui accueillait le colloque. Il s'est agi de fait, durant la journée d'études de 2020, de mieux embrasser le phénomène global, ouvert sur les nombreux points de diversité (origines sociales, parcours en déportation, vie des survivantes après le retour)². Ensuite, les quelques années passées ont été marquées par la disparition du plus grand nombre

1. Philippe Mezzasalma (dir.), *Femmes en déportation. Les déportées de répression dans les camps nazis ; 1920-1945*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Nanterre, collection Sources et travaux de la Contemporaine, 2019.

2. Arnaud Boulligny et Pierre-Emmanuel Dufayel, « Projet de Mémorial de femmes déportées de France à Ravensbrück », *Ravensbrück*, n°195, 2^e trimestre 2017, p. 5.

des témoins encore survivants³, et placent pour la première fois l'historien de la période comme médiateur d'une histoire qu'il n'a pas directement connue ni vécue, et ce en l'absence maintenant des dernières survivantes. C'est un tournant dans une historiographie à laquelle les déportées ont elles-mêmes tant contribué. C'est aussi un passage de relais dans le travail sur la mémoire des déportées, et sur l'histoire de cette mémoire, puisque ce sont maintenant les fondations, les associations, les enfants et petits-enfants, qui témoignent au nom de celles qu'ils ont connues, aujourd'hui presque toutes disparues. Ce qui pourrait apparaître comme une fin tristement attendue s'est accompagnée toutefois, en cinq ans, d'un virage mémoriel, accéléré par l'entrée de Germaine Tillon et de Geneviève de Gaulle au Panthéon. On a pu aussi constater une meilleure visibilité des déportées dans la culture populaire, celles-ci faisant même l'objet de premières bandes dessinées, touchant un nouveau public très éloigné chronologiquement de la Seconde Guerre mondiale (Boris Golzio).

Les contributions réunies ici reprennent l'essentiel des interventions présentées lors de la journée d'étude auxquelles nous avons souhaité ajouter des éclairages complémentaires. Trois parties structurent cette publication. La première propose quelques avancées de la recherche sur l'histoire de la déportation des femmes dans la France occupée par l'Allemagne

nazie. L'écriture de l'histoire et les divers chemins pris par l'historiographie font l'objet de la seconde partie. Enfin, la dernière partie revient sur des démarches de transmission d'expériences plus récentes de lutte et de mobilisation des femmes pour la reconnaissance des victimes de crimes de masse (Rwanda, Argentine).

Les nouvelles problématiques et l'exploitation de sources inédites plus nombreuses qu'espérées permettent de rendre compte aujourd'hui d'une réalité plus complexe. La vision resserrée de la déportation, héritée de l'immédiate après-guerre, peu à peu s'étoffe et explore désormais la diversité des situations, les processus de déportations multiples, les logiques répressives protéiformes recouverts depuis des décennies par le traumatisme de l'ouverture des camps et l'apparente uniformité de l'expérience concentrationnaire subie. Pour les femmes, l'élargissement du champ des recherches et une approche par le genre se traduisent par la révélation de spécificités dans les parcours et de nombreuses singularités (Pierre-Emmanuel Dufayel, Arnaud Boulligny). Cette révolution au sens strict, qui renverse les regards et les perspectives, nous mettant à hauteur des hommes et des femmes, ne touche pas seulement la déportation de répression. Elle permet aujourd'hui une étude à d'autres échelles des femmes juives de France victimes de la mise en œuvre de la solution finale (Alexandre Doulut, Sandrine Labeau).

3. Il faut particulièrement mentionner la disparition d'Anise Postel-Vinay le 24 mai 2020, à laquelle la journée d'étude a rendu un hommage pour son rôle crucial dans l'écriture de cette histoire.

Comprendre et expliquer la politique de répression conduite par l'occupant avec le soutien de Vichy n'a de sens que si on replace les femmes dans un cadre de vie, dans une épaisseur sociale. Ce faisant, ces femmes longtemps considérées comme victimes reprennent leur place d'actrices dans l'histoire d'une société en guerre. Mères, ouvrières, infirmières ou secrétaires, avocates ou paysannes, témoignent de la diversité des trajectoires de vie. Engagées dans la Résistance pour la plupart, il convient aussi de définir leurs actes et les formes d'une résistance civile ; car là encore une réalité multiple et plus complexe se dissimule derrière les termes de résistantes déportées. Cette approche par le bas permet de tenir compte également du cadre géographique et de ses caractéristiques comme dans le cas du Nord (Catherine Lacour-Astol). Cadre social, cadre géographique, cadre politique éclairent les destins, les choix, la variété des trajectoires des femmes déportées de France, leur redonnent un visage et une identité, permettent de comprendre leur combat et leur rôle.

Une tout autre forme d'engagement se développe dans les camps, dès le temps de la déportation : celui du témoignage. Dans les conditions les plus précaires et souvent au mépris du danger, il s'agit d'abord de consigner secrètement des bribes de l'expérience concentrationnaire. Ainsi, les quelques mots et bouts de phrase jetés secrètement par Lise Lesèvre sur un petit carnet de fortune lui permettent de se souvenir, en les notant, des différentes

étapes de son parcours de répression (Cécile Vast). À cette fonction première de préservation de l'identité personnelle s'ajoute la volonté de conserver la trace, de sauver et de transmettre la mémoire de celles et de ceux qui ont disparu. Ce sont les dessins réalisés à Ravensbrück et au *Kommando* de Holleischen par Jeannette L'Herminier sur des chutes de cartons récupérés. Sans l'esquisse de ces dizaines de silhouettes dignes aux visages effacés, qui se souviendrait de Mélanie Audemard (« la mémé »), une fermière âgée, déportée parce que son fils avait rejoint le maquis et assassinée dans la chambre à gaz de Ravensbrück ? Pour d'autres, la survie



Mélanie Audemard, « la mémé »,
(1881-1945), matricule 27316,
Jeannette L'Herminier, 1944, Ravensbrück.

© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

passer par la nécessité de décrypter de l'intérieur le fonctionnement du système concentrationnaire afin de mieux le comprendre et aider à en surmonter les mécanismes meurtriers. Les conférences clandestines ou le projet du *Vergfügbar aux enfers* composé par Germaine Tillion, mais aussi les recettes en acrostiche dont les premières lettres lues verticalement désignent, en vue d'une justice espérée, les gardiens du camp. La prise clandestine de vues photographiques, la récupération des rares archives laissées au moment de la libération des camps ou le recueil de témoignages à chaud auprès des camarades rescapées sur le chemin du retour participent de cette même démarche documentaire. On le voit, témoignage, connaissance et justice s'entremêlent dans des registres très différents : furtives annotations personnelles, expressions artistiques, écriture savante.

Après la guerre, cette volonté de témoigner se prolonge dans un insaisissable travail mémoriel de transmission où se mêlent construction d'un savoir sur le phénomène concentrationnaire et engagement associatif. Les archives de Germaine Tillion et d'Anise Postel-Vinay comme les articles précis et informés publiés tous les mois dans le bulletin *Voix et visages* de l'Association nationale des déportées et internées de la Résistance le montrent : c'est d'abord du côté des déportés que s'écrit une première histoire

savante de la déportation (Marie-Claire Ruet, Philippe Mezzasalma). Rien d'étonnant dans ces conditions à ce que l'on retrouve la présence active de Germaine Tillion au sein de la Commission d'histoire de la déportation portée par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Les liens entre la recherche historique telle que la développe dans les années 1950-1960 l'organisme mené par Henri Michel et le milieu associatif des anciennes déportées sont très étroits. C'est là une originalité de cette première écriture de l'histoire de la déportation qui, par ailleurs, s'appuie abondamment sur le recueil de témoignages oraux (Patricia Gillet et Cyrille Le Quellec). Cette imbrication entre connaissance et militantisme associatif caractérise un investissement jamais démenti jusqu'au début du XXI^e siècle.

La déportation est maintenant traitée comme un processus, gain scientifique récent⁴ qui permet de prendre en compte également la vie des rescapées après leur libération. Car si elles ont finalement passé une très courte partie de leur longue vie (autre découverte récente) *en* déportation, les déportées, en tant que groupe historique, le sont restées toute leur vie, se positionnant comme telles dans les évolutions de la société, honorant leurs compagnes disparues, tout en traquant les possibilités de résurgence du totalitarisme nazi⁵.

Plus encore, la spécificité des sévices subis en tant que femmes opposées à l'occupant nazi permet des schémas d'interprétation, des possibilités d'analyse qui enrichissent la lecture des conflits contemporains. En ce sens, l'analyse genrée de la déportation ne permet pas seulement d'écrire plus justement l'histoire de ces femmes, de leur rendre toute leur place dans l'histoire de la déportation et de la répression nazie (et, au-delà, dans l'histoire de leur époque), mais bien aussi d'enrichir la connaissance et la perception globale que nous avons de cette histoire. De plus, cela permet des comparaisons avec par exemple les modes de répression en Amérique latine pendant l'opération Condor, au travers de l'étude des « folles de mai » (Nadia Tahir), ou encore des éléments

d'analyse qui se retrouvent aussi dans les associations de rescapées du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda (Dafroza Gauthier). Alors qu'on attend en France la publication d'une première histoire des féminicides⁶, les recherches des dernières années, présentées à la journée d'étude de 2020, permettent en effet d'historiciser ces phénomènes. Les déportées ne l'ont pas été parce qu'elles étaient des femmes, mais elles ont été persécutées au cours de leur déportation selon des critères (réels ou supposés) liés spécifiquement à la féminité. C'est cet aspect qui fait de l'histoire des déportées de répression un moment déterminant pour la compréhension des violences de guerre, des crimes et génocides au XX^e siècle.

4. Cf. Thomas Fontaine, *Déporter : politiques de déportation et de répression en France occupée*. Thèse de doctorat d'histoire, soutenue en 2013 à l'université de Paris I.

5. Cf. par exemple, Marie-José Chombart de Lauwe, *Toute une vie de résistance*, Paris, Graphein, FNDIRP, 1998. Nouvelle édition chez Pop Corn en 2002.

6. Sous la direction de Christelle Teraud, à paraître aux Éditions La Découverte.

Première partie

Une répression genrée

EJ Les singularités de la déportation des femmes

Arnaud BOULLIGNY - Responsable de l'équipe FMD-Caen, chercheur associé HisTeMé.

Pierre-Emmanuel DUFAYEL - Doctorant en histoire, université de Caen Normandie, HisTeMé.

Résumé : Les récentes avancées de la recherche sur la déportation des femmes et le travail de l'équipe de recherche de la Fondation pour la mémoire de la Déportation permettent de faire ressortir les nombreuses singularités de la déportation des femmes de France et d'en définir les dimensions à la fois quantitatives et qualitatives. Il s'agit ainsi d'exposer dans un premier temps la part des femmes dans la déportation avant de présenter les caractéristiques de ce groupe pluriel. Il convient enfin de montrer selon quels processus spécifiques cette déportation est mise en œuvre et les trajectoires singulières suivies par les femmes.

Mots-clés : répression, résistantes, camps de concentration, féminité, genre, libération.

Dans le discours qui construit la mémoire de la déportation dès le retour des camps, hommes et femmes sont unis dans une communauté de souffrances. Il est impensable à cette époque de les analyser en recourant à une étude sexuée. Des sources inédites et de nouvelles problématiques nous poussent, aujourd'hui, à porter nos regards sur la singularité de la déportation des femmes.

Comme souvent pour l'histoire de la déportation, ce sont les déportées elles-mêmes qui ont d'abord entrepris le travail de recherche. Germaine Tillion et ses camarades ont très tôt commencé l'écriture de leur déportation en portant, en premier lieu, leur attention sur le fonctionnement du camp central de femmes de Ravensbrück. Ces pionnières exposaient déjà à qui voulait bien les lire des exceptions et des singularités propres à la déportation féminine même si elles-mêmes n'en faisaient pas non plus le cœur de leur analyse¹. Ainsi, l'existence d'un camp unique rassemblant les femmes réprimées de toute l'Europe témoignait déjà d'une organisation de la déportation des femmes différente de celle qui conduisait les hommes dans de multiples autres camps.

Dans les années 2000, la publication du *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression*², et le travail de l'équipe de recherche de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD),

installée à Caen dans les locaux des Archives des victimes des conflits contemporains du Service historique de la Défense, ouvrent de nouvelles perspectives. En partenariat avec le ministère de la Défense et l'université de Caen Normandie, les chercheurs qui la composent s'intéressent tout particulièrement aux déportés de France par mesure de répression : résistants, qu'ils soient membres ou non d'une organisation de Résistance, « politiques » (en particulier militants communistes ou syndicalistes), otages, raflés, droits communs, s'appuyant notamment sur l'étude de dossiers individuels comme les demandes de statut de déportés politiques et résistants. L'exploitation de ces sources permet une étude précise des processus répressifs, mais aussi des femmes et des hommes qui en sont les victimes. Ce faisant, elle met en évidence les singularités de la déportation des femmes. Quelles sont-elles ? Par quels aspects la déportation des femmes se distingue-t-elle de la déportation de répression dans son ensemble ?

LA PART DES FEMMES

À ce jour, les bases de la FMD comptent environ 91 000 déportés de répression dont environ 10 % sont des femmes. Ce chiffre correspond à la somme des victimes relevant de zones de départ ou de processus répressifs particuliers.

1. Voir notamment : Germaine Tillion, « À la recherche de la vérité », in « Ravensbrück », *Cahiers du Rhône*, Neuchâtel, n° 65, décembre 1946.

2. Fondation pour la mémoire de la Déportation, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution. 1940-1945*, Paris, Tirésias, 2004.

	Total	Femmes	Hommes
Départs de zones occupées	68 245	6 711 (9,8 %)	61 534
Départs de zone annexée	6 698	1 122 (16,8 %)	5 576
Républicains espagnols	6 384	0	6 384
Arrêtés au sein du Reich	8 502	392 (4,6 %)	8 110
Transport inconnu	1 140	718 (63 %)	422
Enfants nés en déportation	34	15 (44,1 %)	19
TOTAL	91 003	8 958 (9,8 %)	82 045

Les femmes déportées de zones occupées³ constituent de loin le groupe le plus important (6 700 environ sur un total de près de 9 000). Elles représentent ainsi trois quarts de l'ensemble des femmes recensées. Pour ce groupe, la part entre les hommes et les femmes est conforme à celle établie pour l'ensemble des déportés de répression, de l'ordre de 10 %. Les femmes sont, en revanche, très largement sous-représentées parmi les personnes arrêtées au sein du Reich et conduites en camps de concentration. Cette caractéristique est évidemment à mettre en rapport avec le faible nombre de travailleuses françaises en Allemagne comparativement aux hommes : moins de 80 000 contre plus d'un million de travailleurs civils⁴. Aucune femme en revanche ne figure dans le groupe des républicains espagnols, membres de Compagnie de Travailleurs étrangers ou de Régiments

de marche de volontaires étrangers qui, capturés avec les soldats français, sont extraits de stalags pour être internés au camp de Mauthausen en Autriche.

Les femmes sont surtout surreprésentées au sein de deux catégories. D'abord, parmi les déportés de zone annexée⁵ avec près de 17 % de l'ensemble des déportés recensés. Beaucoup sont transférées vers les prisons allemandes et le camp de la Gestapo de Neue Bremm à Sarrebruck, mais ces Alsaciennes et Mosellanes sont surtout surreprésentées parmi les internés du camp de sûreté de Schirmeck : 740 (près de 21 %) sont des femmes arrêtées en raison de sentiments francophiles, pour leur participation à une organisation de résistance, pour l'aide qu'elles ont apportée à des réfractaires à la Wehrmacht, à des prisonniers de guerre en fuite, pour refus de travail ou parce que

3. Les zones occupées regroupent le Nord et le Pas-de-Calais relevant du MBB, le Commandant militaire allemand de Bruxelles, la zone d'occupation immédiate au Nord sous le contrôle du MBF, son homologue en France, la zone Sud occupée à partir de novembre 1942, et la zone d'occupation italienne à l'Est du Rhône en plus de la Corse.

4. Camille Fauroux, *Produire la guerre, produire le genre. Des Françaises au travail dans l'Allemagne nationale-socialiste (1940-1945)*, Paris, EHESS, 2020.

5. La question de l'application du terme de déportation depuis les zones annexées fait débat puisque, durant cette période, ces territoires sont intégrés au Reich et leurs ressortissants sont considérés comme allemands. Sur cette question très spécifique : Cédric Neveu, « Des déportés ? La notion de déportation face à la réalité des politiques de détention en Moselle annexée », in T. Bruttman, L. Joly, A. Wiewiorka, *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CNRS Éditions, 2009, pp. 133-149.

considérées comme asociales. Plus de la moitié sont libérées par les Allemands après quelques mois de «rééducation», une spécificité de la répression dans cette zone.

Notons, enfin, que les femmes représentent une majorité (718, soit 63 %) des victimes qui n'ont pas pu être replacées dans un transport et donc dans l'un des processus. Cette surreprésentation très marquée est symptomatique des difficultés inhérentes aux recherches sur les femmes déportées. L'état des sources primaires qui pour les femmes déportées sont d'une façon générale moins nombreuses et moins complètes que pour les hommes, mais aussi les difficultés liées, pour les rescapées, aux changements successifs d'état civil à la suite de mariages, divorces, remariages, compliquent en effet souvent l'étude des dossiers constitués après-guerre indispensables pour savoir qui étaient ces déportées.

UNE TYPOLOGIE PARTICULIÈRE

Le groupe formé par les femmes déportées de France présente, par sa composition, plusieurs caractéristiques. D'abord, la part des résistantes : prises dans leur globalité de sensibilités, de gestes et d'actions, elles représentent environ 87 % des déportées. C'est beaucoup plus que chez les hommes, où l'on enregistre

environ 60 % de résistants⁶. Lorsqu'on entre dans le détail des actions dans la Résistance, deux domaines devancent assez nettement les autres : les missions de liaison (le transport et la transmission de messages et de matériel), et ce qu'on a coutume désormais d'appeler la résistance au foyer, un ensemble d'actes liés à l'hébergement ou la dissimulation d'armes ou de postes émetteurs par exemple et qui impliquent directement aux yeux des Allemands la responsabilité des femmes qui, «sur le pas de la porte», sont les gardiennes du temple et du foyer des résistants⁷. Les différentes sources permettent d'établir qu'au moins une résistante sur deux mentionne ce type d'activités et environ 40 % disent avoir effectué des missions de liaison. Certains types d'action sont à l'opposé ici absents : la résistance armée par exemple ou les missions de sabotage ne concernent que quelques femmes. Notons également le très faible nombre de femmes ayant eu un poste de cadre au sein de la Résistance. Parmi les déportées non résistantes, par conséquent minoritaires, on retrouve surtout des femmes et des proches de résistants traqués, des mères, des sœurs et des fiancées de personnes recherchées, arrêtées pour forcer ces derniers à se rendre. La part importante de cette catégorie de victimes vient là aussi souligner les spécificités de la répression

quand elle touche les populations féminines. Par ailleurs, la majorité des femmes entrant dans la catégorie des droits communs sont accusées ou soupçonnées de prostitution et arrêtées dans le cadre des mesures de lutte contre les maladies vénériennes, soulignant là encore les contours particuliers de la typologie de femmes déportées.

On dispose aujourd'hui des outils et des sources pour connaître de façon assez fine la sociologie de ce groupe. L'étude des origines géographiques révèle la prépondérance des citadines : les habitantes des villes de Paris, Marseille et Lyon représentent à elles seules près d'un quart des déportées. La part des étrangères (6 %) est inférieure à celle constatée chez les hommes (10 %). Lorsqu'on se penche sur les catégories socio-professionnelles, on constate une importante surreprésentation des catégories sociales supérieures avec, proportionnellement, beaucoup de médecins, de professions libérales et intellectuelles supérieures. Les employées du commerce et de l'administration sont aussi très nombreuses. Surtout, on relève qu'une très grande majorité (environ 70 %) de ces femmes ont une profession contrairement à la population féminine de l'époque majoritairement composée de femmes au foyer. L'analyse des classes d'âge montre que les déportées étaient dans la force de l'âge : les femmes de 30 à 45 ans sont nettement surreprésentées par rapport à la population française, l'âge moyen s'élevant à 37 ans. Une majorité parmi elles a plus de

30 ans. Une réalité qui semble donc bien éloignée de l'image de la très jeune combattante de l'ombre souvent véhiculée. Les résistantes déportées sont très majoritairement des femmes qui ont déjà construit leur vie. Parmi elles, d'ailleurs, plus de la moitié sont mariées et près d'un tiers sont mères de famille. Soulignons, pour finir, que beaucoup de mères et de filles sont déportées ensemble. Par exemple, une dizaine de couples mère-fille figurent dans le convoi des «27 000» du 31 janvier 1944.

Si cette composition est marquée par la diversité, si elle apparaît notamment comme le creuset de la résistance féminine, il se dégage néanmoins de cette typologie un noyau dur assez homogène constitué de résistantes âgées de 35 à 40 ans, ayant une activité professionnelle et agissant au sein d'une organisation. En dehors de ces aspects qui montrent déjà toute la spécificité de ce groupe, il faut aussi souligner des aspects intimement liés au fait d'être une femme en déportation.

LE CORPS FÉMININ DÉPORTÉ

En premier lieu, c'est la question de la maternité qu'il est essentiel de considérer. Des femmes enceintes sont déportées durant toute la période. Jusqu'au mois de juillet 1944, elles sont rapatriées en France pour accoucher. Dans le transport des «27 000» par exemple, neuf femmes reviennent ainsi donner naissance à leur enfant en France, en passant par le Fort de Romainville et l'Hôpital du

6. Sur la base du dépouillement des dossiers de demande de statut de déportés résistants et déportés politiques pour les femmes déportées depuis les zones occupées et d'un échantillon de déportés sélectionnés aléatoirement parmi les hommes déportés des mêmes territoires.

7. Laurent Douzou, « La Résistance, une affaire d'hommes ? », in François Rouquet, Danièle Voldman (dir.), Cahiers de l'IHTP, octobre 1995, pp. 11-24.

Val-de-Grâce. Ainsi, Berthe Hodebert quitte-t-elle Ravensbrück en juillet 1944 pour accoucher d'un petit garçon le 22 septembre 1944. Après l'été 1944, c'est désormais au camp de Ravensbrück que les femmes doivent accoucher, ce qui donne lieu à l'un des aspects les plus dramatiques de l'histoire du camp. D'autres femmes déportées dans les prisons allemandes donnent également naissance à leur enfant pendant leur détention. À ce jour, on dénombre 34 enfants nés en déportation de femmes de France. À Ravensbrück, sur les 21 enfants nés de Françaises, seuls trois ont survécu⁸. La question de la maternité soulève également celle de la séparation. Des femmes ont dû laisser l'enfant qu'elles venaient de mettre au monde, comme par exemple Lucienne Rolland livrée aux Allemands par la Centrale de Rennes juste après avoir donné naissance à son fils⁹. Lorsqu'elle témoigne de cet épisode cinq décennies plus tard, elle laisse encore entrevoir l'émotion et le déchirement qu'a provoqué cet éloignement brutal. Son récit est l'un de ceux qui appellent à considérer les traumatismes de ces séparations pour toutes les mères déportées. Soulignons, à ce titre, que beaucoup parmi elles ont des maris ou des fils résistants eux-mêmes déportés ou fusillés. C'est le cas par exemple de nombreuses femmes du transport des « 31 000 »¹⁰.

S'interroger sur les spécificités de la déportation des femmes nous conduit inmanquablement à nous questionner sur le rapport au corps et à la féminité. Dans les témoignages, les exemples sont nombreux rappelant l'importance pour beaucoup de rester dignes en gardant leur féminité. La question du rapport au corps apparaît notamment à propos de deux thèmes. D'abord, celui de la nudité lors de l'entrée au camp surtout. Les témoignages soulignent à quel point il était traumatisant et humiliant pour les nouvelles arrivantes de se retrouver ainsi livrées au regard des autres détenues et des gardiens. Des remarques mettant en avant les sociabilités différentes entre femmes et hommes plus habitués, par des pratiques sociales comme l'armée, à la nudité en collectivité. Surtout, les témoignages insistent sur les mélanges de générations et le choc de voir une mère ou une grand-mère nue au milieu des autres détenues. La question du corps est aussi très souvent abordée par les témoins lorsqu'elles évoquent l'aménorrhée qui les surprend et les inquiète. Pointée par beaucoup enfin, c'est aussi la question de la sororité qu'il faudrait interroger. La solidarité entre femmes semble, à la lecture des témoignages, relever d'une nature différente de celle observée chez les hommes, par ses modes et formes d'expression d'abord, mais aussi, peut-être, à cause

de son impact propre. Chacun de ces questionnements démontre bien sûr la singularité de l'expérience concentrationnaire vécue par des femmes et l'intérêt qu'il existe à adopter une telle approche genrée qui peut, à présent, s'appuyer sur une meilleure connaissance des processus et des parcours en déportation.

DES PROCESSUS SPÉCIFIQUES ET DIFFÉRENCIÉS

Le découpage du territoire français en plusieurs zones d'occupation, dans lesquelles opèrent des autorités répressives distinctes, parfois concurrentes, et dont le rôle évolue au cours du conflit, explique la mise en œuvre dans ces territoires de processus répressifs aux formes multiples. C'est pourquoi il n'existe pas une déportation mais « des déportations de répression ». Et ce qui est vrai pour les hommes l'est également pour les femmes.

Depuis les zones Nord et Sud, les femmes sont déportées selon trois grands types de départs. Les femmes déportées dans des transports directs vers un camp de concentration forment, d'abord, le groupe principal : elles sont plus de 3 400 au sein de douze convois directs¹¹ (soit 54,9 % des femmes déportées depuis les deux zones). Mais, alors qu'elles comptent pour 10 % de l'ensemble des déportés, leur part n'est que de 6,9 % lorsqu'on ne considère que les

transports directs. Elles y sont donc sous-représentées.

Le premier de ces convois quitte Compiègne le 24 janvier 1943 pour Auschwitz-Birkenau où les femmes entrent en chantant *La Marseillaise*. C'est le convoi de militantes communistes et résistantes célèbres comme Danielle Casanova ou Marie-Claude Vaillant-Couturier pour ne citer qu'elles, connu sous le nom des « 31 000 ». Du fait de sa précocité et de sa destination, ce convoi est particulièrement meurtrier avec près de 80 % de morts (49 survivantes).

Tous les convois suivants sont à destination du camp de femmes de Ravensbrück, à l'exception des 64 femmes déportées avec 660 hommes dans le « Train fantôme » parti de Bordeaux le 9 août 1944. Arrivées le 28 août 1944 à Dachau, elles quittent le camp deux jours plus tard pour rejoindre Ravensbrück. C'est en effet aussi une autre particularité : sept de ces douze convois sont mixtes. En dehors du « Train fantôme », il s'agit par exemple des convois du 24 janvier et 27 avril 1943 dont les hommes sont conduits à Sachsenhausen, ou encore celui du 15 août 1944 organisé depuis la gare de Pantin à destination de Buchenwald, pour les hommes.

Ces convois directs sont beaucoup moins nombreux que ceux d'hommes : douze contre plus de 70. L'importance de Compiègne est par ailleurs moindre. Si 25 transports d'hommes quittent Compiègne avec 36 205 déportés

8. De septembre 1944 à avril 1945, 522 naissances ont été enregistrées au camp de Ravensbrück. Seulement 31 nouveaux nés ont survécu. Bernhard Strebel, *Ravensbrück, un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2005, p. 250.

9. Vidéothèque de la FMD (18-20/12/1995).

10. Charlotte Delbo, *Le convoi du 24 janvier*, Paris, Éditions de Minuit, 1965, réédité en 1978.

11. Nous ne prenons pas en compte ici le convoi d'Angoulême constitué de réfugiés espagnols déportés le 20 août 1940. Les hommes (430) descendent à Mauthausen alors que les femmes et les enfants sont finalement refoulés en Espagne après un périple de plus de dix jours (et un arrêt présumé à Ravensbrück).

(soit 79 % des hommes déportés dans des convois directs), seulement trois transports de femmes en sont partis regroupant 1403 déportées (soit 41 %). Les convois de femmes sont ensuite plus petits, de quelques dizaines à quelques centaines de détenues, à l'exception notable du convoi du 31 janvier 1944 qui rassemble 959 femmes dont Geneviève de Gaulle ou Émilie Tillion, la mère de Germaine notamment.

À l'inverse, les femmes sont sur-représentées au sein de deux autres types de départs : ceux vers les prisons du Reich (24,2 %) et surtout les convois pour le camp de la Gestapo de Neue Bremm, où leur nombre dépasse celui des hommes (51,7 %).

Les départs vers des prisons concernent au moins 1 432 femmes déportées de zones Nord et Sud. C'est numériquement le deuxième groupe le plus important après les convois directs. On peut schématiquement retenir ici trois cas de figure. Tout d'abord, les femmes déportées à la suite d'une condamnation en France. Une répression à «visage légal» qui démarre dès les premières semaines d'occupation dans le ressort du MBF. Les auteurs d'actes jugés «subversifs» sont traduits devant des tribunaux militaires allemands. Ceux condamnés à des peines de prison supérieures à douze mois, ou à des peines de travaux forcés, sont déportés dans le système carcéral allemand pour y purger leur peine. Ces transferts concernent un peu plus de 600 femmes. Ils restent cependant limités dans les premiers temps

de l'Occupation : deux seulement en 1940, une cinquantaine en 1941, 200 en 1942, 200 en 1943, 170 en 1944. Ils se poursuivent donc bien après que la *Sipo-SD* ait supplanté les militaires en matière répressive en zones occupées. Cette déportation carcérale se distingue également par la libération en fin de peine et le retour en France de 80 femmes environ.

Le deuxième cas de figure amenant des départs vers le système carcéral allemand est celui des femmes déportées selon la procédure *Nacht und Nebel* («NN»). Au nombre de 500 environ, elles sont conduites dans les prisons en Allemagne, non pas à la suite, mais en vue d'un jugement. La procédure «NN» définie en décembre 1941 prévoit en effet que les personnes dont les infractions sont passibles de la peine de mort qui ne peuvent être rapidement jugées en France doivent être déportées en Allemagne dans le plus grand secret, renforçant ainsi le caractère dissuasif des mesures. Les premiers départs datent du début du printemps 1942. On en compte environ 200 en 1942, 180 en 1943 et encore plus d'une centaine en 1944. Par ailleurs, plus d'une centaine de femmes déportées à la suite d'une condamnation, souvent lourde, notamment à mort, sont rattachées au statut «NN» et pour certaines rejugées. Pour les «NN» parties de Paris, c'est dans un premier temps le tribunal de Cologne qui est compétent. Les femmes sont en général incarcérées à Aix-la-Chapelle, puis placées en détention préventive à Flusbach, en Rhénanie, avant leur jugement. En juin 1943, le

bombardement de Cologne contraint les autorités allemandes à transférer cette compétence au tribunal de Breslau et des déplacements de détenues sont organisés vers la Silésie, notamment à la prison de Lauban. À la suite de l'abrogation de la procédure «NN», environ 450 survivantes sont dirigées au camp de Ravensbrück, en octobre et novembre 1944.

Le dernier cas de figure correspond à environ 300 transferts dits «NN Gestapo». Lorsque la *Sipo-SD* supprime les autorités militaires en matière de répression à la suite de l'installation à Paris du HSSPF (chef de la SS et de la police en France) Karl Oberg, en juin 1942, elle va privilégier les déportations de masse, mais n'abandonne pas pour autant des processus répressifs plus anciens. Elle détourne ainsi la procédure «NN» pour déporter des détenus dans le secret des camps, mais sans intention de les juger. Pour les femmes, le premier départ de ce type a lieu de Paris le 26 juillet 1943. Les 58 femmes qui composent ce transport, dont Marie-José Chombart de Lauwe, sont incarcérées durant quelques jours au château de Sarrebruck avant leur arrivée à Ravensbrück le 1^{er} août. L'aménagement de la partie réservée aux femmes du camp de Neue Bremm n'est en effet pas achevé à cette date. Les premiers hommes n'y arrivent que quelques jours plus tard. En conséquence, tous les autres transports de femmes transitent par la prison d'Aix-la-Chapelle : deux quittent Paris les 21 et 28 octobre 1943 avec 42 détenues dont Germaine Tillion notamment, puis quatre autres en mars et avril 1944

avec une cinquantaine de femmes chacun. Toutes, là aussi, sont transférées à Ravensbrück au bout de quelques jours ou semaines de détention.

La déportation des femmes vers le camp de Neue Bremm est le troisième processus et certainement le plus singulier. Une fois l'aménagement de la partie réservée aux femmes achevé, de fin mai à fin août 1944, le camp de Neue Bremm devient la pierre angulaire de la déportation des femmes et l'antichambre de Ravensbrück. Plus de 1 300 détenues y sont déportées au cours de ces trois mois, au sein d'une vingtaine de transports composés de 50 à 60 femmes en moyenne, extraites en majorité du Fort de Romainville. Après une période de quelques semaines, elles sont ensuite regroupées dans des transports plus importants dirigés vers le camp central. Le camp de Sarrebruck semble alors servir d'annexe à Ravensbrück en permettant de faire observer à des prisonnières une quarantaine qui offre ensuite la possibilité de les affecter presque immédiatement à des *Kommandos* de travail, une fois immatriculées à Ravensbrück. Ce processus n'a pas de réel équivalent pour la déportation des hommes, qui continuent au cours de cette période à être transférés par convois directs vers les camps de concentration. Le camp de Neue Bremm n'est pas pour eux un camp de rassemblement, mais un camp de rééducation que les Allemands réservent souvent aux plus récalcitrants de leurs détenus, ou perçus comme particulièrement dangereux.

Le supplice du camp consistant à courir jusqu'à l'épuisement autour d'un bassin s'effectue d'ailleurs à cette époque sous les yeux des femmes qui sont obligées d'assister à ces scènes terrorisantes alors qu'elles ignorent encore tout du système concentrationnaire.

Au total, ces trois processus qui illustrent, chacun d'eux, des spécificités de la mise en œuvre de la déportation des femmes rassemblent 98,5 % des femmes déportées de zones Nord et Sud.

Les femmes sont en revanche totalement absentes de certains processus comme les déportations vers le camp pour «NN» de Hinzert ou l'île anglo-normande d'Aurigny.

Néanmoins, des déportations sont opérées depuis d'autres zones d'occupation comme les territoires du Nord et du Pas-de-Calais et ce sous le contrôle des forces italiennes. La répression dans le Nord – Pas-de-Calais reste aux mains des militaires jusqu'en juillet 1944. En dehors du «Train des mineurs» en juin 1941 et du «Train de Loos» en septembre 1944, elle revêt de ce fait une forme judiciaire¹². Toutes les femmes recensées, au nombre de 422, sont déportées dans des prisons allemandes, soit à la suite d'une condamnation par un tribunal militaire local, soit à partir d'août 1942, pour environ 140

d'entre elles, comme «NN» pour y être jugées. Ici, c'est le tribunal d'Essen qui est compétent dans un premier temps – les femmes sont incarcérées dans la prison de la ville dans l'attente de leur jugement –, puis celui d'Oppeln en Silésie à partir de 1944, ce qui conduit au transfert des femmes à la prison voisine de Gross-Strehlitz. Sur les 473 déportés depuis la zone d'occupation italienne du sud-est de la France, 42 sont des femmes. Comme les hommes, elles sont conduites dans des prisons et des camps situés en Italie, en particulier dans le Piémont et la plaine du Pô, pour la plupart à la suite d'un jugement par un tribunal militaire italien, notamment à Breil-sur-Roya, dans les Alpes-Maritimes¹³.

SORTIE DE GUERRE ET BILAN

En dehors de ces spécificités dans les processus de déportation, celle des femmes se démarque aussi nettement par la singularité de leur parcours dans la période de la sortie de guerre. Les opérations de libérations collectives opérées par la Croix-Rouge internationale dans la dernière phase du conflit en est sans doute l'aspect le plus caractéristique. Que ce soit la libération des 300 premières Françaises de Ravensbrück le 11 avril 1945 ou le sauvetage de

presque toutes les dernières encore présentes au camp à la fin du mois d'avril, c'est parce qu'elles sont des femmes que leur libération est opérée en priorité avant celle des camps. Il y a dans ces opérations de libération âprement négociée une sorte d'aveux des autorités allemandes du caractère hors du commun, exceptionnel, de la déportation de femmes de France, ou pour le moins qu'elles ne sont pas des déportés et des prisonniers tout à fait comme les autres.

Leur retour et leur place dans l'organisation du rapatriement révèle également les enjeux spécifiques d'une population singulière. Les femmes qui reviennent de déportation sont d'abord une infime minorité. Elles représentent moins de 1 % des deux millions de personnes rapatriées durant l'été 1945, soit environ cinq femmes déportées pour mille personnes rapatriées. Effacées par le nombre, les femmes le sont aussi par le discours officiel du ministère Frenay symbolisé par l'affiche célèbre représentant le prisonnier de guerre et le travailleur du STO soutenant le détenu du camp de concentration. Par son slogan – «Ils sont unis, ne les divisez pas!» – l'affiche insiste sur l'union des différentes catégories; une union qui paraît comme essentiellement masculine. Les femmes n'apparaissent effectivement dans cette propagande qu'en tant que femmes de prisonniers de guerre et comme celles qui doivent se préparer au retour des maris et des

pères. Le retour des déportées est également un retour qui transgresse en réalité des codes bien établis du genre. Depuis des traditions antiques, c'est l'homme qui revient du combat et les femmes qui attendent leur retour. La déportation – et le retour de déportation de résistantes notamment – bouscule ces lignes. Rien n'est véritablement fait pour préparer des femmes à revenir dans leur foyer, rien n'est réellement fait non plus pour préparer les hommes au retour des femmes.

Enfin, la comparaison des taux de mortalité des femmes et des hommes vient également illustrer ces différences de parcours et d'expériences. Le taux de mortalité des femmes est en effet deux fois moins important que celui des hommes : environ 21 % des femmes déportées de France ne rentrent pas de déportation contre plus de 42 % chez les hommes. Différences entre *Kommandos* de femmes et d'hommes, réseaux de survie plus importants et plus solides par la présence d'une immense majorité de résistantes, explications physiologiques, libérations anticipées, cet écart est le résultat d'une conjugaison de facteurs, mais démontre manifestement l'ampleur des spécificités liées au genre des déportés. Ce que confirme l'analyse récente des fiches médicales de rapatriement remplies au retour, révélant par exemple des différences dans les pathologies observées entre hommes et femmes¹⁴.

¹². Voir l'article dans cet ouvrage de Catherine Lacour-Astol sur la répression et la déportation des femmes dans le Nord, p. 37.

¹³. En plus de ces déportations, ajoutons également qu'en avril 1943, l'avancée des alliés en Afrique du Nord contraint les Allemands à évacuer au moins 87 détenus de la *Sipo-SD* (18 femmes et 69 hommes) de la prison de la Kasbah à Tunis. Ils sont transportés par voie aérienne jusqu'à Naples puis gagnent Berlin par train où ils sont incarcérés. Dix des femmes sont rapidement envoyées à Ravensbrück, tandis que la plupart des hommes sont transférés au camp de Sachsenhausen.

¹⁴. Pierre-Emmanuel Dufayel, « Le retour des déportées : singularités et nouvelles perspectives », in *En Jeu*, juin 2018, n°11, pp. 111-118.

Ainsi, il apparaît clairement que les femmes ont vécu une expérience singulière que l'étude par le genre permet de mettre en valeur. Il faudrait d'ailleurs tout autant s'arrêter sur les spécificités du vécu masculin. Dans cet univers concentrationnaire, dans cet univers déshumanisé, le féminin et le masculin ont gardé de leurs spécificités. La compréhension de la déportation dans sa globalité ne peut se passer de l'étude du particulier et du singulier. Les femmes ne sont pas seulement quelques milliers de déportés en plus, mais elles constituent une autre population qui vit une autre déportation, comme le montrent les nombreuses différences dans les parcours ou dans les processus. La déportation des femmes ne reprend pas en

effet trait pour trait et dans les mêmes dimensions les schémas établis pour la déportation dans son ensemble. Encore plus que pour les hommes, la déportation des femmes ne peut se résumer aux convois directs vers un camp de concentration. Elle est faite d'une multitude de processus répressifs qui conduisent nombre d'entre elles depuis les différentes zones vers les composantes du système répressif allemand, prisons et forteresses, camps au statut spécifique comme Neue Bremm ou Schirmeck, ou camps de concentration. L'analyse des spécificités de la déportation des femmes offre une vision à la fois plus précise et plus complète, et nous éloigne un peu plus d'un schéma d'ensemble, simplifié, uniforme et unisexe.

EJ La répression et la déportation des femmes dans le Nord (1940-1944)

Catherine LACOUR-ASTOL – Docteure en histoire (IEP Paris), inspectrice pédagogique régionale (Lille). Elle a soutenu une thèse consacrée à la résistance féminine dans le Nord, dont une version remaniée a été publiée aux Presses de Sciences Po en 2015 sous le titre « Le genre de la Résistance. La Résistance féminine dans le Nord de la France ».

Résumé : À l'échelle du Nord, la déportation des femmes partage avec celle des hommes des traits communs (précocité, prépondérance des parcours carcéraux, transfèrement en convois de faible ampleur vers l'Allemagne via la Belgique). Pour autant, elle se singularise, entre autres, par les motifs qui la fondent (poids du soutien aux soldats anglais, donc de l'hébergement). Marquée par une maturité accusée ou a contrario par sa jeunesse, la population féminine réprimée se caractérise par l'autonomie de son engagement, quelle qu'en soit la motivation. Au croisement des logiques répressives allemande et française, le sort réservé aux femmes communistes fonde des parcours en répression absolument spécifiques.

Mots-clés : femmes, déportation, zone rattachée, parcours, autonomie, communiste.

Dans la France occupée marquée par le déchirement spatial, le territoire des départements septentrionaux du Nord et du Pas-de-Calais représente une entité à part. Interroger la répression et la déportation des femmes de France en centrant le propos sur ce territoire particulier permet d'affiner une connaissance établie à l'échelle nationale. Par effet de contraste, l'étude du phénomène à l'échelle régionale éclaire la pluralité des régimes répressifs et des expériences de déportation vécues par les femmes. Surtout, cette mise en perspective, en soulignant par effet de miroir traits communs et divergences, permet de mettre à l'épreuve le genre de la déportation.

Dans quelle mesure et comment la singularité des départements septentrionaux imprime-t-elle sa marque aux politiques répressives et à la déportation subies par les femmes ? Qui sont les déportées du Nord et que savons-nous de leur déportation ? Surtout, en quoi le fait d'être une femme se traduit-il par une déportation différente de celle que connaissent les hommes ?

Neuves à l'échelle nationale, ces questions le sont tout autant, sinon plus, à l'échelle régionale. La dynamique de recherche qu'illustre la thèse récente consacrée par Philippe Mezzasalma à la déportation des femmes de France¹ n'a pas à ce jour son équivalent pour le Nord. La contribution proposée ici prend donc appui sur une enquête menée dans le cadre d'un travail de recherche plus large portant sur la résistance féminine². Dans cette étude, les données statistiques établies valent pour le seul département du Nord, la réduction du champ spatial ayant été imposée par la perspective de genre poursuivie³. Autre remarque d'importance : dans ce travail, l'établissement de la base de données des déportées du département du Nord prend d'abord appui sur une liste des déportés originaires du Nord, établie à l'échelle régionale⁴ désignée ici, par commodité, *Liste-mémorial*. En déplaçant la focale de l'itinéraire du déporté au lieu de la répression, cette liste autorise en effet la mise en exergue des spécificités de la répression menée à l'échelle régionale.

1. Philippe Mezzasalma, *La déportation des femmes depuis la France par mesure de répression (1940-1945)*, thèse sous la direction de Henry Rousso, soutenue en juin 2019 à Paris I.

2. Catherine Lacour-Astol, *La résistance féminine : répression et reconnaissance (1940-début des années 1950). L'exemple du Nord*, thèse dirigée par Claire Andrieu soutenue en décembre 2010 à l'Institut d'Études politiques de Paris.

3. L'introduction d'une perspective de genre impose la constitution de bases de données féminines et masculines d'importance similaire. Conjugué à la nécessité de croiser les sources pour obtenir une fiche d'identité riche, cet impératif explique un dépouillement des sources effectué à l'échelle départementale, ici celle du département du Nord.

4. Établie sous l'égide de la Coupole, Centre de mémoire et d'histoire du Nord-Pas-de-Calais, cette liste a fait l'objet d'une publication en ligne et d'une édition. Yves Le Maner, Laurent Thierry, « Mémoires de la déportation 1945-2005, la liste des 7700 déportés et fusillés du Nord-Pas-de-Calais », *La Voix du Nord, hors-série*, mai 2005. Les informations tirées de cette liste sont croisées avec celles émanant du *Livre-Mémorial*. Fondation pour la mémoire de la Déportation, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, Paris, Tirésias, 4 volumes, 2004.

Mettre à l'épreuve le postulat d'une spécificité régionale de la répression et de la déportation des femmes suppose que soit brossé à grands traits le portrait du Nord dans la main allemande⁵. Rappelons donc que les deux départements septentrionaux, qualifiés de « zone rattachée », le sont au commandement militaire allemand de Bruxelles (MBB), dont le gouverneur Von Falkenhausen délègue une large part de ses pouvoirs au commandant militaire de l'OFK 670, qui siège à Lille. Ce régime d'occupation se traduit par une législation spécifique et par une présence occupante conséquente, sinon étouffante, et ce d'autant plus qu'elle répète une situation déjà expérimentée en 1914-1918. La singularité vaut aussi pour la déportation : d'importance moindre qu'à l'échelle nationale, elle procède majoritairement par transferts de faible importance numérique : le train de Loos, convoi de près de 900 déportés parti de Tourcoing le 1^{er} septembre 1944, véritable lieu de mémoire de la déportation depuis le Nord-Pas-de-Calais, constitue pourtant l'exception.

DÉPORTER LES FEMMES DEPUIS LE NORD : SPÉCIFICITÉ(S) RÉGIONALE(S) ET INCIDENCE DU GENRE

Quelles spécificités de la politique répressive menée à l'échelle régionale et quelle place spécifique faite aux femmes dans cette politique ? La question est vaste. Aussi fait-on le choix ici d'y rentrer par un pan

essentiel à notre échelle – la répression du soutien apporté à l'Anglais – et par l'indifférence au genre qui prévaut dans la législation qui s'y rapporte.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, qui demeure un territoire stratégique sur lequel sont restés en nombre conséquent des soldats anglais, l'attention portée par l'occupant à leur présence, comme la répression rigoureuse du soutien qui lui est apportée, ne sauraient surprendre. La législation dans ce domaine frappe par sa précocité (le premier texte signé du général Niehoff pour la zone rattachée date du 14 juillet 1940) et par sa redondance, signe, en creux, de sa faible efficacité. Si la peine encourue pour soutien apporté aux soldats anglais (qu'il s'agisse d'hébergement, d'aide ponctuelle, puis de l'aide aux équipages d'avions anglais) se veut dissuasive – peine capitale ou travaux forcés –, les textes successifs ne se départissent jamais de l'indifférence au sexe affichée dès l'abord.

Ce silence durable des textes distingue le Nord. Pour la zone occupée en effet, l'avis signé du général Von Stülpnagel en date du 22 septembre 1941 stipule que :

« Toute personne du sexe masculin qui aiderait, directement ou indirectement, les équipages d'avions ennemis descendus en parachute, ou ayant fait un atterrissage forcé, favoriserait leur fuite, les cacherait ou leur viendrait en aide de quelque façon que ce soit, sera fusillée sur le champ.

5. L'expression est empruntée au titre de la somme consacrée à cette question par Étienne Dejonghe et Yves Le Maner, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 2000.



Avis rendu par le conseil de guerre de la FK 678, 31 décembre 1941.

Les femmes qui se rendraient coupables du même délit seront envoyées dans des camps de concentration en Allemagne.»⁶

Pour autant, le silence qui distingue la zone rattachée ne se traduit pas par une indifférence dans les faits. Ce hiatus entre les textes et leur application – qui vaut d'ailleurs pour le MBF (commandement militaire allemand en France), la répression expéditive annoncée restant lettre morte dans le cadre d'une répression à visage

légal –, comme le choix de dire, ou non, la différence de traitement, mériteraient d'être interrogés. Toujours est-il que la déportation est bien la sanction qui s'abat, dans le Nord comme ailleurs, sur les femmes qui apportent leur soutien au soldat anglais, soit à l'ennemi.

L'exemple d'un jugement rendu le 31 décembre 1941 par le conseil de guerre de la FK 678 met en évidence l'incidence du genre sur les peines prononcées. À motif de condamnation identique, la peine capitale prévaut

pour Edouard Pieters⁷ – membre du réseau Gloria SMH, il est crédité d'un rôle décisif dans l'aide apportée aux Anglais –, les travaux forcés pour les femmes incriminées. Une différence de peine distingue aussi homme et femme au sein du couple Verschuren, reflet d'une vision patriarcale traditionnelle des responsabilités. Notons enfin que la peine de travaux forcés prononcée à l'encontre de Madeleine Robert et Julienne Devillers-Carette est effectuée par transfèrement, d'abord en Belgique, puis en Allemagne.

Exemplaire de la déportation des femmes depuis la zone rattachée, spécialement de celles déportées pour soutien aux Anglais, l'itinéraire de ces deux femmes mérite que l'on s'y arrête. Leur parcours illustre en effet l'importance prise par les parcours carcéraux dans la déportation depuis le Nord : la moitié des déportés du Nord, quel que soit leur sexe, ne font pas l'expérience du camp de concentration. Prédominants, les parcours carcéraux se caractérisent par la succession de différents lieux de détention. Dans le cas de Julienne Devillers-Carette et de Madeleine Robert, toutes deux parties du Nord à destination de Bruxelles dans le cadre d'un transfert de faible ampleur (quatorze personnes, dont onze femmes du Nord⁸), sept lieux de détention – différents pour chacune d'entre

elles – constituent les étapes successives de leur itinéraire en déportation : entre la prison de Bruxelles-Saint-Gilles où elles sont toutes deux incarcérées en août 1942 et la prison d'Aichach dans la région de Munich où elles sont toutes deux libérées le 29 avril 1945, elles auront connu les prisons de Lübeck, Breslau, Jauer, Goldberg, ou encore Brême. Marqués par la discontinuité de la détention en milieu carcéral, ces parcours sont aussi marqués par leur porosité avec le milieu concentrationnaire du fait du passage dans les *Kommandos* de différents camps (ici, Essen, *Kommando* du KL Buchenwald ou Hamburg, *Kommando* du KL Neuengamme).

Respectivement âgées de 54 et 24 ans au moment de leur déportation, Julienne Devillers-Carette et Madeleine Robert en sont toutes deux revenues sauvées. Leur parcours illustre donc aussi le devenir des déportées du Nord, pour lesquelles on observe, comme à l'échelle nationale, un taux de survie des femmes deux fois supérieur à celui des hommes. Ce constat masque cependant une disparité conséquente selon le type de parcours : autour d'une valeur moyenne de l'ordre de 20 %, le taux de mortalité des déportées du Nord varie de 4 % (parcours carcéral) à 44 % (parcours mixte, soit celui où l'arrivée en camp succède à la détention en milieu carcéral) en passant par une valeur de

6. Avis de Von Stülpnagel relatif à l'interdiction d'apporter un soutien aux équipages d'avions arrivés sur le territoire occupé, ressort du MBF, 22 septembre 1941. AN, Collection d'affiches du CH2GM, 72 AJ/796.

7. Édouard Pieters est fusillé à Wambrechies, probablement au fort du Vert-Galant, à une date qui diffère selon les sources (23 mars 1942 selon la *Liste-Mémorial*, 23 avril 1942 selon le *Maitron* des Fusillés). Marcelle Reynaert, son épouse, arrêtée une semaine après lui, est déportée en Allemagne. Elle décède à Bergen-Belsen le 20 avril 1945.

8. *Livre-Mémorial* en ligne. Liste I.53. Départs vers les prisons de Belgique et du Reich, août 1942.

27 % pour le parcours concentrationnaire (déportation en camp). Au regard des conditions de détention extrêmement éprouvantes (dont témoignent par exemple les pensions d'invalidité obtenues après-guerre), du caractère chaotique des itinéraires (le nombre de lieux de détention est, dans un tiers des cas, supérieur à cinq), la moindre mortalité de celles qui ont connu le seul parcours carcéral soulève l'hypothèse d'une adaptabilité pour partie liée aux motivations de la déportation, la plupart d'entre elles étant des résistantes.

Dans le cas de Julienne Devillers-Carette et de Madeleine Robert, la déportation se produit au terme d'une longue période d'internement : arrêtées en mars 1941, elles sont déportées en août 1942. Sur ce point, leur itinéraire diffère de celui que connaissent la majorité des déportées depuis le Nord, pour lesquelles la déportation suit de près l'arrestation. Ainsi de l'une des premières d'entre elles, Mariette Roels-Duflot, arrêtée avec sa fille à son domicile le 2 septembre 1940. Condamnées respectivement à huit et quatre années de travaux forcés pour hébergement clandestin de deux soldats anglais, elles sont déportées en Belgique dès le 16 novembre 1940. Cette précocité de la déportation est une marque des départements septentrionaux, depuis

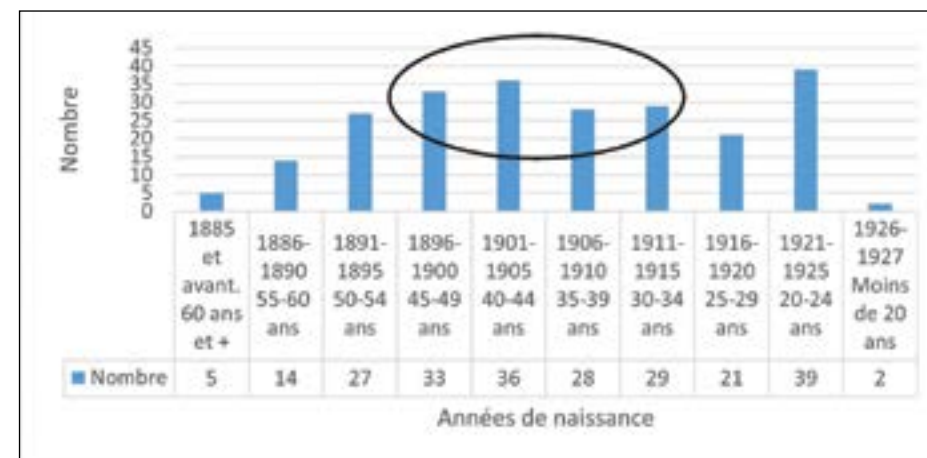
lesquels plus d'un tiers des déportés le sont avant la fin 1942, alors la déportation reste pendant cette même période un phénomène marginal à l'échelle de la France entière (moins de 20 % des déportés le sont avant la fin 1942⁹).

PORTRAIT DE GROUPE DES FEMMES DÉPORTÉES DU NORD

Établie à partir de la *Liste-mémorial* dressée par la Coupole, la base de données des déportées du Nord porte sur 236 femmes¹⁰, originaires du Nord, nées ou non dans ce département. Pour l'essentiel d'entre elles arrêtées dans le département du Nord, soit sur leur lieu de résidence, ou dans une mesure moindre sur le territoire du Reich (auquel cas la *Liste-mémorial* mentionne comme lieu de l'arrestation le lieu de résidence habituel, ramenant symboliquement le déporté sur son territoire), elles forment un groupe disparate, au regard de l'âge, de la situation maritale, du parcours en déportation et du devenir au terme de la déportation, toutes données qui peuvent faire l'objet d'une comparaison avec les données établies par ailleurs pour les déportées de France. Surtout, le choix de l'ancrage régional, outre qu'il permet d'approcher la déportée à l'aube de la déportation et donc, par croisement avec les sources

9. Michel Boivin, « Sociologie de la déportation de répression », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quélien, *La répression en France, 1940-1945*, Caen, CRHQ, 2007, p. 174.

10. Au regard des lacunes des différentes listes à l'époque de la constitution de cette base comme des choix opérés (spécialement celui de l'ancrage régional de la répression), ce dénombrement ne saurait être considéré comme exhaustif. Les chercheurs de la FMD (Fondation pour la mémoire de la Déportation) établissent ainsi un total de 330 déportées pour le Nord, en prenant en compte les femmes nées dans le Nord et/ou résidentes dans le Nord et/ou arrêtées dans le Nord.



Répartition par âge des déportées par mesure de répression du Nord.¹¹

de la répression, de déterminer son éventuel motif résistant, autorise l'enquête sur son environnement en répression : quelle implication des membres de sa famille dans l'engagement ? La répression concerne-t-elle d'autres membres de sa famille ? Autrement dit, la constitution de la base de données, en recherchant les proches inscrits dans la dynamique menant à la répression, permet de mettre à l'épreuve l'hypothèse d'une autonomie de l'engagement.

Les travaux menés à l'échelle nationale font de la maturité une caractéristique de la population déportée depuis la France, et ce quel que soit le sexe : les déportés âgés de 30 à 49 ans représentent 48 % des déportés¹².

Comme le montre la figure proposée ci-dessus, le Nord ne fait pas exception, au contraire. Ici, les femmes déportées âgées de 30 à 49 ans forment un groupe dominant (53 % de la population féminine déportée par mesure de répression) et la maturité est même accusée, les déportées plus âgées étant présentes de manière significative. Cette génération des plus de 50 ans est celle qui a connu, à l'âge déjà adulte, la première occupation du Nord, expérience qui a initié des comportements de refus de l'occupant parfois réitérés à l'identique en 1940. Ainsi de la plus âgée des déportées de notre corpus, Jeanne Gadenne-Jourdain, déportée en février 1944 alors qu'elle est âgée de 63 ans. En

11. Les données portent sur 234 déportées dont la date de naissance est connue.

12. Michel Boivin, « Sociologie de la déportation de répression », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quélien, *La répression en France, 1940-1945*, op. cit., p. 174.

1914, en l'absence de son mari mobilisé, cette jeune femme héberge trois soldats français et un soldat belge échappés lors de la reddition de Lille. Menée avec ses deux sœurs, cette action lui vaut de recevoir la médaille de la Reconnaissance française. En août 1940, désormais veuve et tenancière d'un restaurant, elle ouvre à nouveau sa porte à des soldats anglais, cette fois avec sa fille Rose Jourdain-Scarceriau. Notons que cette première résistance a-organisationnelle semble former le terreau sur lequel se développe l'engagement de la mère et de la fille dans la résistance organisée (spécialement le réseau Centurie), cause de leur arrestation conjointe en septembre 1943.

Le poids relatif non négligeable qu'occupent les jeunes femmes dans la population féminine déportée du Nord (25 %) ne corrobore pas les constats établis par ailleurs¹³. À l'échelle départementale, on observe en effet une surreprésentation des jeunes femmes, spécialement des 20-24 ans, dans la population déportée. On serait tenté de voir dans cette surreprésentation le prolongement de l'engagement militant communiste

des jeunes filles, conséquent dans le Nord et par ailleurs vigoureusement réprimé. Un examen attentif des parcours des jeunes filles déportées met en exergue deux autres facteurs explicatifs plus probants. D'abord le travail en Allemagne, choix opéré par une proportion non négligeable de jeunes femmes du Nord (en raison des effets conjugués du chômage massif qui frappe alors les usines textiles et de la propagande) et qui peut se solder par une arrestation sur le territoire du Reich¹⁴. Ensuite l'importance de l'ancrage familial dans la dynamique qui soutient l'engagement résistant : nombre de ces jeunes filles déportées ont en effet agi dans la mouvance de leurs parents, considérés ensemble ou isolément. Ainsi de Raymonde Marc qui, après l'arrestation de son père (décembre 1941) auquel elle prêtait main-forte, prend son relais à la tête d'un secteur du réseau Ali-France¹⁵. Elle-même arrêtée en avril 1943 alors qu'elle effectue une mission d'évacuation, elle est déportée en 1944 alors qu'elle est âgée de 21 ans¹⁶.

Opérée pour les besoins de la comparaison entre l'échelle nationale et l'échelle régionale, la distinction

entre maturité et jeunesse ne constitue en rien, au regard de l'époque et du contexte du conflit, une ligne de partage. Pour plus de la moitié d'entre elles déjà mariées à l'époque de leur déportation, les jeunes femmes déportées partagent avec leurs aînées une forme de maturité liée à la situation matrimoniale, à l'expérience professionnelle, à la rigueur des temps. Yvonne Abbas, née en 1922, ouvrière depuis l'âge de 13 ans, s'est mariée en 1938 à l'âge de 16 ans. Arrêtée en avril 1942, elle est déjà veuve au moment de sa déportation au camp de Ravensbrück en 1944¹⁷.

Engagement au sein du couple et/ou dans la mouvance familiale, les exemples mis en relief suggèrent l'importance des liens qui inscrivent la dynamique qui mène à la répression dans une logique collective. Menée à petite échelle – ici, celle du département –, l'étude des déportées prend la mesure de ce maillage : pour plus d'un tiers d'entre elles, les déportées du Nord peuvent ainsi être reliées à un proche (époux, ascendant, membre de la fratrie...) avec lequel elles partagent l'engagement qui mène à la répression. Pour autant, reliées ou non, les déportées affrontent seules la déportation – au sens où elles sont seules à être déportées – dans la grande majorité des cas (72 %). Surtout, l'éclairage des liens noués, ou non, entre la déportée et son environnement proche bouscule le présupposé de dépendance lié au statut marital. En effet,

seules 55 femmes, sur les 160 déportées mariées que compte notre corpus, sont effectivement reliées à leur époux dans la dynamique qui conduit à leur répression. Ce qui signifie que pour 105 d'entre elles (soit les deux tiers), leur engagement s'est effectué en toute indépendance. Si l'on ajoute à ces femmes mariées autonomes de fait, les femmes dont l'indépendance tient à leur statut (célibataires, veuves, divorcées), la mesure de l'autonomie atteint la valeur remarquable de 76 %, signe de la détermination qui caractérise l'itinéraire des déportées, pour l'essentiel résistantes dans le département du Nord.

ITINÉRAIRES EN DÉPORTATION : LE DESTIN SINGULIER DES FEMMES COMMUNISTES DU NORD

La chronologie de la déportation des femmes originaires du Nord conforte le constat d'une déportation précoce, qui suit une courbe ascendante, réalisée pour l'essentiel depuis la zone rattachée. Par rapport à ce cadre dominant, les transferts effectués depuis la zone occupée tranchent par leur caractère tardif comme par leur composition. Il s'agit pour l'essentiel de militantes communistes ou de femmes compromises dans l'aide apportée aux communistes. Arrêtées pour la majorité d'entre elles au printemps 1942 par la police française dans le cadre de la répression des menées communistes menée

13. À propos de la surreprésentation des jeunes dans la population déportée à l'échelle nationale, Michel Boivin insiste sur la nette sous-représentation des femmes au sein de cette population, *op.cit.*, p. 174. À l'échelle départementale à l'inverse, le poids des 20-29 ans dans la population féminine déportée est de cinq points supérieurs au poids qui est le leur dans la population de référence.

14. Le poids des femmes du Nord arrêtées sur le territoire du Reich (8,4 % de la population féminine déportée du département) est nettement supérieur à la moyenne nationale (3,6 %).

15. Le réseau homologué sous le nom Ali-France n'a pas été reconnu comme unité combattante. François Marcot (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 1082.

16. Raymonde Marc figure dans le *Livre-Mémorial* sous son seul nom marital (Florquin). Notons aussi que son arrestation sur le territoire belge explique qu'elle y apparaisse dans les listes des déportés « arrêtés sur le territoire du Reich » (liste III. 15), cette mention illustrant la nécessaire vigilance à l'égard de cette appellation puisque la résistance dans les départements septentrionaux ignore souvent les frontières. Elle rentre du camp de Ravensbrück le 30 avril 1945. Son père, George Marc, est décédé au camp de Gross-Rosen le 19 décembre 1944.

17. Yvonne Abbas fait partie des résistantes qui ont longtemps témoigné auprès des élèves dans les établissements scolaires du Nord. Un collège de La Madeleine, sa commune de résidence, a récemment pris son nom. Son époux, Florent Debels a été fusillé au fort du Vert-Galant à Verlinghem le 1^{er} juillet 1942.

conjointement par l'occupant et les autorités françaises – représentées dans le Nord par le préfet Carles –, elles ont été jugées par la Section spéciale de la cour d'appel de Douai pour activité communiste et condamnées à des peines conséquentes de deux à cinq années de prison, voire de cinq à dix années de travaux forcés, peines qui sont initialement purgées sur le territoire français en zone occupée, spécialement à la maison centrale de Rennes – comme c'est le cas pour Yvonne Abbas, dont la figure a été évoquée plus haut. Y compris lorsqu'elles ont purgé leur peine et sont donc libérables – auquel cas les autorités françaises initient éventuellement une procédure d'internement

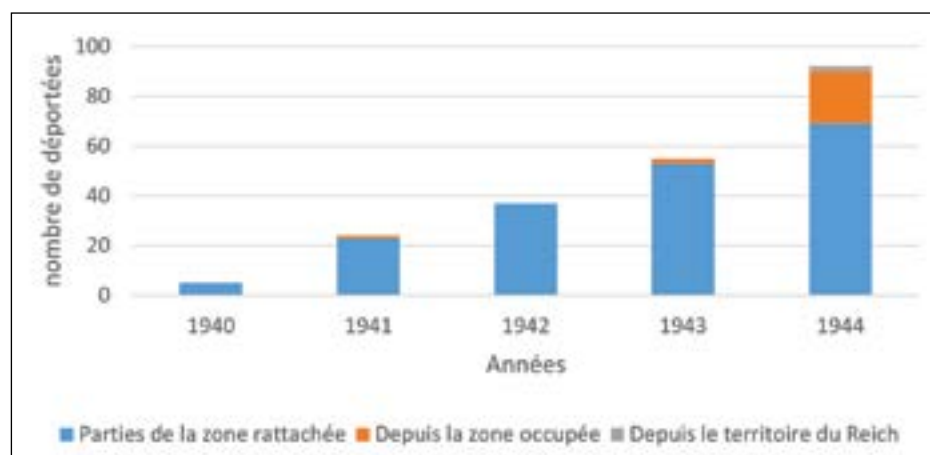
au regard de leur dangerosité supposée –, elles sont déportées à destination du camp de Ravensbrück dans le cadre des convois massifs du 18 avril 1944 (ou convoi des 35 000) et 13 mai 1944 ou moins conséquents (convois des 30 mai 1944 et 1^{er} juin 1944). Le parcours de ces militantes condamnées par la Section spéciale est donc remarquable par la combinaison d'une longue détention dans le système carcéral français, suivie d'un transfert brutal, depuis la zone occupée, dans le système concentrationnaire nazi. Ce parcours concentrationnaire est, on l'a vu, marqué par une mortalité supérieure à celle qui vaut pour les parcours carcéraux, mais bien moindre que celle qui caractérise les

parcours mixtes, soit ceux pour lesquels l'arrivée dans le camp succède à une détention en milieu carcéral sur le territoire allemand. Dans le cas des déportées communistes tardivement déportées à Ravensbrück dont la plupart sont rentrées sauvées de déportation, la rigueur de la lutte anticomuniste menée sous l'égide des autorités françaises, que traduit la vigueur des peines prononcées par la Section spéciale, semble donc avoir paradoxalement joué en faveur de leur survie.

Lorsque ces militantes franchissent les portes du camp de Ravensbrück, Martha Desrumaux¹⁸, dirigeante de stature régionale et nationale du Parti communiste, y est déjà depuis deux ans. Surveillée de longue date par les services de police français¹⁹, mais aussi par les services de police allemands dûment informés de son activité, la militante, passée dans l'illégalité en septembre 1939 à l'heure de l'interdiction du Parti communiste et suspectée – à raison – de jouer un rôle majeur dans la reconstitution du Parti clandestin comme dans l'organisation de la lutte contre l'occupant, est en effet arrêtée précocement par les forces d'occupation le 27 août 1941. Cette arrestation sonne le glas du projet de son internement, vainement

proposé par les autorités françaises aux autorités d'occupation. La procédure utilisée dans son cas, comme dans celui d'autres militants notoires arrêtés dans le cadre du déclenchement de l'offensive anticomuniste, est celle de la détention de sécurité (*Schutzhaft*). Introduite dans le ressort du MBB dès février 1941, elle permet l'arrestation préventive et l'internement dans un camp de concentration de toute personne jugée dangereuse pour la sécurité du Reich. Son application à l'encontre d'une femme française, exceptionnelle, se traduit dans les faits par un parcours qui ne l'est pas moins, comme en témoigne le récit que Martha Desrumaux en fait, près de vingt ans après :

«Après quatre mois de détention, sans jamais avoir été interrogée ni jugée, je fus prévenue un soir, vers 21 heures, que je partirais le lendemain matin à 6 heures. C'était vers le 10 ou le 15 janvier 1942. Le lendemain matin, en effet, après qu'on m'ait remis une partie de mon "dépôt", je montais dans une auto qui me conduisit d'abord à La Madeleine au siège de la Gestapo, rue François de Baets, puis, par Bruxelles; outre le chauffeur et un soldat à l'avant, la voiture transportait le chef de la Gestapo et moi-même ainsi qu'une autre détenue



Chronologie de la déportation des femmes originaires du Nord selon le lieu de départ.

18. Comme le souligne la notice qui lui est consacrée dans le Maitron, deux orthographes de son nom voisinent : Marthe Desrumaux est le plus souvent écrit Marthe Desrumeaux, dite Martha. Sur l'itinéraire de cette figure d'exception qui ne saurait être détaillé ici, nous renvoyons à cette notice ainsi qu'à l'ouvrage qui lui a été consacré par Pierre Outteryck, *Martha Desrumaux, Une Femme du Nord. Ouvrière, syndicaliste, déportée, féministe*, Lille, Le Geai Bleu, 2009. Signalons aussi un documentaire récemment réalisé par François Perlier : «Le souffle de Martha», Les Docs du Nord. <http://docsdunord.fr/films/le-souffle-de-martha/>

19. Martha Desrumaux est l'une des rares militantes communistes à faire l'objet d'une surveillance ininterrompue des Renseignements généraux depuis les années 1920. ADN, M 154/195, Militants communistes, dossiers individuels.

d'Hellemmes. Puis, Aix-la-Chapelle, après avoir subi là un bombardement, je fis partie d'un convoi pour Cologne où je restais trois jours ; puis, par chemin de fer, en wagons cellulaires, je gagnais Hanovre, et je demeurais également trois jours dans la forteresse ; enfin, Hambourg, où je fus incarcérée une semaine dans la prison. J'y fis la connaissance d'une Tchèque parlant très bien le français, et que je retrouvais par la suite. Enfin, toujours par chemin de fer, je parvins à Ravensbrück, le samedi 28 mars 1942. »²⁰

Ce parcours chaotique, dans lequel l'alternance des modes de transport et des lieux ponctuels de détention trahit une forme d'improvisation qui participe à la déstabilisation de celle qui l'affronte seule, a peu à voir avec celui que connaissent les militantes déportées au printemps 1944 évoquées précédemment. Le poids de l'incertitude face au sort réservé, l'importance de (re)trouver des repères dans un univers inconnu – que traduit l'évocation de la femme tchèque rencontrée puis retrouvée ensuite par Martha Desrumaux – leur est cependant commun.

En témoigne avec force le récit de son arrivée au camp de Ravensbrück livré par une militante du Pas-de-Calais, Esther Kennedy-Brun, dans lequel le souvenir de l'entrée dans le camp au printemps 1944 se confond

avec la vue de Martha Desrumaux. Reflet de la disparité des expériences et des trajectoires – d'un côté, près de 600 femmes²¹, et en leur sein des cercles de solidarité féminins antérieurs fondés sur l'identité régionale et militante, qui arrivent au camp ; de l'autre, une figure singulière dont la vie dans le camp est le quotidien –, le récit suggère le rôle structurant qu'a pu jouer, pour les « nouvelles », la présence dans le camp d'une figure connue de longue date, reconnaissable malgré son amaigrissement, entourée d'une aura que le secret entourant son arrestation et les rumeurs d'exécution ont encore renforcée.

« J'ai été arrêtée en septembre 1943 et déportée en début d'année 1944. La première femme française que j'ai vue à Ravensbrück, c'était Martha. On était beaucoup. On était 600 femmes, arrivées en même temps et, parmi ces 600 femmes, nous étions 4 du Nord, y'avait Georgette Cadras, Suzanne Cagé et tout le monde croyait qu'elle était fusillée. Alors on arrivait, on était en file, en colonnes, et on a vu une femme, une grande femme toute maigre, elle portait deux seaux et elle observait ces nouvelles. À son allure, je dis : regarde un peu ! Mais je ne me trompe pas. Et Suzanne Cagé qui dit en même temps, c'est Martha et Martha est passée à côté de nous. »²²

CONCLUSION

Qu'il s'agisse de celui de Martha Desrumaux, l'une des premières Françaises à rejoindre le camp de Ravensbrück en mars 1942, ou de celui des militantes jugées par la Section spéciale et déportées depuis la zone occupée au printemps 1944, le parcours des déportées communistes du Nord tranche avec celui qui caractérise la répression des femmes orchestrée à l'échelle régionale : une déportation empruntant des canaux spécifiques (départ depuis la zone rattachée vers la Belgique et le Reich, détention en milieu carcéral), placée sous la dépendance étroite des autorités militaires régionales, nimbée d'une opacité jamais levée par la législation.

Menée à l'échelle régionale, l'étude de la répression et de la déportation des femmes permet de mettre en

lumière certaines spécificités de l'engagement féminin liées à cet ancrage – ici, le poids du soutien apporté aux soldats anglais et, plus généralement, de l'hébergement, mais aussi la maturité accusée des femmes engagées dans ce soutien, ombre portée de la première longue occupation. L'inscription de la déportée dans son environnement familial, si elle souligne l'importance de la mouvance familiale dans l'engagement en Résistance – ce qui explique pour partie la surreprésentation des jeunes filles déportées –, révèle aussi la formidable autonomie de l'engagement des femmes du Nord, laquelle mériterait d'être interrogée à une autre échelle. Spécificité du Nord ou non, cette autonomie est mise à l'épreuve d'une répression affrontée initialement quasi isolément et sans repères et vécue ensuite, qu'elles qu'en soient les modalités, entre femmes.

20. Déposition de Martha Desrumaux auprès du correspondant du CH2GM, mars 1958, reproduite dans Philippe Manie, « Récit de vie. Martha Desrumaux, femme, ouvrière, syndicaliste communiste du Nord », mémoire de maîtrise, université de Lille, sous la direction de Marcel Gillet, 1979.

21. Le convoi du 13 mai 1944 compte 552 déportées.

22. Témoignage d'Esther Kennedy-Brun recueilli par Philippe Manie en 1978. Philippe Manie, *op.cit.*

EJ Déportées en Allemagne¹ : nouvelles recherches, nouvelles pistes

Philippe MEZZASALMA – Docteur en histoire, auteur d'une thèse sur « La déportation des femmes de France par mesure de répression 1940-1945 », soutenue en juin 2019 à l'Université de Paris I. Il a également dirigé la publication du livre « Femmes en déportation » aux Presses universitaires de Nanterre, paru en 2019, et présenté et commenté la publication du témoignage d'Henriette Lasnet de Lanty, « Sous la Schlague », paru en 2018 aux Éditions du Félin. Il est conservateur de bibliothèques, chef du service de la presse à la BnF.

Résumé : Les recherches sur la déportation des femmes de France par mesure de répression entre 1940 et 1945 ont connu des évolutions sensibles ces dernières années : au moment d'un passage de relais pour l'écriture de cette histoire entre témoins et historiens, de nouveaux aspects et angles d'analyse ont été identifiés, permettant une connaissance plus précise de ce sujet : identification des déportées, rapport entre l'engagement et la déportation, analyse genrée de la déportation, construction de la mémoire par les associations de rescapées, mise en perspective avec les déportées des autres pays occupés par les nazis : autant de thèmes qui prolongent les travaux initiés par Germaine Tillon et ses camarades.

Mots-clés : déportées, Ravensbrück, déportation de répression, résistantes, camps de concentration nazis, pathologie des déportées, mémoire de la déportation, associations de déportées.

1. Nous faisons référence ici aux déportées de répression depuis la France, Françaises mais aussi Espagnoles, Italiennes ou Polonaises vivant en France. Par commodité de langage, Françaises désignera dans cet article femmes déportées depuis la France. Les sources archivistiques citées proviennent toutes de nos recherches.

L'objet de cet article est de faire le point sur les principales avancées de la recherche sur la répression des femmes depuis la France durant la Seconde Guerre mondiale. Pour l'historiographie plus ancienne², nous renvoyons à l'introduction des actes du colloque de Nanterre publiés en 2019³, et nous n'en rappellerons ici que quelques axes : cette historiographie était marquée par l'implication des déportées rescapées dans son écriture au cours de décennies où les archives – qui n'avaient pas été détruites par les nazis, comme celles du camp de Ravensbrück⁴ – n'étaient pas, ou très peu accessibles. Si les procès de Ravensbrück, celui de Hambourg en zone anglaise en 1946 puis celui de Rastatt en 1949, avaient permis de collecter une immense documentation⁵, cette masse d'information resta longtemps peu accessible aux chercheurs⁶. D'où la centralité du témoignage des survivantes pour écrire une histoire dont les nazis s'étaient acharnés à faire disparaître les traces en même temps que leurs victimes. Cette parole des rescapées était recoupée, sourcée et interrogée, permettant d'établir des faits incontestables, qu'il fallait ensuite relier les uns aux autres.

ÉCRIRE LA DÉPORTATION DES FEMMES : DU TÉMOIN À L'HISTORIEN

L'ouverture des archives en France (puis une décennie plus tard dans les pays de l'est de l'Europe), la création de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD) et la mise en chantier du *Livre-Mémorial*⁷ permirent une mise en relation ordonnée de faits déjà connus, la découverte de faits nouveaux ou mal interprétés, et la possibilité de multiplier les angles d'analyse, étape vers d'importants changements de paradigmes. Le *Livre-Mémorial* permet de dresser, convoi par convoi, la liste des déporté(e)s et pour la première fois de disposer de chiffres fiables. C'est le cas pour les femmes, malgré un taux d'incertitude demeuré longtemps plus élevé que pour les hommes (en raison des changements de noms, des remariages et d'une moins bonne connaissance de leurs *Kommandos*). Ces chiffres maintenant stabilisés permettent d'affirmer que les rescapées sont, contrairement aux impressions depuis 1945, très majoritaires (autour des deux tiers) et que le taux de mortalité des femmes est plus bas que celui de leurs camarades masculins.

Dans le prolongement de ces travaux, la thèse de Thomas Fontaine et celle de Gaël Eismann⁸ sur l'organisation de la répression en France occupée ont constitué une étape supplémentaire dans une relecture approfondie de cette histoire. En analysant la déportation comme un processus inclus dans les politiques de répression nazie en Europe de l'Ouest, de l'arrestation à la libération des camps et des prisons allemandes, et non plus en repartant de la seule période *en* déportation, il est possible de redonner du sens aux parcours parfois chaotiques des déporté(e)s, et d'en tracer une typologie. Il est maintenant établi que la déportation fut une conséquence de l'évolution de la répression nazie en France occupée, ainsi que de l'augmentation des besoins du Reich en travail forcé dans le cadre de la guerre totale. La diversité des statuts juridiques d'occupation, les différentes filières de répressions nazies et leurs officines multiples, le passage progressif (quoi que jamais total) de cette politique des militaires à la *Sipo-SD* expliquent la grande diversité de situations et de parcours individuels, longtemps difficilement lisibles. Il revient à la FMD et aux équipes du *Livre-Mémorial* d'avoir pu en dresser une situation d'ensemble. Les femmes n'échappent pas à ce cadre, nous avons pu confirmer dans notre thèse qu'elles s'insèrent bien,

avec toutefois des spécificités parfois remarquables, dans cet ensemble.

Sur les femmes déportées, Thomas Fontaine revenait sur plusieurs convois emblématiques, décrits par Charlotte Delbo ou Germaine Tillion, qu'il analyse et explique en fonction des politiques de répression. Il donne des illustrations des mécanismes de répression par la déportation de femmes (résistantes, otages) en mettant en exergue de manière inédite la présence (certes très minoritaire) des « droits communs », et les raisons de cette présence. Le cadre de sa thèse ne l'amène en revanche pas à revenir sur les aspects de vie *en* déportation des détenu(e)s et on doit à Christine Bard, avec le soutien précieux d'Anise Postel-Vinay, dans un numéro de la revue *Histoire@politique*⁹, d'être revenue sur le fait que les principaux récits publiés de femmes déportées permettaient de contribuer à une histoire genrée de la déportation, notamment au travers du concept de sororité comme vecteur de survie au camp. De manière concomitante, une première exposition itinérante¹⁰, à l'initiative du Mémorial de Buchenwald, était consacrée au sujet émergent des femmes déportées transférées dans des *Kommandos* de camps d'hommes, et revenait sur le fait que la majorité des déportées de France (83 %) n'étaient pas restées au Frauen KonzentrationsLager (FKL)¹¹, mais avaient été louées pour le travail

2. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, Points « Histoire », 1988.

3. Philippe Mezzasalma (dir), *Femmes en déportation. Les déportées de répression dans les camps nazis 1940-1945*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2019, pp. 15-23.

4. Bernhard Stöbel, *Ravensbrück ; un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2003.

5. Philippe Mezzasalma, *La déportation des femmes de France par mesure de répression. 1940-1945*. Thèse de doctorat d'histoire, soutenue à l'université de Paris I le 16 juin 2019.

6. Cécile Vast, « Les procès de Ravensbrück. Justice, témoignage ou connaissance ? », in Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon (MRDB) ; Germaine Tillion, *les armes de l'esprit*, Besançon, 2015 ; Marie-Laure Le Foulon, *Le procès de Ravensbrück. Germaine Tillion, de la vérité à la justice*, Paris, Le cherche Midi, 2016.

7. FMD, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression*, pp. 13-18. Il fut réalisé, au travers de travaux préparatoires, de 1993 à 2004.

8. Gaël Eismann, *Hôtel Majestic ; ordre et sécurité en France occupée. Paris, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2010.

9. Christine Bard, « L'histoire des femmes au défi de la déportation », *Histoire@politique*, mai 2008.

10. Mémorial Leclerc, *Les femmes oubliées de Buchenwald*, Paris, Paris Musées, 2005.

11. Camp de concentration de femmes, appellation officielle de Ravensbrück.

productif à des *Kommandos* extérieurs de camps d'hommes. Plusieurs thèses et recherches importantes sur la répression nazie en France donnaient des éléments régionaux sur la déportation des femmes depuis des régions aux statuts d'occupation différents¹². Cette optique régionale est de plus croisée à une analyse genrée de la répression, avec les travaux pionniers de Catherine Lacour-Astol sur la région du Nord¹³. Consolidant les pistes esquissées par Germaine Tillion et Bernhard Strebel, Pierre-Emmanuel Dufayel¹⁴ poursuivait l'analyse du convoi du 31 janvier 1944, en questionnant la représentativité de ce convoi pour l'ensemble des déportées. En Allemagne, outre la somme sur les KZ de Nikolaus Wachsmann¹⁵, qui revient notamment sur les origines

du FKL et les recherches générales sur le système des camps¹⁶, la recherche sur Ravensbrück s'est renouvelée ces vingt dernières années, et nécessiterait un article en soi¹⁷. Les aspects les plus saillants sont consacrés à la répression de l'homosexualité et du lesbianisme dans les camps de concentration (KZ)¹⁸, la prostitution forcée¹⁹, à la présence des femmes juives dans le système concentrationnaire et leur rapport avec les autres détenues, ainsi que des sujets plus polémiques sur la « zone grise »²⁰. Des éléments éclairent le contexte de déportation des Françaises, mais aucune étude en tant que telle n'a été entreprise sur les Françaises²¹.

Sur les associations de déportées, le livre de Serge Wolikow revient sur

l'Amicale de Ravensbrück dans le cadre de la FNDIRP (Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes), alors que nous avons produit une analyse de son bulletin dans un article puis dans notre thèse²². Deux articles ont été consacrés à l'ADIR – celui de Dominique Veillon²³ précurseur pour l'étude des associations de rescapé(e)s, en y distinguant les fonctionnements, et le nôtre²⁴ – qui cherchaient à retrouver dans les liens de sociabilité de l'association le reflet de pratiques de survie et d'entraide constituées au camp. La vie des rescapées après leur libération est maintenant sujet d'étude, avec un premier livre sur les séjours durant l'après-guerre en maison de repos en Suisse et en Savoie de déportées épuisées par les sévices subis en déportation²⁵. Nos recherches ont permis d'organiser en 2015²⁶ un premier colloque sur les femmes en déportation, dont un des apports était de confirmer l'importance d'un regard genré sur le sujet, sur l'apport de ces spécificités

à l'histoire générale de la déportation et des camps²⁷. Plus classique, le genre de la biographie a aussi été un moyen de diffuser largement le sujet²⁸, répondant aux dernières autobiographies écrites par les ultimes survivantes²⁹. Les années suivantes confirment la pertinence de ces axes de recherche, dont nous présentons ici certains parmi les plus porteurs. Parmi ceux-ci, les sujets relatifs à la Résistance et à l'engagement des déportées, la définition de l'identité des déportées, et le rôle des associations de rescapées dans la constitution du groupe des déportées et dans leur mémoire, font l'objet d'articles développés dans ce numéro, auxquels nous renvoyons³⁰. D'autres sujets, la circulation des déportées dans les *Kommandos* de travail, la part des femmes dans le sabotage, la situation de témoins de la Shoah de certaines déportées de répression, sont par ailleurs des thèmes en cours d'étude et feront l'objet d'autres manifestations ou publications.

12. Laurent Thiery, *La répression allemande dans le Nord de la France, 1940-1944*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2013, et du même, « La déportation des femmes depuis le ressort de l'OFK 670 de Lille ; un processus majoritairement judiciaire », in *Les femmes déportées depuis la France 1940-1945*, op.cit. ; Cédric Neveu, « Des déportés ? La notion de déportation face à la réalité des politiques de détention en Moselle annexée », in Tal Bruttman, Laurent Joly et Annette Wiewiorka (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la seconde guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2009.

13. Catherine Lacour-Astol, *Le Genre de la Résistance ; la résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Sciences-Po les Presses, 2015.

14. Pierre-Emmanuel Dufayel, *Un convoi de femmes 1944-1945*, Paris, Le Grand livre du mois, 2011.

15. Nikolaus Wachsmann, *KL. Une histoire des camps de concentration nazis*, Paris, Gallimard, 2017.

16. Jane Caplan, Nikolaus Wachsmann (dir.), *Concentration camps in Nazi Germany*, London, Routledge, 2010. Cf. notamment Jens Christian Wagner, « Work and exploitation in the concentration camps ».

17. Philippe Mezzasalma, *La déportation...*, op.cit., pp. 194-201.

18. I. Eschebach (dir.), *Homophobie und Devianz : weibliche und männliche Homosexualität im Nationalsozialismus*, Berlin, Metropol, 2012 ; Régis Schlagdenhauffen, « Les lesbiennes sont-elles victimes du nazisme ? Analyse d'une controverse mémorielle à Berlin », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemandes*, T. 42, 4-2010, pp. 553-568 et, du même, *Triangle rose : La persécution nazie des homosexuels et sa mémoire*, Paris, Autrement, 2011.

19. Régis Schlagdenhauffen, « Promotion de la prostitution et lutte contre l'homosexualité dans les camps de concentration nazis », *Trajectoires* [En ligne], 1 | 2007.

20. Jane Caplan, « Gender and the concentration camps », in Jane Caplan, Nikolaus Wachsmann (dir.), *Concentration camps in Nazi Germany*, op.cit., pp. 86-93 ; Robert Sommer, *Das KZ Bordell, Sexuelle Zwangsarbeit in nationalsozialistischen Konzentrationslagern*, Paderborn, Schöningh, 2009 ; Christa Paul, *Zwangsprostitution. Staatlich Errichtete Bordelle im Nationalsozialismus*, Berlin, Hentrich, 1994 ; Janet Anschutz, Kerstin Meier, Sandja Obajdin, « Dieses leere Gefühl, und die Blicke der anderen : sexuelle gewalt gegen Frauen », in *Frauen in KZ*, pp. 130-131 ; Christa Schulz, « Weibliche häftlinge aus Ravensbrück in Bordellen des mannkonzentrationslager », Claus Füllberg-Stolberg (dir.), *Frauen in Konzentrationslagern. Bergen-Belsen Ravensbrück, Bremen, Temmen*, 1994, p. 135.

21. Le Mémorial de Ravensbrück et l'historienne Mechtild Gilzmer préparent une exposition sur ce sujet sur le site du camp pour 2022.

22. Serge Wolikow, *Les combats de la mémoire. La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, Cherche-Midi, 2006 ; Philippe Mezzasalma, « Les presses des associations de déportés », *Revue de la BnF*, n° 25, 2007, pp. 26-35.

23. Dominique Veillon, « L'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance », in *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, 1984.

24. Philippe Mezzasalma, « L'ADIR, ou une certaine histoire de la déportation des femmes de France », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 69, janvier-mars 2003, pp. 49-60.

25. Éric Monnier et Brigitte Exchaquet-Monnier, *Retour à la vie. L'accueil en Suisse romande d'anciennes déportées françaises de la Résistance (1945-1947)*, Neuchâtel, Alphil, 2013.

26. Philippe Mezzasalma (dir.), *Femmes en déportation*, op.cit.

27. Corinna Von List sur les déportées dans les prisons allemandes, Jean-Marc Dreyfus sur les réparations accordées aux rescapées, Cécile Formaglio sur les assistantes sociales dans la résistance et la déportation, Anne Savinieu sur les prostituées déportées, et les nôtres sur les pathologies de la déportation chez les rescapées après-guerre. *Ibid.*

28. Derniers parus : Brigitte Exchaquet-Monnier et Éric Monnier, *Noëlla Rouget. La déportée qui a fait grâce son bourreau*, Paris, Tallandier, 2020 ; Antoine de Meaux, *Miarka*, Paris, Phébus, 2020.

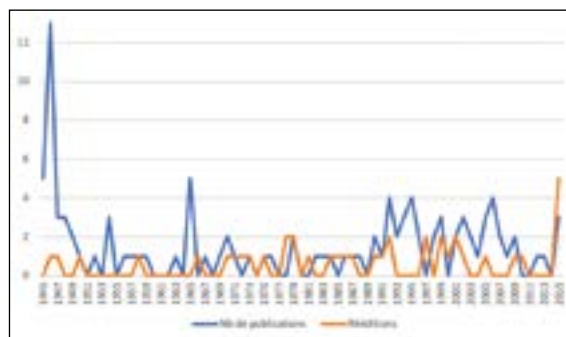
29. Anise Postel-Vinay, *Vivre*, Paris, Grasset, 2015.

30. Articles de Pierre-Emmanuel Dufayel et Arnaud Boulligny (p. 25), Philippe Mezzasalma (p. 87) et Cécile Vast (p. 113).

INTÉRÊT DU PUBLIC POUR LA DÉPORTATION DES FEMMES, VOLUME DES TÉMOIGNAGES, PRÉCOCITÉ DES ÉTUDES

Premier élément : si les rescapées de la déportation sont longtemps restées dans l'ombre, ce n'est pas faute d'avoir cherché à faire part de leur histoire aux publics. Les études sur les femmes en déportation furent précoces, avec la publication d'un premier article de Claire Davinroy pour la *Revue de Paris* dès 1945³¹, puis avec l'ouvrage collectif publié par l'ADIR³², avec l'aide de l'Amicale de Ravensbrück, contenant un premier essai de Germaine Tillion sur ce camp. Plusieurs témoignages, plutôt descriptifs, sont aussi édités entre 1945 et 1948³³, dont celui de Denise Dufournier³⁴ reste le plus précis. Avec près de cent témoignages de femmes publiés en France sur Ravensbrück et ses camps annexes, et une cinquantaine sur Auschwitz et Bergen-Belsen, l'ensemble publié par des femmes déportées est important, et indique une volonté de témoigner et un public pour la réception.

Il faut compter de plus environ 50 récits sur des femmes disparues dans les camps ou après leur retour, près de 600 témoignages non publiés dans les archives (AN, BDIC, MRDB, MRN et AD³⁵), plus de 650 dossiers thématiques sur des déportées. Près de 200 femmes ont également été enregistrées par la FMD, par le CHRD de Lyon ou la BDIC. Il est difficile de répertorier tous les témoignages inédits publiés sur des sites web amateurs, d'hommages, ou des interviews dans la presse quotidienne régionale. Le fonds testimonial est important, et confirme ici aussi que les déportées ont témoigné (entre les publications et les témoignages déposés aux archives, c'est au moins 10 % des rescapées),



Publication des témoignages de rescapées de la déportation de répression (France, 1945-2015).

31. Claire Davinroy, « Camp de prisonnières », *La Revue de Paris*, n° 4, juillet 1945, pp. 68-73.

32. ADIR, *Ravensbrück*, Lausanne, Cahiers de la Bacconière, 1946. Ce livre, édité en Suisse, bénéficie d'un succès d'estime dans les principaux quotidiens.

33. Voir en particulier : Simone Saint-Clair, *Ravensbrück, l'enfer des femmes*, 1945 ; Marie-Claude Vaillant-Couturier, *Mes vingt-sept mois à Auschwitz et Ravensbrück*, conférence prononcée le 19 mars 1946 ; Marie-Jeanne Bouteille-Garagnon, *Infernal rébus*, 1946 ; Suzanne Busson, *Dans les griffes nazies. Angers. Fresnes. Ravensbrück. Mauthausen*, 1946 ; Renée Mirande-Thomas, *De Ravensbrück à Mauthausen*, 1946 ; Suzanne Guiral, *De Saint-Michel à Ravensbrück* ; Rosane 19254 [Renée Lascroux], *Terre de cendre. Ravensbrück et Bergen-Belsen. 1943-1945, 1946*. Pour des bibliographies complètes, voir notre thèse, déposée pour consultation à la documentation de la FMD, et au Musée de Besançon.

34. Denise Dufournier, *La Maison des mortes*, Paris, Hachette, 1945.

35. Voir glossaire en fin d'article, p. 66.

qu'elles ont eu un public, en tout cas sur la durée. En termes de publications, les courbes d'éditions de témoignages de femmes sont similaires à celles qu'Annette Wieviorka a mis en lumière pour les survivants de la Shoah : après un fort démarrage éditorial entre 1945 et 1948, les publications se raréfient jusqu'aux années 1980. Puis, après l'affaire Faurisson, des déportées se décident à écrire leurs mémoires au tournant des années 1980 : c'est le cas notamment de Charlotte Serre, Simone Lahaye, Solange Blanc ou Lucienne Simier³⁶, d'autres sont aidées par des éditeurs comme Tirésias.

Entre 1945 et 1948, les femmes qui publient bénéficient du soutien de grands éditeurs parisiens : issus de la Résistance pour Micheline Maurel ou Charlotte Delbo (Éditions de Minuit) ou éditeurs parisiens avec le soutien de grands écrivains (préface de Mauriac pour Micheline Maurel³⁷) ou de politiques (Maurice Schumann pour Denise Dufournier³⁸). Dans les années 1980, plusieurs déportées publient à compte d'auteur ou chez des éditeurs locaux comme Jehanne Lorge ou Léa Douheret³⁹, avec parfois une diffusion locale relayée par la presse. Soulignons le rapport entre témoignages publiés (140, avec les recueils

de poèmes sur les camps et des ouvrages d'autofiction) et non publiés (plus de 600) soit un pour quatre, qui indique le rôle probable de l'intérêt du public pour ces témoignages. Y a-t-il eu une proportion identique chez les hommes déportés ? C'est une question à creuser, les sondages que nous avons faits via la base Ego ou la Bibliographie de la France, ramenés au nombre de déportés et de rescapés, ne semblent pas le confirmer. En revanche, les hommes semblent avoir bénéficié plus que les femmes d'un grand éditeur, assurant une meilleure diffusion et exposition au public⁴⁰.

CONTEXTE D'ARRIVÉE DES FRANÇAISES, COMPLEXITÉ DES RELATIONS EN CAMP, ORIGINE DE LEUR RESSENTI

Nous revenons pour ce point sur des aspects certes connus, mais qui restaient jusqu'alors à confirmer. Ainsi, jusqu'à Germaine Tillion incluse, les rescapées sont persuadées que les Françaises étaient « les plus détestées et les plus maltraitées dans les usines et les ateliers »⁴¹. Nous avons pu vérifier, au travers de nombreuses sources, les raisons (indiscipline et sabotage) pour lesquelles cette affirmation inexacte s'était néanmoins imposée, renforcée du motif qu'elles

36. Charlotte Serre, *De Fresnes à Ravensbrück. Témoignage personnel d'une déportée de la Résistance*, 1982 ; Simone Lahaye, *Libre parmi les morts*, 1983 ; Solange Blanc, *Femmes à tuer*, 1984 ; Lucienne Simier, *Deux ans au bagne de Ravensbrück*, 1992. Voir notre thèse pour des bibliographies complètes.

37. Micheline Maurel, *Un camp ordinaire*, op.cit.

38. Denise Dufournier, *Ravensbrück...*, op.cit.

39. Jehanne Lorge, *Ravensbrück. Déportée pour une injure*, 1992 ; Léa Douheret, *Témoignage. Léa Douheret. Matricule 97 209*, 1993.

40. Moins d'une auteure sur deux a bénéficié d'un grand éditeur.

41. Germaine Tillion, op. cit., p. 198.

étaient réprimées *parce que* Françaises. L'essentiel des Françaises arrive en 1944 à un moment de surpopulation du camp, après toutes les autres grandes nationalités, ce qui ne leur permet pas d'accéder aux places « privilégiées » au camp. Elles sont de ce fait dépendantes des relations souvent complexes avec les détenues d'autres nationalités, sauf au block 32 des NN, où les Françaises s'appuyaient sur les *Blockowas*, qui les prévenaient des mauvais transports et des sélections pour la chambre à gaz. Cette marginalité relative par rapport aux réseaux de la société concentrationnaire de Ravensbrück les expose plus que d'autres à la famine et à l'extermination, et explique le taux de mortalité final des Françaises : très faible jusqu'à l'automne 1944, il explose ensuite de novembre 1944 à avril 1945.

Il est révélateur que la seule fonction pour laquelle les Françaises furent vraiment volontaires fut celle des médecins détenues, fondamentale pour leur survie. Entre les étudiantes en médecine (Marie-José Chombart de Lauwe, Anne Spoerry⁴²), les médecins (Louise Le Porz, Marie-Thérèse Herr, Suzanne Mengin, Yvonne de la Rochefoucault, Denise Fresnel, Dora Rivière,

Heidi Hautval, Suzanne Weinstein, Paulette Don Zimmet-Gazel⁴³), les infirmières (Renée Lascroux, Rosine Crémieux), les assistantes sociales ayant une formation d'infirmière (Jacqueline Héreil, Charlotte Bachelet⁴⁴), les Françaises purent soigner les malades, tenter de sauver les plus faibles et d'entraver des sélections (au péril de leur vie comme Louise Le Porz⁴⁵), de fournir des médicaments « organisés » (Dr Don Zimmet, Marie Fillet⁴⁶). La plupart refusa de participer aux opérations de soi-disant euthanasie et elles protestèrent des mauvais traitements qu'elles purent constater.⁴⁷

De même, contrairement aux nombreux récits publiés, qui stigmatisent à des degrés divers les autres nationalités, et estiment que les Françaises ont été ostracisées, on peut affirmer qu'elles n'ont pas été aussi isolées que ce qui est dit dans les récits, même si leur singularité de comportement (indiscipline, bavardage, coquetterie, sabotage) les ont parfois fait voir d'un mauvais œil par les autres nations, d'autant qu'elles parlaient moins de langues étrangères que les autres (Tchèques, Allemandes et même Polonaises). Elles souffraient incontestablement⁴⁸ des

préjugés des gardiennes à l'encontre de la France (« manque d'hygiène », « paresse », « métissage et dégénérescence raciale »), et des « *élégantes Françaises* », vues comme des femmes futiles et incapables. Reçue pour un recrutement comme soignante, Cécile Goldet (une des infirmières du Vercors) entendit : « Je n'aime pas les Françaises. Elles sont sales, paresseuses, menteuses. Ce peuple est dégénéré, ne sait pas travailler. »⁴⁹ Les *Aufseherinnen*⁵⁰ s'appuyaient sur les Tchèques et les Polonaises⁵¹, et favorisaient les Hollandaises ou Scandinaves. Néanmoins, il est difficile de dire pour autant que les Françaises aient été volontairement les plus mal traitées⁵². Et les Françaises avaient aussi des idées arrêtées sur leurs camarades de déportation :

« Rapports avec les autres détenues : Belges, fraternels avec rudesse. Hollandais, Norvégiens, courtois, avec grand égoïsme de leur part. Polonais, que dire, une proportion minimum de 90 % des déportées sont rentrées avec une haine plus vivace pour les Polonais que pour les Allemands. »⁵³

Il est indéniable en revanche qu'elles furent à la pointe du refus de travailler

et du sabotage, avec les soldates russes, avec moins de discrétion que les Polonaises, ce qui eut des effets désastreux pour leur sécurité, et entraîna des punitions collectives qui frappaient toutes les détenues et les faisait prendre en grippe par les autres. Pour ce refus, parfois ostentatoire, de la discipline du travail forcé, il paraît à la lecture croisée des récits que les femmes de France ont été plus punies que les autres. La volonté des Françaises de se soutenir exclusivement entre elles les a certes isolées, tout en étant une clé de leur survie⁵⁴ : Elles ont toutefois bénéficié de plus de solidarité des autres détenues que ce qu'elles ont dit après 1945, comme le montre l'exemple de Martha Desrumeaux, isolée au camp en 1942, malade en 1943, et aidée par des codétenues inconnues :

« [L'infirmière] permit alors à deux jeunes Tchèques de me soigner : chaque soir elle venait me tremper la main dans de l'eau bouillante avec du savon noir [...] À la sortie du *Revier*, en septembre 1943, je fus renvoyée au block 13 où deux jeunes Polonaises, deux sœurs, me hissèrent au 2^e étage d'une couchette [...]. »⁵⁵

42. AN. Anne Spoerry. 11 mai 1945. F9/5568.

43. AN. Louise le Porz F9/5568. Marie-Thérèse Herr, Suzanne Mengin, Yvonne de la Rochefoucault. 1945. F9/3405N. MRDB. Archives Tillion. Déposition du Dr Denise Fresnel, 28 juin 1946. AN. Dora Rivière. 72 AJ 333. Adélaïde Hautval, *Médecine et crimes contre l'humanité*, pp. 81-87. Paulette Don Zimmet, *Les Conditions d'existence et l'état sanitaire dans les camps de concentration de femmes déportées en Allemagne*, Annemasse, 1946. MRDB. Archives Tillion. Dossier des 27 000. Marie-Louise « Ninette » Streisguth.

44. NA. Procès Ravensbrück. Renée Lascroux. WO 235/316. 7 juin 1946. Jacqueline Héreil, WO 235/305, 7 juin 1946. BDIC. ADIR. Martha Pérussel, août 1945. F° delta rés 797/IV.

45. Denise Fresnel, *op.cit.*

46. BDIC. ADIR. Marie Fillet. 2002. F° delta rés 797/IV.

47. Denise Fresnel, *op.cit.*

48. Attesté par des dizaines de témoignages délivrés en 1945, conservés aux AN dans la série F9.

49. Cécile Goldet, *L'infirmière de Ravensbrück. Journal tenu au camp*. Publié en annexe du livre de S. Saint-Clair, *op.cit.*, p. 206.

50. Gardiennes, auxiliaires féminines des SS.

51. Sarah Helm, *Si c'est une femme. Vie et mort à Ravensbrück*, Paris, Calmann-Lévy, 2016.

52. M. Kurcyszowa, « Les Polonaises dans la lutte contre l'extermination biologique au camp de concentration de Ravensbrück », in Comité international de Ravensbrück, *La Résistance à Ravensbrück*, Varsovie, 1973, p. 28. Pour une lecture croisée avec les témoignages des Polonaises, nous avons aussi vu le fonds testimonial conservé à l'université de Lund. <https://www.ub.lu.se/hitta/digitala-samlingar/witnessing-genocide>.

53. AN. Elise Rival. 29 janvier 1958. 72 AJ 334.

54. Anise Postel Vinay, « Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Étude d'une ancienne déportée de Ravensbrück », *Histoire@Politique*, n° 5, mai-août 2008.

55. AN. Martha Desrumeaux, p.15. 1955. 72 AJ 334.

L'indiscipline des Françaises, revendiquée par les rescapées comme une marque d'opposition, se révèle bien être l'attitude de la majorité des Françaises, et donc vue comme une caractéristique de leur groupe national :

« Il faut bien reconnaître que nous étions, presque organiquement, à contresens du camp : la discipline SS, retransmise par les Polonaises, avait le don de hérisser de rage les Françaises, les meilleures comme les pires ; et dans ce parti pris nos défauts jouèrent un rôle égal à nos vertus, car dans les usines auxquelles le camp les louait, nos prostituées, nos travailleuses volontaires agaçaient les Allemands par leur indiscipline chronique. »⁵⁶

GENRE ET DÉPORTATION : APPORTS DU VÉCU SPÉCIFIQUE DES FEMMES EN DÉPORTATION⁵⁷

S'il n'y a pas eu de répression des femmes de par leur nature, en revanche il y a bien eu une sexualisation de la répression, avec sévices spécifiques, connue par les récits, mais peu identifiées comme atteintes spécifiques aux femmes. De même, la déshumanisation dans les camps est longtemps restée sous le prisme du discours général sur la déportation, celui des hommes (qui sont majoritaires), les souffrances des femmes

ne s'intégrant que comme illustration du cadre général. Or il s'agissait là d'une entreprise de *déféminisation* violente, physiquement et moralement, réfléchie comme telle et organisée rationnellement, demeurée trop longtemps sous-estimée.

Le FKL fut dès 1940 un camp avec une forte proportion de politiques, où les Allemandes étaient devenues minoritaires, suite aux conquêtes militaires nazies. Les SS se sont interrogés sur le traitement à appliquer aux femmes des pays occupés : ni femmes allemandes à « corriger » pour les réintégrer dans la *Volksgemeinschaft*, ni soldates (sauf des Soviétiques, auxquelles ce statut fut dénié) ni partisans, leur traitement est resté marqué du sceau des modèles sociaux liés au sexe. Conformément au règlement intérieur de Ravensbrück⁵⁸ (tiré de celui des camps d'hommes, mais adapté aux spécificités de la détention de femmes), qui ne réservait pas de différences de traitement significatives entre catégories de détenues, les femmes furent traitées comme des délinquantes (prostituées, vagabondes), stigmatisées de « dégénérescence de la race » attribuée aux autres peuples⁵⁹, aggravé de la répression d'Allemandes accusées de trahir la communauté nationale (relations adultérines alors que les maris sont au front⁶⁰, ou même « souillure de la race »).

La perversion du système concentrationnaire nazi consistait notamment à ce que les critères sociaux-racistes distinguant les catégories de détenu(e)s soient finalement adoptés par les internés eux-mêmes. Ainsi, les récits des Françaises, toutes classées comme « politiques » (rouges) indiquent leur hostilité envers les autres catégories de détenues, « criminelles » (vertes) et « asociales » (noires), majoritairement allemandes⁶¹. La division entre catégories venait recouper celle entre nationalités. Les Françaises étaient très majoritairement des résistantes ou assimilées : non seulement elles tenaient à distance les « vertes » allemandes, mais aussi les quelques déportées de « droit commun » françaises, voleuses ou prostituées, d'autant que celles-ci, en tant que déportées, portaient aussi ce triangle rouge qui ne les distinguait pas des résistantes, au grand dépit de celles-ci. Rosine Crémieux est une des rares résistantes à avoir eu des liens d'amitié avec une prostituée, qui avait elle aussi résisté et sabotait le travail en usine⁶². On relève aussi ce rare propos bienveillant :

« J'ai pu constater chez certaines filles de joie des possibilités de générosité dans les services rendus, qu'on ne trouverait plus chez des

femmes "dites bien élevées", parce que la peur et l'instinct de conservation créent, en effet, des égoïsmes. »⁶³

Or, le FKL était un lieu où les SS recrutèrent des « volontaires » pour les bordels des KZ, au bénéfice des *Kapos* dévoués à leur service, prostituées « professionnelles » ou « volontaires » désireuses de sortir de l'enfer du FKL. Cette prostitution restait une sexualité forcée, contrainte par la violence et la misère, et loin de mener à la libération, elle fut au contraire une aggravation de l'état de santé de ces détenues⁶⁴. D'après Bernhard Strebel, environ 100 détenues de Ravensbrück durent se prostituer dans ces bordels⁶⁵, 200 femmes avec celles venant de Birkenau, selon Robert Sommer⁶⁶. Pour cette raison supplémentaire, les prostituées semblent générer une vive hostilité chez les Françaises et les Polonaises au-delà des seuls *a priori* sociaux-culturels (comportement estimé vulgaire, bruyant et chicanier)⁶⁷.

La sexualité au camp demeure un sujet difficile, décrit souvent avec véhémence dans les récits des rescapées, et pour lequel l'apport des *Gender studies* s'avère capital. En effet, outre les questions spécifiques des règles et de la maternité, le refus de l'intimité en camp est plus mal vécu encore chez

56. Germaine Tillon, *op.cit.*

57. Christine Bard, *Les femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, Armand Collin, 2001.

58. Nicolas Bertrand, *L'enfer réglementé – le régime de détention dans les camps de concentration nazis*, Paris, Perrin, 2015, pp. 83-85 et 103-112.

59. Nikolaus Wachsmann, *op.cit.*, pp. 311-312.

60. « *Kriegsehebruch* », selon le terme relevé par Jane Caplan, « Gender... », *op.cit.*

61. BDIC. ADIR. Marie-Claire Jacob, *op.cit.*

62. Rosine Crémieux, en 2008, pour le film *Juifs d'origine non contrôlée*. Document transmis par Sylvie Dreyfus-Alphandéry, que je remercie.

63. Marguerite Michelin, *Les débuts de l'ANEF*, Bureau national du 24 mars 1962, p. 4.

64. Nikolaus Wachsmann, *op.cit.*, p. 556.

65. Bernhard Strebel, *op.cit.*, p. 197.

66. Christa Paul, *Zwangsprostitution...*, *op.cit.* ; Jane Caplan, « Gender... », *op.cit.*

67. Simone Saint-Clair, *op.cit.*, p. 72 ; AN. Mme Letourneau, *op.cit.* ; Denise Dufournier, *op.cit.*, pp. 29, 81, 103.

les Françaises. Les rapports au corps, à la nudité, à la promiscuité, sont plus explicités que dans les récits d'homme. De plus se rajoutent pour les femmes la menace du viol (par des auxiliaires de la Gestapo, des gardes, des civils), de la prostitution, imposée dans les bordels des camps⁶⁸, ou clandestine de manière à obtenir de la nourriture. La souillure de la race constitue un délit frappant des Allemandes, comme des Juives, des Slaves ou des Françaises. L'obsession de la contagion des maladies vénériennes a par ailleurs entraîné des tests gynécologiques aussi brutaux que systématiques, à des fins de dépistage de la syphilis, dont le pendant n'existe pas chez les hommes. Enfin, la volonté d'anéantir les Juifs et les Tsiganes a eu pour conséquence funeste de nombreux cas de stérilisation forcée, dont l'ampleur semble plus importante que la castration chimique chez les hommes.

La question de l'homosexualité prend une place importante dans ce contexte, homosexualité réprimée hors d'un cadre légal clair pour les lesbiennes (elles ne ressortaient pas de l'article 175, condamnant la seule homosexualité masculine), homosexualité de circonstances au camp pour obtenir une protection, par pulsion de vie, ou tendresse⁶⁹. La question de la sororité a d'ailleurs été parfois vue (peut-être de manière exagérée) comme une forme de relation amoureuse platonique. Les

deux infractions punies le plus sévèrement au FKL sont la tentative d'évasion et les relations homosexuelles – les lesbiennes envoyées à Ravensbrück l'étaient comme asociales. L'homosexualité est unanimement décriée par les Françaises : « Madame Laporte a particulièrement souffert de l'étalement impudique des mœurs spéciales qu'elle a trouvé trop fréquentes, trop répandues. »⁷⁰ Chez les Françaises, le lesbianisme est perçu comme une perversion allemande, fréquente selon elles chez des Tsiganes très stigmatisées. En 1965, *Les Françaises à Ravensbrück*, rédigé dans un souci d'apaisement, écrit encore : « L'homosexualité, fréquente chez les droits communs allemandes et même chez les politiques de certaines nationalités, reste extrêmement rare parmi les Françaises. Il peut s'agir d'une compensation sexuelle en l'absence d'hommes chez certaines prisonnières bien nourries, d'une habitude pour les droits communs arrêtées pour le même motif d'une forme de prostitution alimentaire lorsque le "Julot" auquel la prisonnière s'attache travaille à la cuisine ou reçoit des colis. Cette forme de dégradation ne nous a guère atteintes. »⁷¹

Ainsi, une Française indique l'émotion procurée par la tendresse entre certaines détenues, souvent indispensable pour la survie, qui transforme selon elle certaines amitiés en amour. Le docteur Schrameck – déportée de persécution à

Birkenau en février 1944, puis transférée à Ravensbrück, elle s'évade en avril 1945 lors d'une marche de la mort, avec Louise Alcan⁷² – qui écrit après-guerre une psychologie de la déportée, relève : « *Amitiés particulières*. Elles sont développées comme réaction de défense et comme soupape ou refoulement chez ces femmes tout à fait normales, mariées, et qui sont redevenues normales après leur séjour. »⁷³ Aussi, presque toutes les femmes qui ont témoigné ont tenu à atténuer après-guerre dans leurs récits toutes marques de tendresse estimées non conformes aux codes moraux de l'époque, même si aucun caractère sexuel n'y était lié. Régis Schlagdenhauffen⁷⁴ propose quant à lui l'interprétation suivante du mode de dissociation des relations amoureuses au camp : « Lorsqu'il est fait mention de relations sentimentales entre femmes, les détenues dites "politiques" ont toujours des relations platoniques tandis que les "criminelles" ou "asociales" ont des relations charnelles. »

LE RETOUR À UNE VIE LONGUE ET DIFFICILE

On sait aujourd'hui que le retour tant souhaité fut douloureux, les rescapées durent se réinsérer dans une France qui se reconstruisait, où tout avait changé,

où des droits liés à leur état, à leur engagement et à leur santé sont à obtenir. Le « retour à la vie » des déportées fut difficile car rien ne correspondait dans l'arsenal juridique à leurs situations, parce que la médecine dut apprendre à connaître les pathologies concentrationnaires avant de les soigner et que rien n'avait anticipé les situations à affronter. Même, il fallait commencer par identifier avec précision les populations concernées, ce qui fut long et difficile : dix ans, après les autorités gouvernementales estimaient qu'entre les déportés morts en Allemagne et ceux morts au retour, il ne restait plus que 12 % de survivants⁷⁵. Or, et c'est encore plus vrai selon nous concernant les femmes survivantes, leur difficulté, non pas à témoigner, mais bien à être entendues accentue encore cette impression. De plus, l'idée que le vécu des camps serait intransmissible s'installe comme opinion dominante, parfois partagée par des déportés : « Une déportée qui mourut parmi les siens peu de jours après son retour leur dit qu'elle ne pouvait rien leur raconter car elle revenait d'un autre monde "sans commune mesure avec rien". »⁷⁶

Germaine Tillion, seule représentante des associations de déportées au procès de Ravensbrück, estime que « qu'au moins 7500 Françaises sont

68. Eugen Kogon, *L'État SS. Le système des camps de concentration allemands*, Paris, Seuil, 1993, p. 202.

69. Insa Eschebach, *Homophobie und Devianz...*, op.cit., pp. 71-74.

70. AN. CHDGM. Élise Laporte. 01/09/1953. 72 AJ 334.

71. ADIR et Amicale de Ravensbrück, *Les Françaises à Ravensbrück*, op. cit.

72. Cf. Louise Alcan, *Sans armes ni bagages*, Limoges, Les Imprimés d'art, 1947.

73. AN. Stéphane Schrameck. AJ 72 333.

74. Régis Schlagdenhauffen, « Promotion de la prostitution et lutte contre l'homosexualité dans les camps de concentration nazis », *Trajectoires* [En ligne], 1 | 2007.

75. Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, *La Pathologie des déportés. Congrès international 4 et 5 octobre 1954*, Paris, RMF, 1956.

76. Anise Postel-Vinay, « Une ethnologue en camp de concentration », in « Les vies de Germaine Tillion », *Esprit*, février 2000.

mortes, et probablement davantage, soit 7 à 8000 sur 10000. »⁷⁷ *Voix et Visages* dédie son numéro de mars 1947 à l'issue du procès « À la mémoire de nos huit mille camarades mortes pour la France en déportation. »⁷⁸ C'est une erreur, on sait maintenant que ce chiffre est inférieur à 3000, erreur s'expliquant par le faible nombre d'adhérentes (et donc de connaissance des rescapées) dans les deux associations de rescapées en 1946 : 1 151 à l'ADIR en 1946⁷⁹, nombre probablement équivalent à l'Amicale de Ravensbrück. Celles-ci croient que « les deux grandes associations féminines de déportées (rue Guynemer et rue Leroux) à elles deux, représentent la totalité des déportées françaises vivantes »⁸⁰. Certes, leur taux de survie à la Libération est supérieur à celui des hommes. Mais c'est une perception doloriste de leur parcours qui impose la croyance que les rescapées mouraient rapidement, à leur retour, sentiment donc partagé par les associations elles-mêmes, comme le montrent leurs bulletins, scandés par les nouvelles annonces de décès de leurs compagnes, cette rubrique étant centrale dans leurs publications. Les « In memoriam » y répondent au serment de perpétuer la mémoire des mortes aux camps, puis accompagnent progressivement la disparition des rescapées. La lecture

régulière des bulletins procure un sentiment d'hécatombe rapide, qui ne reflète pas la réalité : sur les 1 589 rescapées de la déportation membres de l'ADIR, près des trois quarts sont encore en vie plus de vingt ans après la guerre, au moins 38,5 % d'entre elles sont mortes bien plus tard à plus de 80 ans, plus les 1,89 % devenues centenaires. La courbe ci-dessous en atteste :



Au-delà de la prise en compte de la santé physique des déportées, et malgré un souci de certains médecins des séquelles neurologiques et psychiques, beaucoup de rescapées ont des difficultés à surmonter des sentiments d'angoisse ou de dépression. Pour certaines, la prise de parole, même douloureuse, fut une forme de catharsis. Mais passés les premiers moments, beaucoup n'eurent plus la force de témoigner, comme Marcelle Soulier :

« La vraie raison de mon silence n'était pas la déportation elle-même, ni les sévices que j'avais subis, mais

mon incapacité à retrouver ma place dans ce monde nouveau qui n'était plus celui auquel j'aspirais. Anéantie par cette découverte, je sommais alors dans une grande dépression. »⁸¹

Dans certains cas, la difficulté à communiquer crée chez la déportée un sentiment de désespoir, parfois atténué par le fait de s'être mariée et d'avoir eu des enfants. Angoisses et cauchemars perdurent dans la vie des rescapées, qui ne peuvent se confier aux proches :

« Nous en avons un peu parlé. Je crois que nos familles voulaient savoir ce qui nous était arrivé, et nous l'avons un peu évoqué. C'était absolument effrayant pour notre entourage [...] Et ça serait insupportable pour notre entourage que nous soyons tout le temps en train d'évoquer ces horreurs. »⁸²

Jacqueline Péry a épousé un résistant déporté⁸³, transcendant « une distance infranchissable pour communiquer quelque chose d'aussi violent, qui a un trait direct avec la mort dans des conditions de tortures et d'effroi ». La compréhension est mutuelle : « Mon mariage avec Pierre, c'était l'évidence, je dirais. Il avait été un de mes camarades de résistance, et il revenait de Buchenwald. On n'avait pas besoin d'explication. » Dans ce cas, avoir des enfants n'est pas un retour à la normalité mais une victoire sur la vie : « Et nous avons eu nos deux filles. C'était une folie d'un côté, au point de vue

santé, mais c'était aussi un pari pour la vie. » Mal aidées par un corps médical surtout soucieux de leur capacité de reproduction, les jeunes rescapées furent parfois poussées à enfanter malgré les traumatismes du camp, sans évaluer les possibles risques physiques et psychiques d'une grossesse, puis d'élever des enfants. La pathologie concentrationnaire prend peu en compte leurs souffrances spécifiques en dehors de celles liées à la gynécologie, malgré les revendications des associations, notamment de l'ADIR. On sait aujourd'hui que la douleur psychique éprouvée au camp continua sous une forme atténuée pour beaucoup de rescapées, et pour certaines par le fait d'être assignée à un statut de victimes et non de résistantes. Les structures sanitaires et sociales appuyées sur les représentations de genre de l'époque ont sous-évalué les désordres psychiques (neurasthénie, dépressions, incapacité de réinsertion) qui ont frappé plus spécifiquement les femmes.

POUR CONCLURE...

Discrètes dans les représentations générales de la déportation durant les vingt premières années hors de leurs cercles proches, les déportées sont plus présentes dans la mémoire comme dans l'histoire de la déportation à partir des années 1980. Pour ces femmes qui avaient désiré qu'on

77. Germaine Tillion, « Le procès des assassins de Ravensbrück », *op. cit.*, p. 3.

78. « In memoriam », *Voix et Visages*, n° 7, mars 1947, p. 1.

79. Assemblée générale de l'ADIR, 15 décembre 1946, première séance, rapport moral, p. 1.

80. Germaine Tillion, « Le Procès des assassins de Ravensbrück », *op. cit.*, p. 2. En fait, elles ont regroupé à elles deux plus de 4 500 adhérentes sur les 6 600 rescapées, soit les deux tiers, ce qui est déjà considérable. Philippe Mezzasalma, *La déportation...*, *op. cit.*, pp. 618-626.

81. Marcelle Soulier, *J'ai été le numéro 27548 ; Ravensbrück-Zwodau*, Olliergues, Éditions de la Montmarie, 2003.

82. Jacqueline Péry, rushes du film *Sisters in Resistance*, BDIC, Kv 1348, Tape 15.

83. Pierre Péry, dit « Gustave », né en 1912, membre des FFL et du réseau Ronsard, déporté à Buchenwald le 22 janvier 1944. Les citations suivantes sont issues aussi de l'interview de Jacqueline Péry, 26 juin 2001, *op. cit.*

prenne en compte ce qu'avait été leur vie durant l'occupation, il fallut souvent attendre que leurs enfants nés après-guerre soient grands pour accorder une part de leur vie au travail mémoriel. D'autre part, l'urgence de témoigner due au vieillissement n'est apparu que tardivement à nombre d'entre elles. À partir des années 1980-1990, la proportion de femmes parmi les rescapés de la déportation ne cesse de croître, et elles sont

identifiées par le grand public. Jorge Semprun avait écrit, provoquant une émotion chez ses anciens camarades de Buchenwald, que les derniers survivants des KZ seraient les enfants juifs survivants de la Shoah. Il avait en partie raison : il n'avait pas vu que ses camarades féminines avaient une longévité plus importante que celles des hommes, et qu'elles seraient elles aussi parmi les derniers visages incarnant la déportation.

Glossaire des sigles

AD : Archives départementales
ADIR : Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance
AN : Archives nationales
BDIC : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, aujourd'hui la Contemporaine
CHRD : Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Lyon
FKL : sigle traduisant camp de concentration de femmes
KZ : sigle traduisant camps de concentration
MRDB : Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon
MRN : Musée de la Résistance nationale

EJ La déportation des femmes juives de France

Sandrine LABEAU – Professeure de Lettres-Histoire. Elle est l'auteure de trois ouvrages sur la Shoah et les rescapés d'Auschwitz, cosignés avec Serge Klarsfeld et Alexandre Doulut.

Alexandre DOULUT – Historien-chercheur. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la Shoah en France.

Résumé : La déportation des femmes arrêtées comme juives en France est marquée par un taux de rescapées ultra faible : pas plus de 5 %. La grande majorité des déportées ont été gazées à l'arrivée à Auschwitz ou Sobibor, tandis qu'une poignée était dirigée vers un camp de concentration. La sélection à l'arrivée n'est pas le seul facteur qui explique cette dévastation. La chronologie, l'histoire du camp d'Auschwitz-Birkenau, les transferts vers d'autres camps sont autant de facteurs qui permettent de mieux connaître la mortalité de la plupart de ces femmes et la survie d'un millier d'entre elles.

Mots-clés : Auschwitz, femmes juives, Shoah, rescapées, évacuations.

Entre le 27 mars 1942 et le 18 août 1944, 74 148 Juifs de France ont été déportés par 80 convois¹. Un peu plus de 43 % de ces déportés (32 230) étaient de sexe féminin et quasiment toutes ont été acheminées vers un camp d'extermination, Auschwitz-Birkenau ou Sobibor (seules 293 femmes ont été déportées de Drancy vers un camp de concentration : Ravensbrück, Buchenwald ou Bergen-Belsen)². À Sobibor, toutes les déportées juives ont été gazées à l'arrivée ; à Auschwitz, les femmes subissaient la sélection à la descente du train, mais comme les mères ne se séparaient pas de leurs enfants, seules les femmes jeunes et sans enfant avaient une chance d'être sélectionnées pour le travail. C'est pour cela que les femmes juives déportées de France ont été proportionnellement moins nombreuses à revenir de déportation que les hommes : 34 % de femmes parmi les rescapés contre 44 % de femmes parmi l'ensemble des déportés.

31 129 Juives de France (adultes et enfants) ont été déportées à Auschwitz. Elles constituent près de 97 % de l'ensemble des déportées juives de France. Parmi ces déportées d'Auschwitz, 71 % ont été gazées à l'arrivée et 29 % ont été sélectionnées pour le travail. Ces dernières, devenues des « prisonnières » d'Auschwitz, sont au nombre de 9 081. Étudier le destin des prisonnières d'Auschwitz équivaut nécessairement à s'intéresser à une minorité des déportées puisque la plupart ont été assassinées dès leur arrivée. Nous nous proposons d'étudier ici quelles ont été les conditions de la survie pour les 1 123 rescapées d'Auschwitz (l'histoire des 228 rescapées de Ravensbrück, Buchenwald et Bergen-Belsen se rapproche de celles des déportées de répression). En quoi le sort des prisonnières est-il comparable ou pas à celui des prisonniers ? Quel est l'impact de la chronologie sur les chances de survie à Auschwitz-Birkenau ?

LA CHRONOLOGIE ET LE SEXE DES DÉPORTÉS : DEUX CRITÈRES D'ANALYSE INDISSOCIABLES

Chaque récit de rescapé montre comment leur survie est une succession d'événements, de choix ou de coups de chance divers. La durée de la détention, les *Kommandos* de travail, le transfert ou pas vers un autre camp moins dur : autant de facteurs auxquels on pense spontanément pour expliquer la survie dans le camp. Bien entendu, aucun de ces critères n'est exclusif et la survie de chaque déporté en associe souvent plusieurs. D'autre part, prétendre identifier des critères « objectifs » des raisons et des chances de survie est périlleux. Cependant, notre étude statistique des déportés juifs entrés dans le camp d'Auschwitz fait apparaître deux éléments majeurs, la chronologie et, surtout, le sexe : en 1942 et 1943, les femmes sont largement moins nombreuses que les hommes parmi les rescapés ; inversement, en 1944, 61 % des femmes enregistrées ont survécu contre 27 % des hommes enregistrés.

1942

La part des rescapées parmi les femmes enregistrées à Auschwitz après la sélection (39 sur 5 997) se révèle tragiquement basse : 0,7 %. Il est impossible, faute d'archives, de

connaître le nombre des rescapées à la toute fin de l'année 1942, mais de nombreux témoignages soulignent combien les déportées juives de 1942 ont été décimées, souvent dans les semaines qui suivaient leur arrivée. Trois facteurs au moins ont conduit à cet anéantissement : des conditions de vie particulièrement inhumaines dans le camp des femmes, une épidémie de typhus et la fréquence des sélections :

– Le camp des femmes d'Auschwitz I, mars-août 1942

Les conditions de vie dans les dix *Block* du camp pour femmes, créé à la fin du mois de mars 1942, étaient sans commune mesure avec le quotidien des hommes, dont elles étaient séparées par un mur de cinq mètres de haut. C'est ce que raconte Léon Szwengler, un des premiers prisonniers à découvrir l'ancien camp des femmes désaffecté, autour du 20 août 1942 : « Ce que j'ai vu était inimaginable. Il y avait une telle masse de mouches [...] c'était noir partout, noir de mouches dans toutes les pièces des *Block*, dans les allées entre les *Block*, noir partout [...] on avait tant de piqûres de mouches que notre peau était violette. J'ai eu un traitement pendant deux semaines [...] Il a fallu une semaine entière au *Kommando* des pompiers du camp pour désinfecter les 10 *Block* à l'aide de lances d'incendie et de produits désinfectants. »³ Claude Bloch, rescapée du convoi 3, se

Femmes	Nombre de déportées à Auschwitz	Nombre de femmes enregistrées à Auschwitz	Évadées des convois	Nombre de rescapées, y compris les évadées des convois	Part des rescapées, y compris les évadées des convois	Part des rescapées parmi les déportées enregistrées à Auschwitz
1942	18 048	5 997	0	39	0,2 %	0,7 %
1943	6 180	1 509	1	146	2,4 %	9,6 %
1944	6 901	1 537	2	938	13,6 %	60,9 %
TOTAL	31 129	9 081	3	1 123	12,4 %	12,3 %

1. Ce nombre représente les déportés des convois 1-82. Sont absents de cette étude les déportés juifs regroupés par Serge Klarsfeld dans les convois 83-86, c'est-à-dire d'une part les Juifs déportés dans des convois de résistants (ils figurent dans le *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution 1940-1945*, réalisé par la Fondation pour la mémoire de la Déportation, Paris, Tirésias, 2004) et, d'autre part, les 527 Juifs du Nord-Pas-de-Calais (rattaché au commandement militaire allemand de Belgique) déportés par le transport X Malines-Auschwitz le 15 septembre 1942.

2. Tous les chiffres donnés sans référence en bas de page sont extraits de Alexandre Doulut, Serge Klarsfeld, Sandrine Labeau, *Le Mémorial des 3 943 rescapés juifs de France*, Paris, The Beate Klarsfeld Foundation, 2018.

3. Extrait des Mémoires de Leon Szwengler, in Irena Strzelecka, *Women in Auschwitz, Voices of memory*, n° 12, édité par The international center for education about Auschwitz and the Holocaust, Oswiecim, 2017, p. 70.

rappelle en juin 1945, lors de sa déposition auprès du service de recherche des crimes de guerre ennemis : « Nous avons vécu là six semaines, chaque jour de plus en plus mal, au fur et à mesure qu'arrivaient les convois, sans aucune hygiène, et nous étions envahies par les puces. »⁴

– Le camp des femmes de Birkenau en 1942

Tous les témoignages concordent : en matière de conditions de vie, Birkenau était pire qu'Auschwitz. Lorsque les femmes découvrent Birkenau en août 1942, il n'y a qu'un robinet, installé à l'extérieur des latrines, pour tout le camp. C'est en 1943 seulement que cinq baraques avec lavabos et latrines ont été construites, à la place des premières latrines très rudimentaires⁵. Par ailleurs, « au début, il n'y avait pas de *Revier* pour les israélites (il y en avait un pour les aryens). Au milieu de 1943, un nouveau commandant fut envoyé à Birkenau. Il vit, dit-on, des femmes battues, blessées, saignant et mourant sans secours. Il ordonna de ne plus les frapper et d'organiser un

Revier pour les israélites. On agrandit donc le *Revier* existant [...] Vers l'été 1943, la saleté du camp diminue. On construit des douches, on fit la guerre aux poux, on brûla les paillassons, on désinfecta les vêtements (on laissa pendant ce temps de la désinfection les femmes nues) *Block* par *Block*. »⁶

– La sélection dans les *Revier* à l'occasion du déplacement du camp des femmes d'Auschwitz-I vers Birkenau du 6 au 10 août 1942

Lorsque le « déménagement » commence le 6 août, 15 644 femmes, dont 7 000 Juives, ont déjà été enregistrées à Auschwitz⁷. Mais 13 000 seulement ont rejoint les baraques du secteur B-la à Birkenau⁸ – aucune femme n'a été transférée ailleurs dans l'intervalle ; la mortalité des femmes durant les quatre mois d'existence du camp des femmes à Auschwitz-I est inconnue (aucune donnée archivistique n'est disponible, contrairement à la mortalité des hommes). En tout cas, entre les décès au camp et cette première sélection dans les *Revier*, il

manque environ 2 500 femmes. Dans un témoignage recueilli en 1946, une des premières déportées d'Auschwitz depuis la France, Helen Tichauer, donne le nombre de 2 000 femmes extraites des *Revier* d'Auschwitz-I et gazées à Birkenau⁹.

– Le typhus durant le 2nd semestre 1942

Trois épidémies de typhus ont touché le complexe d'Auschwitz : juillet-octobre 1942, février-avril 1943, la dernière en mai-juin 1943 dans le camp des Tsiganes. La première aurait provoqué 20 000 décès, la seconde 12 000, la dernière 2 500¹⁰. C'est en juillet 1942 que le typhus s'est répandu dans le camp. Pour endiguer la propagation à l'extérieur, Höss, le chef du camp, décrète une quarantaine sévère : aucun travailleur civil ne doit plus sortir pour rejoindre sa famille alentour¹¹. Bien sûr, on ne saurait mettre sur le compte de l'épidémie la totalité des décès durant cette période, mais les chiffres sont là : du 6 août au 1^{er} décembre 1942¹², 10 628 femmes ont été enregistrées à Birkenau¹³ ; comme aucun transfert

vers l'extérieur n'a eu lieu, ce sont donc plus de 23 000 femmes qui ont été progressivement détenues à Birkenau. Or, seules 8 232 sont comptabilisées le 1^{er} décembre : en un peu plus de trois mois, les deux tiers des femmes arrivées à Birkenau dans l'intervalle sont mortes. Rien qu'entre le début septembre et le début octobre 1942, la population du camp des femmes passe de 16 584 à 6 448, malgré l'arrivée incessante de nouveaux transports¹⁴.

– La désinfection anti-poux du 6 décembre 1942 : environ 2 000 femmes gazées¹⁵

Cette sélection est évoquée dans le témoignage de Fanny Zylberman¹⁶ : « Sur 10 000 juives, il n'en resta que 1 250. On leur avait demandé de montrer leur main ! Et on envoya à la mort celles dont les mains n'étaient pas propres. » Quel que soit le véritable nombre des victimes gazées ou mortes de froid (le nombre de 2 000 gazés repose sur les témoignages de survivantes, collectés après la guerre par le Musée d'Auschwitz), l'ampleur du massacre de ce jour-là

4. Témoignage reproduit dans Alexandre Doulut, Serge Klarsfeld, Sandrine Labeau, 1945. *Les rescapés juifs d'Auschwitz témoignent*, Paris, FFDJF, 2015, p. 52. Le témoignage de Claude Bloch sera utilisé contre Rudolf Höss lors de son procès en 1946, voir Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Procès Höss, vol. 29, p. 77.

5. Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Wlaciaw Dlugoborski et Franciszek Piper (dir.), *Auschwitz 1940-1945. Les problèmes fondamentaux de l'histoire du camp*, vol. 2 (Les détenus, la vie, le travail), Oswiecim, Musée d'État Auschwitz-Birkenau, 2011, p. 216.

6. Témoignage de Mme Temko (déportée sous le nom de Fanny Zylberman par le convoi 36), recueilli par Mme Granet le 4 mai 1953, AN, 72 AJ 318.

7. Danuta Czech, *Auschwitz-Chronicle*, New-York, Owl Book Edition, 1997, p. 212. Ce chiffre correspond au numéro de la dernière femme enregistrée avant le début de l'évacuation des femmes vers Birkenau le 6 août 1942. Nous postulons que les femmes qui sont enregistrées à leur arrivée à partir de ce jour sont expédiées directement à Birkenau et non plus à Auschwitz, mais nous n'avons pas d'information attestant ou infirmant cette hypothèse. Irena Strzelecka (Irena Strzelecka, *Women in Auschwitz*, Voices of memory n° 12, op. cit., p. 11) donne le chiffre d'environ 17 000 femmes évacuées.

8. La première mention de femmes décédées apparaît seulement le 1^{er} août 1942, dans la *Calendrier d'Auschwitz* de Danuta Czech.

9. http://voices.iit.edu/interview?doc=tichauerH&display=tichauerH_en, page consultée le 9 février 2018.

10. Jean-Claude Pressac, *Les crématoires d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse*, Paris, CNRS Éditions, 2001, pp. 82, 116-120.

11. Jean-Claude Pressac, *Les crématoires*, op. cit., pp. 43 et 62.

12. Nous prenons cette date, car c'est la seule où l'effectif est connu.

13. Entre le numéro 15 645 et le 26 272.

14. Piors Cywinski, Jacek Lachendro, Piort Setkiewicz, *Auschwitz from A to Z, an illustrated history*, Oswiecim, PMAB, 2013, p. 181.

15. Danuta Czech la situe le 6 décembre 1942 (Danuta Czech, *Auschwitz Chronicle*, op. cit., p. 279) ; dans sa récente contribution, Irena Strzelecka donne la date du 5 décembre 1942 : Irena Strzelecka, *Women in Auschwitz*, op. cit., pp. 26-27.

16. Témoignage de Mme Temko (déportée sous le nom de Fanny Zylberman par le convoi 36), recueillie par Mme Granet le 4 mai 1953, AN, 72 AJ 318.

est très bien résumé par Ernestyna Bonarek, une de ces rescapées : après cette sélection : « Il y avait plus de place dans le camp. »¹⁷

1943

La moyenne des survivantes parmi les enregistrées passe de 0,7 % en 1942 à 9,6 % en 1943, soit presque 14 fois plus de survivantes en 1943. Cependant, ce bond pour 1943 est à relativiser, car trois convois qui se succèdent en l'espace d'un mois durant l'été (55, 57 et 58) font figure d'anomalie : 19 % des femmes enregistrées ont survécu, tandis qu'elles ne sont que 4,5 % dans les quatre premiers convois de l'année 1943 (46-49) et 3 % dans les six derniers (59-64).

Nous savons par les témoignages de deux rescapées, Sarah Wajnryb et Gita Rymland, que parmi les femmes sélectionnées pour le travail à l'arrivée du convoi 58, un groupe de 55 femmes a été prélevé pour servir de cobayes au cours des expériences pseudo-médicales menées au *Block 10* d'Auschwitz ; le convoi 57 a une histoire comparable. Et dans les deux cas, c'est dans le groupe des femmes sélectionnées pour le *Block 10* que les rescapées sont les plus nombreuses (environ les trois quarts). Dans le convoi 55, c'est même une femme enregistrée sur quatre qui a survécu. Parmi les rescapées, au moins six avaient été affectées au Canada, plusieurs autres au *Kommando Weberei* (tissage de cordes).

Excepté pour ces trois convois, le taux de survie reste extrêmement faible en 1943 : entre 3 % et 4,5 % des déportées enregistrées à l'arrivée. Plusieurs grandes sélections dans le camp ont eu lieu en 1943. Un peu plus de 3000 femmes sont mortes durant le mois de février 1943, dont près de 1700 gazées après une sélection. Charlotte Delbo et Marie-Claude Vaillant-Couturier, déportées par le convoi des «31000» qui arrive à Auschwitz le 27 janvier 1943, indiquent qu'autour de 1000 femmes ont été conduites à la chambre à gaz le 6 février après une sélection que les détenues ont appelé «la course». Le 21 août 1943, après une interruption des sélections pendant quatre mois, 498 juives du camp des femmes sont gazées : dorénavant, les sélections dans le camp ne touchent plus que les Juifs et les Juives. Le 10 décembre 1943, 2000 femmes sélectionnées pendant l'appel général sont conduites à la chambre à gaz.

Le typhus, resté endémique depuis juillet 1942, frappe à nouveau les trois camps (Auschwitz, Birkenau et Monowitz). Une autre rescapée du convoi des «31000», Madeleine de Chavassine, ingénieur-chimiste, se rappelle, en juin 1945, de deux épidémies qui ont ravagé le camp : «Nous avons eu une période épidémique (hiver 1942-1943) avec 300 morts par jour (typhus), pour un camp de 10000 personnes ; puis une seconde épidémie, fin 1943-début 1944, avec 600 morts par jour sur 20000 prisonniers [...] Sur

le convoi de Françaises, arrivées à 230 en janvier 1943, 180 personnes étaient mortes quatre mois plus tard. »¹⁸

1944

À l'inverse des années 1942 et 1943, on compte plus de femmes que d'hommes parmi les rescapés déportés en 1944. Un mois à peine sépare le dernier convoi de 1943 (le convoi 63 du 17 décembre 1943) et le premier de l'année 1944 (le convoi 66 du 20 janvier 1944). Or, le sort des femmes enregistrées dans chacun de ces deux convois est radicalement éloigné : 4,5 % de rescapées parmi celles du convoi 63, 60 % parmi celles du convoi 66. Cette tendance se confirme dans tous les convois suivants puisque, sauf dans le convoi 82, il y a davantage de rescapées que de décédées parmi les enregistrées de chaque convoi : 61 % de rescapées parmi les déportées des convois de 1944 sélectionnées pour le travail ; dans le convoi 77 du 31 juillet 1944, les rescapées représentent même 86 % des déportées immatriculées. Parmi les explications possibles, une nous est clairement apparue dans les statistiques : un grand nombre de rescapées de 1944 avaient quitté Birkenau pour un autre camp entre octobre et novembre 1944, notamment pour ceux de Raguhn et Weisskirchen-Kratzau.

– Raguhn (*Kommando* de Buchenwald)

Nous avons identifié 105 rescapées parmi les 150 «Françaises» figurant sur une liste de transfert de 500 femmes de Bergen-Belsen à Raguhn le 10 février 1945. Entre le 28 octobre et le 4 novembre 1944, 2737 prisonnières juives d'Auschwitz, parmi lesquelles des centaines de déportées de France, avaient en effet été transférées à Bergen-Belsen par trois convois¹⁹. Si les listes nominatives de ces trois transferts ont disparu, la liste de 500 femmes transférées ensuite de Bergen-Belsen à Raguhn²⁰ nous permet cependant de donner une estimation du nombre de déportées de France parmi celles qui ont quitté Auschwitz pour Bergen-Belsen. En effet la liste des transférées à Raguhn indique le numéro d'enregistrement à Buchenwald, mais également le numéro attribué à chacune dans le camp de départ. Il semble, au vu des numéros inscrits sur la liste, que les femmes ont été enregistrées à Bergen-Belsen par groupes de nationalité : les Italiennes, puis les Grecques, les Hollandaises, les Allemandes, les Tchèques et enfin les Françaises (au sens de «déportées de France»). La quasi-totalité des Françaises est enregistrée entre le numéro 7677 et le 7950 – au moins trois sont enregistrées avec les Hollandaises et les Allemandes. On peut donc estimer à environ 300 le

17. Irena Strzelecka, *Women in Auschwitz*, op. cit., 2017, p. 27.

18. AN, F9 5 565, PV d'audition de Madeleine de Chavassine, devant le SRCGE (Colonel Badin), dans les locaux du ministère des Prisonniers déportés et réfugiés (PDRI), à Paris, le 19 juin 1945.

19. Andrzej Strzelecki, *The evacuation, dismantling and liberation of KL Auschwitz*, Oswiecim, Ed. Auschwitz-Birkenau state Museum, 2001, p. 316.

20. SHD-DAVCC, 26 P 856.

nombre de déportées de France transférées depuis Birkenau à Bergen-Belsen à la fin octobre 1944.

– Weisskirchen-Kratzau (*Kommando* de Gross Rosen)

126 survivantes des convois 76, 77 et 78 sont des rescapées de Kratzau, dans les Sudètes. Il apparaît qu'environ 500 prisonnières juives de Birkenau avaient été transférées au camp de Kratzau, dans les Sudètes, le 27 octobre 1944²¹. Parmi elles, les déportées de France de ces trois convois ont dû être autour de 150 – 120 femmes pour le seul convoi 77²². D'être restées dans le même camp jusqu'à leur libération en mai 1945 au lieu d'affronter les marches de la mort de l'hiver 1945 a sans doute fortement contribué à la très faible mortalité de ce groupe de femmes.

Deux autres contingents de prisonnières juives ont quitté Birkenau à la même période, mais il est impossible d'estimer la part des Juives de France parmi ces femmes. Cependant, ces deux groupes méritent d'être cités ici : le 3 octobre 1944, 1 172 prisonnières sont transférées dans les nouveaux bâtiments d'Auschwitz-I (*Lagerweiterung* à l'extérieur de l'enceinte du camp) pour travailler à l'*Union-Werke*. Leur nombre n'a quasiment pas bougé en décembre. Les conditions de vie dans ces bâtiments neufs sont sans égal avec l'insalubrité de

Birkenau. Le second groupe est celui des 1427 prisonnières juives de Birkenau transférées à Liebau, un *Kommando* de Gross Rosen, les 13 et 27 octobre 1944.

CONCLUSION

84 % des rescapées d'Auschwitz déportées depuis la France sont des déportées de 1944. Les déportées de la rafle du Vel d'Hiv, de la rafle du 26 août 1942, des rafles parisiennes contre les Juifs roumains et grecs de l'automne 1942, ainsi que les femmes raflées en octobre 1942 en zone occupée ont quasiment toutes disparues, à l'exception d'une trentaine d'entre elles. Les rescapées de 1943 sont restées très rares et ce sont donc les femmes déportées en 1944 qui font l'immense majorité des rescapées d'Auschwitz. Parmi les hommes rescapés, les rescapés de 1944 représentent moins de 30 %, tandis que les déportés de 1942 constituent la moitié du total. C'est impossible à établir faute d'archives, mais il semble que les Juives de France ont été bien moins nombreuses que les hommes à être jetées sur la route lors des marches de la mort qui ont marqué la fin de l'évacuation d'Auschwitz en janvier 1945. Transférées quelques semaines plus tôt dans des camps de concentration, elles ont été assignées à des travaux utiles à l'industrie

de guerre allemande²³. Ceci a multiplié leurs chances de survie, tandis que les déportés évacués dans les

marches de la mort d'Auschwitz voyaient leur probabilité de mourir considérablement accrue.

21. La date nous a été communiquée par notre amie Yvette Levy, rescapée du convoi 77. Cette date est celle qui ressort le plus fréquemment des divers témoignages. Il s'agit certainement du convoi de 497 femmes juives vers un camp « non identifié » que mentionne Andrzej Strzelecki. Voir Strzelecki, *The evacuation*, op. cit., 2001, p. 313.

22. Témoignages en 1945 de Eva Hernich, AN, F9 5 585, et de Berta Libers, AN, F9 5 586.

23. Kratzau n'a pas été évacuée et les prisonnières ont donc été libérées le 8 mai 1945 ; quant aux femmes de Raguhn, elles ont été évacuées en train vers Theresienstadt et non pas à pied. Elles n'ont pas eu à subir un acharnement particulier des SS.

Deuxième partie

Les voies de la connaissance et de la transmission : du côté des témoins

EJ Les corpus de témoignages de déportées

Patricia GILLET – Archiviste-paléographe, conservateur général du patrimoine, responsable du pôle « Guerres mondiales » aux Archives nationales. Elle est chargée en particulier des archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des fonds privés de la période 1939-1945 et travaille en liaison étroite avec les fondations, les fédérations, les amicales et les musées liés au monde combattant.

Cyrille LE QUELLEC – Documentaliste et archiviste à la Fondation pour la mémoire de la Déportation depuis 1996. Il est responsable du programme de collecte d'archives privées de la Seconde Guerre mondiale en vue de leur dévolution à des services publics d'archives et mène des recherches sur l'histoire des camps d'internement en France entre 1939 et 1945.

Résumé : Entre le recueil de témoignages écrits de déportées entrepris dès les années 1950 par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et la constitution entre 1991 et 2004 du corpus de témoignages audiovisuels de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, la matière ne manque pas pour s'imprégner de la parole des rescapées et mesurer la diversité ou la convergence de leurs parcours. Au fil de ces deux démarches de collecte complémentaires, se lit aussi la marque du temps qui passe, recomposant parfois, au gré des versions, le vécu concentrationnaire, mais conservant intacte la volonté de transmettre une expérience unique.

Mots-clés : témoignage, transmission, expérience concentrationnaire.

L'ŒUVRE DU COMITÉ D'HISTOIRE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

L'histoire de la Seconde Guerre mondiale fut, pour citer Laurent Douzou, «précocement, activement et officiellement [mise] en chantier» par la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France (CHOLF) et le Comité d'histoire de la Guerre (CHG), respectivement créés le 20 octobre 1944 et le 6 juin 1945¹. Avant de donner naissance en décembre 1951 au Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CH2GM), ces deux organismes, particulièrement la CHOLF, avaient entrepris une vaste collecte de témoignages sur la Résistance. C'est seulement le 30 avril 1951, lors d'une réunion plénière du CHG, que fut annoncée, en réponse à la requête d'«un certain nombre de déportés», la création d'une Commission d'histoire de la déportation, chargée notamment «d'interroger les victimes de la déportation, selon la manière employée pour interroger les acteurs de la Résistance»².

Celle-ci, présidée par Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rescapé de Buchenwald, se réunit à 25 reprises entre le 20 juin 1951 et le 4 février 1974, passant fin 1951 de la tutelle du CHG à celle du CH2GM³.

Dès la première séance, Henri Michel, alors secrétaire général du CHG, indique qu'au-delà de la recherche d'archives en France et à l'étranger, «une tâche immédiate s'offre (...), très large, qui serait d'interroger les déportés qui voudront bien l'accepter (...). Évidemment, il est tard ! Je ne sais pas toutefois si, en l'occurrence, le temps passé nous dessert, comme s'il s'agissait d'une autre enquête. J'ai l'impression que la Résistance était un peu le drame à cent actes divers, et que la déportation devait être, évidemment, beaucoup plus dramatiquement monotone. Il était peut-être difficile de recueillir, aussitôt après la libération, les souvenirs de déportation, ne serait-ce que par l'état physiologique des déportés, la difficulté qu'ils avaient de préciser leur pensée : ils sortaient de l'enfer ! Je ne sais pas si, aujourd'hui, un certain nombre de choses ne se précisent pas davantage. »

Le professeur Robert Waitz, qui a connu Auschwitz, Buchenwald et Bergen-Belsen, est plus pressant : «Il est certain qu'au retour immédiat des déportés, beaucoup d'entre eux se trouvaient dans un état à la fois d'épuisement nerveux, d'excitation, que nous avons tous connu autour de nous, senti nous-mêmes, et que l'interrogatoire fait six mois ou un an après le retour était préférable. Mais, à l'heure actuelle,

la plupart des déportés ont vu leur mémoire diminuer d'une manière notable (...). Il faut se dépêcher. »

Trois enquêteurs sont désignés : Germaine Aylé, incarcérée dans les prisons allemandes, Fabien Lacombe, ancien de Dachau et Allach, et Marie Granet, forte de son expérience dans l'enquête sur la Résistance. Ils seront bientôt épaulés par d'autres membres du CH2GM et plusieurs de ses correspondants départementaux.

Un questionnaire est élaboré afin de préparer les interviews, comportant les rubriques suivantes : date et circonstances de l'arrestation, prisons en France, convoi, récit du séjour dans les camps, conditions de vie, description du camp, *Kommandos*, rapports avec les Allemands, avec les détenus chargés de fonctions de direction et avec les autres détenus, «résistance» dans le camp, conditions de la libération et du rapatriement, état du déporté à son retour, coordonnées de camarades.

Pour Henri Michel, les entretiens réalisés ont vocation à transmettre «beaucoup de choses que les déportés sont seuls à pouvoir nous apporter : le climat, tout l'état d'esprit, le comportement »⁴, même si leur retranscription à la troisième personne, selon l'usage du Comité, n'est pas toujours gage de spontanéité et peine parfois à restituer la personnalité et l'expression propre de chacun. Quelque mille contributions sont

finallement amassées⁵, fournissant matière à s'interroger sur la place des femmes dans cette entreprise.

217 témoignages de déportées ont été recensés dans la partie de la sous-série 72AJ consacrée à l'internement, aux prisons et forteresses en Allemagne et aux camps d'Auschwitz, Buchenwald, Dachau, Flossenbürg, Neue Bremme, Mauthausen, Neuengamme, Ravensbrück, Sachsenhausen et Schirmeck⁶. Pour plus de 75 % d'entre eux, le contexte de production est connu : 77 témoignages recueillis par des enquêteurs identifiés du CHG ou du CH2GM, 34 réponses au questionnaire du CHG, 28 témoignages transmis par les services des Anciens Combattants ou des associations (Association des déportées et internées de la Résistance ou Amicale de Ravensbrück), 18 rapports ou dépositions effectués dans un cadre judiciaire, 7 récits spontanés, causeries ou conférences, 5 lettres ; les autres documents sont des témoignages sans indication de contexte.

Si l'on considère les témoignages recueillis, on constate qu'il y a eu deux grandes périodes de collecte : les années 1951-1952 et la séquence 1956-1958, même si les enquêtes se sont poursuivies entre ces deux pics. On s'aperçoit aussi du rôle majeur des enquêtrices, trois d'entre elles surtout, qui totalisent 70 % des témoignages :

1. Laurent Douzou, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, Paris, Seuil, 2005, pp. 53-82. Voir aussi le répertoire méthodique de la sous-série 72AJ (Guerre de 1939-1945. Archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et fonds d'origine privée), et en annexe la préface de Marie-Thérèse Chabod : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_054523.

2. Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine (AN), 72AJ/27 (bulletin intérieur du CHG, juin 1951).

3. On peut suivre les débats et les activités de la commission grâce aux comptes rendus de ses réunions (AN, 72AJ/679) et au bulletin intérieur du CHG puis du CH2GM (AN, 72AJ/27-33). Parmi ses premiers membres figurent Robert Fawtier, Marcel Baudot, Joseph Rovin, Germaine Tillion et les fondateurs du Réseau du Souvenir, Paul Arrighi, Annette Christian-Lazard, Gilbert Dreyfus et Maurice Azoulay.

4. AN, 72AJ/679 (déclaration d'Henri Michel le 5 mars 1952).

5. D'après le bilan dressé par Henri Michel des 30 ans d'activité du CH2GM, publié dans la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 31^e année, n° 124 (octobre 1981), pp. 1-17.

6. AN, 72AJ/278, 281, 284, 285, 287-289, 317-319, 322, 326-331, 333-337. Ces témoignages ont fait l'objet d'un recensement détaillé dans le cadre de l'Équipex Matrice. Il semble d'après les listes publiées mensuellement dans le bulletin du CH2GM qu'il y en ait eu davantage, mais il reste à les localiser.

Odette Routis en 1951-1952 (21 témoignages), Marie Granet en 1951-1956 (13 témoignages) et Geneviève de Gaulle-Anthonioz de décembre 1956 à mars 1958 (20 témoignages). Contribuent également au corpus Olga Wormser, Suzanne Falck, Odette Mascomère et quelques hommes, le correspondant du Nord Paul Ducroquet, celui de la Savoie Georges Lestien, ou celui du Lot Roger Bousquet.

Sans surprise, les camps d'Auschwitz et de Ravensbrück sont les mieux représentés, avec respectivement 43 et 120 contributions. Ce sont d'ailleurs ceux qui feront l'objet à partir de la fin 1956 de deux enquêtes spécifiques, confiées à Olga Wormser pour Auschwitz et à Geneviève de Gaulle pour Ravensbrück⁷. Cette dernière a déjà livré son témoignage le 25 janvier 1952 à Odette Routis, fournissant un récit très structuré de 42 pages sur « un monde où tout est une blessure pour l'esprit et pour l'âme ». Elle y décrit son arrestation, les interrogatoires, la vie à Fresnes, puis, à Ravensbrück, les visites médicales, l'organisation du camp, les mauvais traitements, le travail, le *Revier*, son expérience au Bunker, son périple enfin sous les bombardements à travers l'Allemagne

avant son arrivée en Suisse⁸. Lorsque Geneviève de Gaulle interroge Hélène Maspero en décembre 1957, elle s'attache à recueillir les informations les plus précises sur le camp de Torgau et le *Revier* de Koenigsberg-sur-Oder, et fait une large place aux compagnes de déportation du témoin. Le récit se clôt sobrement, à l'heure du retour, par : « Enfin, à Valenciennes, elle pourra téléphoner à sa famille. »⁹

On voudrait citer tous ces témoignages, celui de Fanny Zylberman-Temko, qui en mai 1953 raconte Birkenau et la sélection six semaines après son arrivée (« On leur avait demandé de montrer leurs mains ! Et on envoya à la mort celles dont les mains n'étaient pas propres ! »)¹⁰ ; celui de Mme Kagan qui décrit son travail à la *Schreibstube* et au *Standesamt*, ce bureau d'état civil où l'on ne dresse que des actes de décès¹¹ ; celui d'Élise Jouve, qui tient un café dans le Lot et « ne croit pas que les Allemands arrêtent les femmes ». Elle raconte que ce qui l'a le plus marquée à Sarrebrück, « c'est ce qu'elle voyait du camp des hommes », victimes de mauvais traitements et très affaiblis¹².

Il faudrait leur adjoindre d'autres corpus, constitués postérieurement,

tels celui de l'amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, qui pour préparer l'ouvrage *Sachso*¹³ a pris soin d'interroger aussi des femmes¹⁴, ou l'enquête sur les conditions du retour conduite en 2002 par Simone Alizon avec le concours de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD), à laquelle 12 déportées ont répondu¹⁵.

La matière ne manque donc pas, y compris pour confronter des différentes versions livrées au fil du temps par les témoins et y lire glissements, focales et recompositions. Le corpus du CH2GM offre à cet égard les premiers témoignages d'Anne-Marie Bauer¹⁶, Marie-Jo Chombart de Lauwe¹⁷, Madeleine Dissoubray-Odru¹⁸, Liliane Rozenberg (Lili Leignel)¹⁹ et Henriette Trachta-Docquier²⁰, qui des décennies plus tard furent parmi les 100 déportés choisis pour constituer la vidéothèque de la FMD.

LE CORPUS DE TÉMOIGNAGES AUDIOVISUELS DE LA FMD (PARIS)

Le corpus appelé « Mémoire vivante de la déportation » a été créé entre 1991 et 2004. Il réunit 100 témoignages de personnes arrêtées en France par le gouvernement de Vichy ou par les autorités allemandes d'occupation et

déportées vers les prisons, les camps de concentration et d'extermination nazis.

3 800 rescapés des camps, hommes et femmes, se sont portés volontaires au début des années 1990 à la suite de la publication d'une annonce accompagnée d'un questionnaire, diffusés dans la presse associative. Le texte publié indiquait que la FMD était à la recherche de déportés afin de réaliser un certain nombre d'interviews filmées ; quant au questionnaire rempli par les volontaires, il était divisé en cinq parties : état civil du témoin au moment de la guerre, circonstances et raisons de l'arrestation, internement en France, informations relatives à la déportation (date de départ, camps et *Kommandos*) et circonstances de la libération et du retour en France.

Sur l'ensemble des dossiers réceptionnés, la commission vidéothèque de la Fondation, où siégeaient quatre historiens de l'Institut d'histoire du temps présent et cinq survivants des camps (parmi lesquels Serge Choumoff, Maurice Cling et le général André Rogerie), a effectué un premier choix de 200 réponses pour finalement en retenir 116 et ainsi conserver la possibilité d'en réaliser 100.

7. Le CH2GM a ainsi apporté son concours à l'ouvrage publié par l'Amicale de Ravensbrück et l'Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, Paris, Gallimard, 1965.

8. AN, 72AJ/333. Comme la plupart des témoignages recueillis par le CH2GM, celui de Geneviève Anthonioz ne s'attache qu'à la période comprise entre l'arrestation et le retour, sans rien livrer de sa vie avant-guerre ou de ses sentiments après son retour. Elle témoigna également, le 9 novembre 1951 auprès d'Odette Routis et le 11 janvier 1957 auprès de Marie Granet, sur sa résistance au sein du mouvement Défense de la France (AN, 72AJ/50, https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_053870).

9. AN, 72AJ/334.

10. AN, 72AJ/318.

11. AN, 72AJ/288 et 318.

12. AN, 72AJ/328 et 333.

13. Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi*, Paris, Terre humaine Poche, 2005 (1^{re} édition, 1982).

14. AN, 72AJ/2036-2039.

15. AN, 72AJ/2938.

16. AN, 72AJ/60, 288, 327.

17. AN, 72AJ/334.

18. AN, 72AJ/319.

19. AN, 72AJ/334.

20. AN, 72AJ/317.

Tous les enregistrements ont été effectués chez les témoins, leur durée varie entre six et dix heures. L'ensemble du corpus totalise plus de 800 heures de témoignages.

En 1991 a lieu le premier enregistrement, celui de Gisèle Guillemot, résistante déportée.

La raison qui a poussé la FMD à créer ces archives audiovisuelles tient en deux mots : conserver et transmettre ; la convention signée entre les témoins et la Fondation indique que « cette série a pour but d'assurer la pérennité et l'enrichissement de la mémoire de la déportation et de l'internement en tentant de multiplier toutes sortes de diffusion que la Fondation sera à même de promouvoir : films, montages pédagogiques, émissions de télévision, consultations historiques, éditions graphiques, etc. »

L'ensemble du corpus devait être le plus représentatif possible de la diversité des parcours des déportés de France : la convention citée plus haut souligne que « la Fondation a pour mission d'assurer à l'ensemble des témoignages, sinon une exhaustivité du moins une représentativité du phénomène concentrationnaire, tant pour les lieux de déportation que pour l'origine sociopolitique des témoins, les causes de leur déportation et les événements historiques et familiaux qu'ils ont vécu ».

Un courrier envoyé à chaque témoin et signé par le vice-président d'alors, Christian Pineau, insistait sur l'aspect personnel du récit : « Votre témoignage sera un récit de vie tourné en continuité sous votre seule responsabilité,

avec pour seule contrainte votre propre mémoire. Au cours de cette interview, il convient que vous n'hésitez pas à évoquer de la manière la plus personnelle l'expérience que vous avez vécue. L'entretien, qui portera sur votre propre vie avant, pendant et après la déportation, en insistant évidemment sur votre expérience des camps, se fera en principe à votre domicile. »

Il était proposé au témoin, une fois présent devant la caméra, de raconter son histoire en suivant un déroulement chronologique, esquissé dans le questionnaire rempli : la jeunesse, la guerre, l'arrestation, l'internement, la déportation, la libération et le retour.

Le témoin pouvait à tout moment interrompre la chronologie de son récit et revenir à des thématiques déjà évoquées. L'équipe se mettait au service du témoin. Celui-ci ne subissait aucune contrainte de temps : le témoignage enregistré de Serge Choumoff, résistant déporté, dure par exemple 15 heures.

Parmi les 100 enregistrements finalement réalisés, nous comptons 25 femmes, 25 histoires singulières, récits intimes à travers lesquels émergent des personnalités, des façons de raconter, des consciences de témoins.

Marie-Jo Chombart de Lauwe (enregistrement réalisé en 1995) et Francine Christophe (enregistrement réalisé en 2002) font apparaître un discours plus analytique. Nous savons qu'elles ont antérieurement rédigé des récits de leur déportation : Marie-Jo a pris des notes dès son retour de

déportation en 1945, a fourni un premier témoignage au CH2GM et participé avec 17 autres femmes déportées à la rédaction de l'ouvrage *Les Françaises à Ravensbrück*, publié en 1965 ; Francine Christophe a rédigé un premier récit en 1967, qui sera la trame de son ouvrage *Une petite fille privilégiée*, publié en 1996.

Jacqueline Brin témoigne en 1993 pour la première fois, son récit est avant tout descriptif. À la différence d'autres témoignages, elle ne fournit que peu d'explications, elle témoigne de ce qu'elle a vu et perçu dans le camp.

Renée Eskenazi a témoigné en 1995 pour la Fondation créée par Steven Spielberg, son témoignage recueilli par la FMD date de 1996 ; Lili Rozenberg, encouragée d'ailleurs par Marie-Jo, témoigne depuis plusieurs années dans les écoles. Son premier témoignage, écrit, qui précède de très nombreuses années celui de la FMD, est présent, on l'a vu, dans le corpus du CH2GM.

Germaine Bonnafon, dans son témoignage enregistré en l'an 2000,

souligne son expérience de témoin devant des publics scolaires.

À la suite du visionnage de leur interview, les témoins pouvaient demander que certains passages soient corrigés, voire écartés du montage final.

Jacqueline Brin est l'une des rares personnes interviewées à demander l'interdiction du visionnage de son entretien par le grand public pendant les quinze années qui suivent l'enregistrement. Dans un courrier adressé à la Fondation, elle indique qu'elle désire que seuls les historiens puissent avoir accès à son témoignage pendant cette période ; elle protège ainsi la mémoire de certaines personnes évoquées dans son témoignage. Son désir est de transmettre mais sans diffamer ni porter préjudice.

Numérisé, conservé par les Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine), le corpus audiovisuel de la Fondation pour la mémoire de la Déportation est consultable sous les cotes 72AJ/AV/2938-72AJ/AV/3038²¹.

21. https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_054642. Voir notamment 72AJ/AV/2949 (Germaine Bonnafon), 2955 (Jacqueline Brin), 2963 (Marie-Jo Chombart de Lauwe), 2966 (Francine Christophe), 2981 (Renée Eskenazi), 3023 (Lili Rozenberg).

EJ Témoigner : les associations de déportées et la mémoire de la déportation

Philippe MEZZASALMA – Docteur en histoire, conservateur à la Bibliothèque nationale de France (BnF).

Résumé : Revenues vivantes des camps de concentration nazis, les rescapées de France de la déportation de répression eurent à constituer un cadre leur permettant de témoigner de leur parcours en répression, de garder le souvenir de leurs compagnes mortes, de contribuer à faire juger les criminels, et de s'appuyer sur leur mémoire pour contribuer à l'écriture de la déportation. C'est par la création d'une forme inédite d'associations de rescapées que furent mis en place les contours du groupe des déportées telles que nous les connaissons aujourd'hui. C'est ce prolongement de leur collectif après leur retour en liberté et durant leur vie qui permit la constitution de représentations fortes et évocatrices.

Mots-clés : Seconde Guerre mondiale, déportation de répression, femmes déportées, associations de déportées, récits, mémoire, représentations.

À la libération des camps, les déporté(e)s survivant(e)s prêtèrent serment de rester uni(e)s pour poursuivre les criminels nazis, honorer la mémoire des mort(e)s en déportation et prévenir la société d'une possibilité de retour du nazisme. C'est à ces engagements que devait répondre la création d'associations de rescapé(e)s de la déportation. Leurs familles et camarades restés en France avaient sans savoir la réalité des camps de concentration anticipé la nécessité de créer des structures spécifiques aux futur(e)s rescapé(e)s¹, qui prirent souvent l'allure des associations d'anciens combattants. Ce monde associatif déporté qui se créa, pour les femmes en tous cas, avant même le retour, fut capital pour la construction de l'image mémorielle des déportés après la guerre. Ce sont les associations de rescapé(e)s, décidant volontairement de rester ensemble, qui créent et fixent les contours définitifs des déporté(e)s comme groupe historique déterminé et non plus comme une somme d'individus contraints à la déportation conséquente de la répression nazie. Les femmes prennent toute leur place dans cette construction, créant leurs associations non-mixtes, afin de conserver l'expérience vécue en commun. L'unité des déporté(e)s ne résistera pas aux débats de la reconstruction de la France. La fracture du monde

déporté en deux grands groupes de fédérations et les processus de cette division sont maintenant bien connus², des travaux scientifiques³ permettent de situer l'importance des associations pour la constitution de la mémoire de la déportation. Les deux associations de femmes qui se créent alors sur des profils complémentaires plus qu'antagonistes, l'ADIR et l'Amicale de Ravensbrück, sont exemplaires pour la mémoire comme pour l'écriture de cette histoire.

LES ASSOCIATIONS

Les deux associations s'organisèrent prioritairement en amicales créées sur le modèle de la prison, du *Kommando*, ou du camp. Le moyen de perpétuer la mémoire fut de repartir de la structure de vie en proximité dans la déportation avec une sociabilité resserrée, entre rescapées s'étant connues en déportation. L'amicale était une possibilité de continuer dans la vie d'après le camp une vie partagée, nécessaire après le traumatisme vécu. Car paradoxalement, de nombreux déportés, plus de la moitié chez les femmes, ont cherché à se retrouver dans les associations après la Libération, probablement parce que leurs proches ne pouvaient pas ou ne voulaient pas les comprendre. L'Amicale de Ravensbrück est membre de la FNDIRP, et l'ADIR est solidaire de la FNDIR et de

l'UNADIF sans en être membre, afin de conserver totalement son indépendance d'organisation exclusivement féminine. L'Amicale est une amicale de camp (étendue à tous les *Kommandos* de travail extérieur après la quarantaine au FKL) qui accueille toutes les déportées (résistantes ou pas) et l'ADIR regroupe exclusivement les déportées de la Résistance, qu'elles soient ou non passées par Ravensbrück et les camps de concentration, mais aussi des résistantes internées, quoique très minoritaires. Toutes les deux sont non mixtes, de fait pour l'Amicale, de manière revendiquée pour l'ADIR :

« L'ADIR est en France la seule association exclusivement féminine de déportées et internées de la Résistance. C'est ce qui lui donne son caractère, son utilité et son sens particulier. Créée à la Libération, avant même le retour des expatriées, l'ADIR porte son effort sur tous les problèmes féminins posés par la déportation. Les prisons utilisées par l'ennemi sous l'occupation comportaient une section féminine ; des convois féminins ont été envoyés en Allemagne où des camps de femmes les attendaient. Il y a eu une DÉPORTATION FÉMININE dont les suites sont psychologiques, physiques, sociales ; il y a une pathologie féminine de la déportation. »⁴

L'ADIR

Tout en se limitant aux anciennes résistantes, l'ADIR souhaite incarner l'ensemble de la déportation des

femmes et analyse la déportation comme conséquence de la répression nazie, lui permettant aussi d'être favorablement ouverte aux déportées de persécution, et sensibilisée à l'horreur de la Shoah. Leur désir est que soit reconnues les différences dont elles furent l'objet.

Chaque année, une assemblée générale des adhérentes renouvelle par vote une partie des structures dirigeantes, conseil d'administration, bureau et secrétariat général. La secrétaire générale sortante y délivre un rapport moral présentant le bilan d'activité. Ces rapports sont publiés *in extenso* dans le bulletin *Voix et Visages*. Le conseil d'administration mandate aussi certaines de ses membres, comme Germaine Tillion ou Catherine Goetschel, à la Commission internationale contre le régime concentrationnaire, ou Geneviève de Gaulle auprès du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Dans les années 1980, Anise Postel-Vinay représentera l'ADIR à l'Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste (ASSAG). Enfin, l'ADIR fera partie des associations à l'origine du concours national de la Résistance et de la Déportation, ses représentantes en région faisant partie des délégations départementales du concours.

L'Amicale de Ravensbrück

L'Amicale de Ravensbrück proclame des objectifs qui sont proches de ceux de l'ADIR :

1. L'Amicale des prisonnières de la Résistance (APR) est créée pour prévoir l'accueil des déportées, le 14 octobre 1944.

2. Serge Wolikow, *Les combats de la mémoire. La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, Cherche-Midi, 2006.

3. Olivier Lallieu, *La zone grise ? La résistance française à Buchenwald*, Paris, Tallandier, 2005. Jean-Marc Dreyfus, *Ami, si tu tombes... Les déportés résistants des camps au souvenir, 1945-2005*, Paris, Perrin, 2005.

4. « L'ADIR association féminine », *Voix et Visages*, n° 58, juillet, octobre 1957, p. 1. Les majuscules sont originales.

« Maintenir les liens de fraternité entre les anciennes déportées de Ravensbrück et de ses commandos et de développer l'amitié entre les anciennes du camp et les familles des disparues ; De faire respecter la mémoire de celles et de ceux qui ont été assassinés à Ravensbrück ou qui sont décédés des suites des sévices subis au camp. »⁵

L'Amicale insiste dans ses statuts sur la défense des intérêts matériels et moraux des adhérentes dans un registre revendicatif plus proche de l'expression syndicale. D'autre part, elle porte au centre de son activité le combat pour que « les conditions ayant permis Ravensbrück ne puissent jamais se reproduire. »⁶ avec une filiation antifasciste affirmée, qu'on retrouve à la même période à l'Union des femmes françaises (UFF)⁷. L'Amicale est également une association de femmes déportées non mixte, mais à la différence de l'ADIR, elle ne revendique pas cette non-mixité, et fut prête à s'ouvrir aux rares hommes français rescapés du camp de Ravensbrück, comme aux deux garçons nés à Ravensbrück de mères françaises, Guy Poirot et Jean-Claude Passerat.

Les deux associations avaient délégué Germaine Tillion pour les représenter en tant qu'observatrice au procès de Ravensbrück⁸ en 1946. Elles avaient aussi toutes contribué à la publication du premier travail sur Ravensbrück coordonné par Germaine Tillion en 1946⁹. En 1967, deux ans après la publication des *Françaises à Ravensbrück*, Geneviève De Gaulle et Denise Vernay participaient à une émission sur Ravensbrück avec Marie-Claude Vaillant Couturier et Marie-Jo Chombart de Lauwe¹⁰. Ainsi, malgré de fortes divergences, surtout de 1948 à 1956, les deux associations ont, plus tôt que leurs camarades masculins, fait en sorte de retrouver, à défaut d'une unité impossible, une entente conservant l'amitié née en déportation.

L'Amicale œuvre pour le transfert en 1951 de cendres de déportées de Ravensbrück au Père Lachaise, à l'instar de ce qu'avait fait en 1946 la FN-Dirp pour les déportés à Auschwitz¹¹. L'Amicale et ses adhérentes financèrent en partie elles-mêmes le seul monument rendant spécifiquement hommage aux femmes déportées inauguré le 23 avril 1955¹² pour le

dixième anniversaire de la libération des camps. Le financement provenait majoritairement du monde déporté¹³. Ce volontarisme mémoriel se double en effet d'une volonté d'ouverture car l'Amicale a dans son champ d'adhésion des déportées de persécution non membres de la Résistance et développe très tôt, à l'instar de la FNDirp, un discours mémoriel sur la Shoah. Ses relations concrètes via le Comité international de Ravensbrück¹⁴ lui permettent d'être associée à compter de 1955 aux travaux d'aménagement du site de Ravensbrück¹⁵, à la création du premier Musée et du Mémorial près du camp, tandis que l'ADIR n'en fait pas partie, c'est l'Amicale de Ravensbrück seule qui est alors détentrice de la mémoire des femmes de France sur le site¹⁶. La vision de l'Amicale sur les relations au camp avec les autres nationalités est plus apaisée que celle de l'ADIR, les communistes françaises ayant des contacts plus diversifiés avec leurs camarades des autres pays. Toutefois, sa production testimoniale ne devient régulière qu'après 1965 et le travail réalisé en commun avec l'ADIR pour la rédaction des *Françaises à Ravensbrück*. L'Amicale développe un mode

commémoratif original, avec la création d'une rose spécifique, dédiées aux mortes à Ravensbrück, plantée sur le lieu même des fosses communes du camp¹⁷. Elle organisa une exposition « Les Françaises à Ravensbrück » en avril 1959 à Paris, dans une salle de la mairie du IV^e arrondissement, alors visitée par 10 000 personnes¹⁸, poursuivie en régions pendant des années avec une version itinérante, dans plusieurs dizaines de villes. Enfin à l'instar de la FNDirp, et contrairement à l'ADIR, l'Amicale ne s'est pas conçue comme devant disparaître après le décès des dernières déportées.

ÉDITER UN BULLETIN

Dès leur retour, les déportées étaient persuadées de la nécessité de publier un bulletin, qui permettraient d'informer les adhérentes tout en étant leur expression collective. Les deux associations en auront donc un, *Voix et Visages* pour l'ADIR, et *Ravensbrück* pour l'Amicale.

L'ADIR met en avant la déportation, mais elle regroupe aussi des internées de la Résistance. Or *Voix et Visages* sera presque exclusivement un bulletin d'anciennes déportées, d'une manière

5-6. Statuts. Amicale de Ravensbrück, *Revivre et construire demain*, Paris, 1994.

7. Mercedes Yusta, « Réinventer l'antifascisme au féminin la Fédération internationale des femmes et le début de la guerre froide », in *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue pluridisciplinaire de la Fondation Auschwitz*, n° 104, 2009, pp. 91-104.

8. Germaine Tillion, « Le procès de Ravensbrück », *Voix et Visages*, n° 5, janvier 1947, p. 1.

9. Marie-Elisa Nordman y publie « Le moral communiste », Germaine Tillion (dir.), *Ravensbrück. Documents et témoignages*, Lausanne, Les Cahiers du Rhône, 1946.

10. Émission de l'ORTF dans diffusée le 30 avril 1967. <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu07040/marie-claude-vaillant-couturier-la-solidarite-entre-les-deportees-du-camp-de-ravensbruck.html>

11. Amicale de Ravensbrück, « La cérémonie du Père Lachaise », *Ravensbrück*, juillet 1951, p. 3.

12. AFMD, *Monuments à la mémoire des déporté(e)s victimes des camps de concentration et d'extermination nazies*, Paris, Mairie de Paris, 2009, p. 10.

13. Jacqueline Rigault, « Si l'on veut, rien n'est impossible », *Ravensbrück*, avril 1955, p. 2.

14. Le Comité international de Ravensbrück (CIR) regroupe les associations d'anciennes déportées de toute l'Europe. Durant la guerre froide, il est dominé par les associations des pays du bloc soviétique dont les allemandes de RDA d'autant plus prépondérante que le site de Ravensbrück s'y trouve. Après la chute du mur de Berlin, l'ADIR y sera très active. Cf. Annette Chalut, « Sur Ravensbrück », *Voix et Visages*, n° 289, mars-avril 2004, pp. 5-6.

15. S. Chollet, « Projet de monument au camp de Ravensbrück », *Ravensbrück*, décembre 1956, p. 2.

16. « CR de la réunion du comité international », *Ravensbrück*, décembre 1956, pp. 2-3.

17. Créée en 1975, pour le trentième anniversaire de la Libération, la rose de Ravensbrück s'appelle « Résurrection ». Amicale de Ravensbrück, *Revivre et construire demain*, Paris, 1994, p. 46.

18. Rose Guérin, « Plus de 10 000 personnes à notre exposition "les Françaises et Ravensbrück" », *Ravensbrück*, juin 1959, p. 1.

très déséquilibrée, faisant s'interroger Denise Vernay dans le dernier numéro du bulletin :

« Pourquoi le thème de la déportation a-t-il été plus présent dans *Voix et Visages* que celui de la Résistance ? On doit constater qu'il a souvent été difficile de retrouver l'itinéraire de combattantes même de certaines de nos camarades les plus proches décédées au moment de leur rendre un dernier hommage. »¹⁹

L'ADIR conçoit l'expression de ce lien via le bulletin d'abord comme un entre-soi à préserver, ainsi que l'indiquait dès l'assemblée générale constitutive Jane Sivadon :

« Nous nous sommes réunies entre femmes seulement [...] : cet esprit de fraternité que nous voulons toutes prolonger et faire fructifier naît de la connaissance directe que les unes ont des autres, des souvenirs communs et des souffrances partagées. »²⁰

Voix et Visages se doit d'être le reflet de cet état d'esprit revendiqué par l'ADIR :

« Le souvenir de nos compagnes fusillées ou mortes en camp après quel calvaire reste vivant dans notre cœur. Chaque mois, nous évoquerons dans le Bulletin la mémoire de l'une ou plusieurs d'entre elles. »²¹

Voix et Visages publiera au moins un portrait de disparue à chaque numéro, ainsi que de très nombreux témoignages, souvent inédits. *Ravensbrück* ne publiera durant ses quinze premières années de parution qu'un seul article de ce type signé par Marie-Claude Vaillant Couturier²², mais entretiendra la mémoire des disparues dans les comptes-rendus des pèlerinages dès 1950²³.

Ravensbrück

Publié pour la première fois dès la création de l'Amicale en juillet 1945, *Ravensbrück* est un des tous premiers bulletins d'amicales de déportées à paraître. Mais ce n'est qu'en 1946 que paraît le deuxième numéro, puis en 1948 le troisième numéro d'un bulletin qui se voulait mensuel, et ne sera numéroté avant septembre 1960, au 6^e numéro de sa nouvelle série. Il n'emploie pas de journalistes professionnelles et fait appel à une équipe parisienne de militantes chevronnées. Elle se veut le relais chez les femmes des actions militantes de la FNDIRP. Dans ce registre, *Ravensbrück* publie lors des premières années des articles sur le châtement des criminels²⁴, appelant parfois à la « vengeance » :

« Général de Gaulle [...] Votre voix était pleine de colère et j'avais cru deviner que nous serions vengés... qu'ils seraient vengés, nos morts ! Vous disiez aussi "La justice viendra donc. C'est la Victoire qui l'apportera". Que ces retours en arrière sont douloureux. »²⁵

Le bulletin est ancré dans les combats contemporains, sur un registre revendicatif type du mouvement social. Le trait d'union revendiqué par l'Amicale avec les déportées de persécution est présent dans le bulletin qui accompagne avec sympathie et intérêt l'attention portée sur les études concernant la Shoah à partir des années 1970.

Voix et Visages

Très différent est *Voix et Visages*, le bulletin de l'ADIR. Sans être mensuel *Voix et Visages* trouve une régularité de parution dès sa sortie. Comme son homologue de l'Amicale, sa rédaction s'appuie sur une petite équipe de bénévoles rompues à l'écriture, mais aussi pour les premières années, une journaliste professionnelle Anne Fernier (qui y intervient elle aussi comme bénévole). Son comité de rédaction est issu du conseil d'administration (CA), avec une directrice de publication, qui est la secrétaire générale puis avec Geneviève de Gaulle, la présidente de l'ADIR. Bulletin à destination des adhérentes, le tirage tient compte du nombre d'adhérentes à jour de cotisations ou, à défaut, de celles qui

ont transmis leurs adresses, donc un volume de plus de 2500 abonnées. Il y a peu de mentions de tirages, mais certaines réunions mentionnent des fluctuations en cas de numéro exceptionnel, comme pour le numéro 7 de mars 1947, qui présente un long article de Germaine Tillion sur le procès des responsables du camp de Ravensbrück : on y apprend que le CA a décidé un retraitage de mille exemplaires en raison de l'importance du contenu²⁶.

Le bulletin exprime le souci d'exigence souhaitée par l'ADIR : articles sourcés, écriture exigeante voire littéraire, ton légèrement doloriste sur les souffrances ressenties. Le bulletin publie des poèmes de déportées (Micheline Maurel, Anne-Marie Bauer), mais aussi des textes de résistants, des interventions d'écrivains comme Vercors ou Malraux. Peu de rubriques sont stables mais, dans les années 1960, « la vie des sections » et « les anciennes déportées à l'œuvre » structurent le bulletin autour du présent de l'association et de ses réalisations sociales, en particulier en direction de l'enfance déshéritée.

Voix et Visages a dès sa création une visée mémorielle : la place des « In memoriam » en témoigne et, au-delà, on note le souci précoce de publication de témoignages de rescapées, ou la participation au Réseau du Souvenir, comme forme collective et structurée d'une mémoire essentiellement gaulliste. La particularité de *Voix et Visages* est justement d'avoir perçu

19. Denise Vernay, « Voix et Visages », *Voix et Visages*, n° 295, nombre-décembre 2005, p. 3.

20. Assemblée constitutive de l'ADIR, 4 novembre 1945. BDIC. ADIR. Arch res 0002 (6).

21. M. B. « In memoriam », *Voix et Visages*, n° 1, juin 1946, p. 1. Malgré sa régularité, le bulletin ne sera jamais mensuel. De même, le livre souhaité ici ne sera pas publié, et certains « In Memoriam » serviront à la rédaction en 1965 des *Françaises à Ravensbrück*.

22. Marie-Claude Vaillant-Couturier, « Il y a six ans s'ouvraient les portes de Ravensbrück », *Ravensbrück*, avril 1951, pp. 1-2.

23. M. Chollet, « Pèlerinage à Ravensbrück du 12 septembre 1950 », *Ravensbrück*, 1950, pp. 1-7. M. Chollet était veuf d'une déportée à Ravensbrück.

24. Lise Lesèvre, « Nuremberg », *Ravensbrück*, septembre-octobre 1946, pp. 1 et 5.

25. *Ibid.*

26. BDIC. Archives de l'ADIR. PV du CA du 27 avril 1947.

l'importance de la mémoire pour l'histoire de la déportation, surtout pour l'histoire des camps et des *Kommandos*, dont une partie des archives a été détruite par les nazis en avril 1945. Cette prise de conscience qu'une partie de cette histoire ne pourrait s'écrire qu'au travers de témoignages a rendu *Voix et Visages* très exigeant sur la publication des témoignages, discutés et recoupés, ou rejetés.

La foi chrétienne est au cœur de *Voix et Visages*, ce qui le distingue clairement de *Ravensbrück*, comme une forme de fidélité spirituelle aux mortes en déportation. Les protestantes sont nombreuses au sein de l'ADIR, et leur foi a contribué à leur engagement dans la résistance contre le nazisme : citons Jane Sivadon, Anne-Marie Boumier, Yvonne Oddon ou encore Marie Fillet. C'est au travers des « In memoriam » que se fait surtout l'évocation de la foi : du culte clandestin à Ravensbrück aux messes en mémoire des disparues, *Voix et Visages* retrace la vie des disparues, au filtre du sacrifice et du calvaire, retraçant le parcours de certaines, comme Yvonne Baratte :

« Son étonnant rayonnement s'accroît dans la souffrance. Elle devint immédiatement celle à laquelle on

s'accroche pour ne point faiblir. On disait : "le groupe d'Yvonne". Elle en sevelit à Torgau les premières camarades disparues, elle a suscité chorale et cérémonies religieuses. »²⁷

POURSUITE DES CRIMINELS ET LUTTE CONTRE LA RÉSURGENCE DU NAZISME

À leur retour, les déportés seront sollicités en tant que témoins par des enquêteurs préparant la première vague des procès des responsables nazis. Les appels à témoins, les avis de recherches sont relayés par les associations de déportées qui y participent en y voyant un prolongement de leur action. C'est en effet une parole particulière dans le champ des témoignages, qui n'est pas tant dans le registre du souvenir que dans la possibilité d'établir les faits et de faire juger et condamner les criminels. Une première phase en 1945 et 1946 voit le procès des grands criminels du Reich²⁸, celui des médecins²⁹, mais également les premiers procès des responsables des camps de concentration, Mauthausen, Bergen-Belsen³⁰ et Ravensbrück. Les déportées vont s'y inscrire, comme témoins dans des procès généraux (Marie-Claude Vaillant-Couturier à Nuremberg³¹) ou dans

les procès qui les concernaient directement : Ravensbrück à Hambourg en 1946 et Rastatt en 1949-1950, et, à un moindre niveau, le procès d'Auschwitz à Francfort en 1963. Les Françaises furent partie prenante du procès des médecins à Nuremberg en 1946³², au chapitre des expérimentations pseudo-scientifiques, en 1946, mais aussi de procès individuels tardifs contre des médecins de camps ayant continué à exercer en Allemagne après-guerre. Pour les procès de Ravensbrück, les Françaises y sont peu sollicitées par rapport aux autres nations, que ce soit au cours de l'instruction (une vingtaine de témoins sollicités) ou du procès lui-même (quatre, autant que les Britanniques). La procédure britannique n'est pas intéressée par les récits généraux sur leur parcours ou le camp, aussi précis soient-ils, et s'en tient aux seules questions concernant exclusivement les accusé(e)s, d'où une certaine frustration des Françaises que leur parole ne soit assez pas prise en compte³³.

Une autre période de combat mémoriel et juridique pour les déporté(e)s s'ouvre à la fin des années 1970, après l'interview de Darquier de Pellepoix dans *L'Express*³⁴ et l'apparition média-

tique des négationnistes autour de Faurisson, précédant la première vague de procès en France pour crimes contre l'humanité, avec le procès Barbie³⁵, l'instruction du procès Bousquet³⁶, puis les procès Touvier³⁷ et Papon³⁸. Suite à l'affaire Faurisson³⁹, l'Amicale, aux côtés de la FNDIRP, mais notamment par la voix de Marie-José Chombart de Lauwe, sera en première ligne, sur le plan politique comme sur le terrain juridique, pour contrer publiquement les théories négationnistes. Marie-José Chombart de Lauwe s'exposera tout particulièrement et sera durant les années 1980-1990 une des principales représentantes du monde des ancien(ne)s déporté(e)s. L'ADIR et l'Amicale seront partie prenante du procès Barbie, apportant avec notamment le témoignage de Lise Lesèvre une médiation importante sur le fait que les nazis n'hésitaient pas à torturer avec sadisme les résistantes⁴⁰.

LES PÈLERINAGES

Les modes de commémoration des rescapées de la déportation de répression se différencient de ceux de leurs camarades masculins dans le sens

27. Bluet, « In memoriam Yvonne Baratte », *Voix et Visages*, n° 2, p. 1.

28. Tribunal militaire international de Nuremberg 1945-1949. *Procès des grands criminels de guerre. Nuremberg, 1947-1949*. Version française, 42 volumes.

29. Cf. François Bayle, *Croix gammée contre caducée. Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale*, Neustadt, Imprimerie nationale, 1950 ; « 1946-1996. Le procès des médecins à Nuremberg. Éthique, responsabilité civile et crimes contre l'humanité », *Revue d'Histoire de la Shoah, le monde Juif*, n° 160, mai-août 1997 ; Jean-Marc Dreyfus et Lise Haddad (dir.), *Une médecine de mort. Du code de Nuremberg à l'éthique médicale contemporaine*, Paris, Vendémiaire, 2014.

30. Raymond Phillips (ed.), *Trial of Josef Kramer and forty-four others (The Belsen Trial)*, London, William Hodge and company, War Crimes Trials Series, Vol. II, The Belsen Trial. 1949.

31. Marie-Claude Vaillant-Couturier accusée... *Sa déposition au procès de Nuremberg*, Paris, UFF, 1946.

32. Notamment par l'intervention d'Adélaïde Hautval. Cf. François Bayle, *op.cit.*

33. Germaine Tillion, « Le procès de Ravensbrück », *op.cit.*

34. Philippe Garnier-Raymond, « À Auschwitz, on a gazé que les poux. Une interview de Darquier de Pellepoix », *L'Express*, 28 octobre 1978, pp.164-199.

35. Dominique Missika et Philippe Truffault, *Le procès Barbie. Lyon, 11 mai-4 juillet 1987*.

36. Éric Conan, Henry Rousso, *Vichy un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, Folio « Histoire », 1996, p. 430.

37. François Bédarida (dir.), *Touvier, Vichy et le crime contre l'humanité*, Paris, Seuil, 1996.

38. Éric Conan, *Le procès Papon. Un journal d'audience*, Paris, Gallimard, 1998.

39. Marie-José Chombart de Lauwe, *Résister toujours*. Paris, Flammarion, 2015, pp. 286-292.

40. Voir dans ce numéro l'article de Cécile Vast p. 113.

où l'héroïsme des déportés est moins mis en avant qu'une vision d'un martyrologe qui puise dans les schémas issus de la spiritualité chrétienne. Si les hommes vont avoir très rapidement leurs propres pèlerinages⁴¹, les lieux de déportation mixte vont avoir les leurs également, mais sont longtemps dominés par la mémoire des hommes, même à Auschwitz. Ces pèlerinages, censés représenter toutes les mémoires, occultent globalement le souvenir des femmes, mais plus encore celui des Juifs et des Tsiganes, à peine mentionnés. Les pèlerinages d'hommes ont une connotation héroïque et sont centrés autour des combattants de la Résistance, marquant un clair refus d'être considéré comme des victimes. Les femmes vont développer une vision plus doloriste du pèlerinage. Il s'agit pour elles de se rendre ensemble sur les lieux de leur souffrance, pour célébrer la mémoire des mortes et se souvenir des souffrances subies. Progressivement, les familles y seront associées, notamment les filles des rescapées. Le périple et les célébrations officielles qui s'y tiennent permettent l'expression par les rescapées entre elles, ou devant leurs proches, d'une parole libre sur l'expérience concentrationnaire, où le rappel de la douleur s'accompagne aussi d'anecdotes cocasses et de manifestations d'humour noir qui ravissent les intéressées,

heureuses de retrouver leurs camarades des autres nations et d'échanger entre elles sur ce lieu craint, mais où beaucoup finissent par revenir. En revanche, les discours officiels qui s'y développent peu à peu sont très généraux et souvent de peu d'intérêt pour la production testimoniale.

Les premiers pèlerinages spécifiques de femmes se font à Ravensbrück, et ce pendant près de vingt ans. La situation politique en RDA, le peu d'intérêt manifesté par les autorités gouvernementales de la RFA, soucieuses de tourner la page de période nazie, pour l'univers concentrationnaire, et la destruction de certains sites font qu'il n'y a pas de pèlerinages sur les sites des camps annexes avant les années 1960, alors que des amicales de ces camps sont apparues rapidement dans les deux associations⁴². L'Amicale de Ravensbrück organisera ensuite des pèlerinages à Leipzig et Zwodau, et l'ADIR à Holleischen et Torgau⁴³. C'est l'Amicale qui initie ces pèlerinages, dès 1951, après un premier pèlerinage de la FNDIRP en 1948. Très rapidement, il devient annuel à la date de libération. Certaines adhérentes de l'ADIR s'y joignent parfois, mais l'ADIR en tant qu'association n'y participera qu'à partir de 1959. La proximité de l'Amicale avec la VVN (l'association est-allemande des ex-détenus des KZ) permet vite la mise en place de voyages depuis Berlin Est, dont le financement est assuré jusqu'en

1956 par le gouvernement français. Dans leurs comptes-rendus, les rescapées ne cachent pas leur déception car elles ne peuvent entrer dans le camp, devenu une base militaire soviétique, et n'ont accès qu'au crématoire, au mur d'enceinte au pied duquel se trouve la fosse commune. C'est en 1959, avec la création d'un musée dans le Bunker, qu'elles ont accès à des bâtiments ou lieux rappelant leur internement. Elles sont ainsi 200 Françaises à se rendre à l'inauguration du musée et du monument⁴⁴. Le pèlerinage se fait dès lors pendant quinze ans autour de lieux réaménagés de manière commémorative, la fosse commune devenant une roseraie dès la fin des années 1950. Durant les années 1960, les commémorations y rassemblent plusieurs milliers de personnes, contribuant à une certaine mémorialisation autour du lieu même. Ce n'est qu'après le départ des troupes russes suite à la chute du mur de Berlin en 1989 que les anciennes déportées peuvent plus facilement accéder au camp.

Au début des années 1960, le périmètre des pèlerinages s'élargit aux lieux de déportation et d'internement en France. Ainsi, l'Amicale de Ravensbrück organise un pèlerinage dès lors régulier au camp de Compiègne-Royallieu en 1960⁴⁵. L'ADIR s'y joint ou organise dès les années 1970 des

pèlerinages dans le Vercors⁴⁶, à la prison de Rennes, participe à des pèlerinages honorant la mémoire juive, comme ceux de Theresienstadt⁴⁷, et dès 1960-1961 aux pèlerinages annuels du Struthof⁴⁸. Au total, le pèlerinage a été une forme structurante de la commémoration, mais aussi de la sociabilité des anciennes déportées et de la définition de leur groupe d'anciennes déportées.

DES ICÔNES

La mémoire se fixe d'abord autour des visages des mortes, et si les déportées (toutes tendances confondues) vont chercher à retrouver l'identité de leurs compagnes disparues, elles vont aussi contribuer à ériger la mémoire de certaines à la hauteur d'icônes. Celles-ci, diffusées en direction des publics, permettaient que leurs caractères soient identifiés à l'ensemble des déportées. Ce véritable culte des mortes se met en place dès leur retour, peu de femmes décédées en camp faisant consensus entre l'Amicale de Ravensbrück et l'ADIR (la seule figure commune étant celle de Bertie Albrecht, résistante décédée en prison et non en déportation). Chaque association aura ses mortes, choisies pour l'exemplarité qu'elles sont censées apporter au discours et à la réalisation des objectifs mémoriels de l'association.

41. Dès 1948 pour Buchenwald. Cf. *Le Serment de Buchenwald*, juillet-septembre 1947.

42. Un des premiers pèlerinages dans un *Kommando* eut lieu en 1959 à Zwodau, par des anciennes. Cf. « Programme du mois de novembre », *Ravensbrück*, novembre 1959, p. 5.

43. On doit à Jacqueline Fleury l'installation de stèles à Abteroda et Markleeberg, camps annexes où travaillèrent des « 57 000 ». Entretien avec l'auteur, décembre 2015.

44. « Notre pèlerinage », *Ravensbrück*, novembre 1959, p. 1.

45. « Pèlerinage au camp de Royallieu », *Ravensbrück*, juin 1960, p. 8. Dans le même numéro figure un article « Avant le pèlerinage à Compiègne ».

46. G. Ferrières, « Pèlerinage au Vercors », *Voix et Visages*, n°s 69-70, juillet-octobre 1959, pp. 5-6.

47. Germaine de Renty, « Pèlerinage à Flossenbürg et en Tchécoslovaquie », *Voix et Visages*, n°s 59-60, juin-octobre 1959, p. 3.

48. « Le Mémorial du Struthof », *Voix et Visages*, n° 75, juillet-octobre 1960, p. 1.

L'Amicale de Ravensbrück met en avant, comme l'UFF, Danièle Casanova, morte à Auschwitz en 1943, dirigeante politique dans les cercles de la jeunesse et des femmes avant-guerre, où sa légende, à l'instar des cadres communistes de premier plan, était déjà en cours de création : pas un meeting, pas une réunion de l'Amicale sans sa photographie, pas un bulletin sans un rappel de son sacrifice, qui sera même peint de manière tout à fait christique par le peintre déporté Boris Taslitzky⁴⁹. Articles, brochures et livres se multiplient, dans une veine à caractère hagiographique, dépeignant Danièle Casanova sous les traits d'une sainte laïque⁵⁰. L'Amicale soutient en 1951 la publication d'une brochure publiée par le « Foyer Danièle Casanova » de l'UFF, publiée en plusieurs fascicules, *Aux femmes héroïques mortes pour que vive la France*⁵¹. Cette publication présente de manière conjointe des femmes exécutées en Allemagne, comme France Bloch-Sérazin, mortes en déportation ou des suites de leur déportation. À ces

portraits célèbres sont ajoutés d'autres qui le sont moins comme Germaine Lelièvre, résistante communiste déportée à Ravensbrück et morte deux mois après son retour des camps⁵². Cette présentation permet de présenter des anonymes, qu'on sort ainsi de l'oubli⁵³, et contribue de plus, par comparaison, à rehausser le mérite et le prestige de plus connues.

À l'ADIR, la dimension sacrificielle est forte, centrée autour de parcours spirituels, voire mystiques. Nous avons déjà évoqué ces aspects qui structurent leur bulletin et nous ne reviendrons ici que pour rappeler l'importance d'Yvonne Baratte, qui fit l'objet d'articles, de plaquettes⁵⁴ et de témoignages réguliers dans *Voix et Visages*⁵⁵, mais aussi d'un livre souvenir⁵⁶, de messes et de cercles de discussion. On peut ici aussi citer les profils proches de Denise Fournaise⁵⁷, d'Yvonne Kocher⁵⁸ ou ceux des deux sœurs Tambour⁵⁹. Des ecclésiastiques comme Mère Marie, résistantes déportées et mortes au camp, font l'objet

d'une mémoire particulière, par le comportement moral (partage, oubli de soi, soutien moral, esprit de sacrifice) qui fut le leur à Ravensbrück, jusqu'à la chambre à gaz.

Au-delà de la figure mémorielle, ces portraits iconiques fonctionnèrent pendant trente ans comme des marqueurs identitaires forts pour les rescapées, contribuant à façonner les sensibilités et courants traversant leur milieu, et au-delà les représentations publiques qu'elles en avaient souhaité.

TÉMOIGNER, MAIS QUE TRANSMETTRE ?

Les rescapées prennent conscience qu'elles sont les derniers témoins de crimes nazis. Elles ont pu compter dans leurs rangs sur Germaine Tillion, qui a développé une analyse de la structure du camp, en tant que chercheuse. Anise Postel-Vinay était un témoin de l'extermination à même d'expliquer ce qu'elle avait vu. Adélaïde Hautval ou Louise Le Porz étaient des actrices majeures dans la médecine des camps, parmi les rares survivantes à avoir eu une vision d'ensemble sur le camp, l'extermination des malades, des détenues juives et tsiganes⁶⁰. Elles font partie des rares

témoins confrontés directement aux entreprises d'extermination, pour lesquelles ne subsistent plus d'archives des nazis. Marie-Claude Vaillant-Couturier, Louise Alcan ou Marie-Jo Chombart de Lauwe ont été elles aussi placées durant leur parcours à proximité de l'appareil d'extermination, ce qui les distingue de la majorité de leurs compagnes. Ce statut de survivantes parmi les rescapées les a logiquement amenées à témoigner de ce qu'elles étaient les seules à pouvoir expliquer, le fonctionnement de l'appareil de mort.

Mais pour toutes les autres, que voulait dire témoigner : rendre hommage aux camarades mortes, expliquer leur périple ? Certainement, mais auprès de qui et pourquoi ? Jusqu'où aller dans la description des tortures⁶¹, des humiliations et du désespoir à une nation qui voulait tourner la page⁶² ? Et comment s'adresser aux proches⁶³ ? Comment dire qu'on a été battue, comment raconter l'état de déchéance physique auquel on était arrivée ? Que fallait-il transmettre, hors de l'entre-soi des rescapées qui n'avaient pas besoin d'explications pour comprendre⁶⁴. Témoigner, c'était se mettre à nu, s'exposer encore alors que le souvenir est souvent douloureux, omniprésent⁶⁵,

49. Boris Taslitzky, *Tableaux et dessins 1929-1999. Exposition du 7 au 28 septembre 2001, siège du PCF*, PCF, 2001.

50. Pierre Durand, *Danièle Casanova, l'indomptable*, Paris, Messidor, 1990.

51. UFF, *Aux femmes héroïques mortes pour que vive la France*, Paris, UFF, 1951.

52. *Ibid.* fascicule 1, pp. 25-27.

53. C'est le cas par exemple de Fanny Ladsky : jeune cadre du PC, elle est arrêtée par la police française le 16 décembre 1942, livrée aux Allemands, qui l'envoient à Drancy. Malgré deux tentatives d'évasion, elle est déportée en 1943 à destination de Maidanek, où elle disparaît. *Ibid.*

54. *En mémoire d'Yvonne Marie-Louise Baratte*, S.L., s.n., 1946.

55. Bluette M, « *In memoriam Yvonne Baratte* », *op. cit.*

56. Nicole Le Prat, *Âmes et cendres. Témoignages de survivantes des camps nazis en souvenir d'Yvonne Baratte, morte à Ravensbrück*, Blois, Musée de la Résistance, de la Déportation de Blois, 2005.

57. BDIC. ADIR. Récit sur Denise Fournaise. F° delta rés 797/IV/11/77/20.

58. Marie Elisabeth Kocher, *Le sourire de Ravensbrück. Yvonne Kocher, Nanouk dans la Résistance. Souvenirs réunis par Marie-Elisabeth*, 1947. Hélène Maspero, « Nanouk », *Voix et Visages*, n° 136, janvier-février 1973, pp.5-6.

59. « *In memoriam Madeleine et Germaine, les petites sœurs tambours* », *Voix et Visages*, n° 14, mai 1948, pp. 122. « À la mémoire de Marie-Louise Monnet, Madeleine et Germaine Tambour », *Voix et Visages*, n° 23, novembre 1949-décembre 1950, p. 3.

60. Adélaïde Hautval, *Médecine et crimes contre l'humanité*, *op.cit.*, et National Archives. Procès de Ravensbrück. Louise le Porz, 22 juillet 1946. RW2/7/15.

61. MRDB. Archives Germaine Tillion. Conférence d'Anise Postel-Vinay, le 17 mai 1995.

62. Denise Dufournier, *La Maison des mortes*, Paris, Hachette, 1945, *op.cit.*, pp.157-166.

63. BDIC. ADIR. Germaine Romang. F° delta rés 797/VI/18.

64. BDIC. ADIR. Marie De Robien. Arch Rés 0002 (3) 71.

65. « Chaque rescapé a rapporté son camp avec lui, il essaie de l'effacer, il essaie d'étouffer dans les barbelés et sous les copeaux des paillasses tous ces schmoustiques désespérés, mais à cause d'une date ou d'une photographie, voilà que le camp tout entier se réinstalle autour de lui », in Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire*, Paris, Minuit, 1985, p. 190.

et les enjeux mémoriels comme politiques qui y étaient parfois liés pouvaient mettre en danger les déportées qui s'y risquaient. Beaucoup de témoignages publiés de ce fait sont des exposés généraux (la description d'une journée type au camp) qui neutralisent ainsi le plus souvent le caractère terrible du parcours individuel de la narratrice. Et les associations, en publiant elles-mêmes des récits dans leurs bulletins, ont contribué à la mise en place d'une doxa de ce qu'on pouvait écrire et de ce qui devait rester dans l'entre-soi.

Il est ainsi intéressant de comparer les témoignages tardifs et les récits publiés avec la première vague de témoignages non publiés, en particulier ceux recueillis au retour des rescapées entre avril et juillet 1945 par les services du ministère des Prisonniers, Déportés et Rapatriés⁶⁶. Ces premiers récits sont souvent très précis et très bruts sur les sévices subis ou observés, notamment lorsque ceux-ci furent subis de la part d'auxiliaires français de la Gestapo. On relèvera ainsi que, témoignant de nouveau plusieurs années plus tard⁶⁷, en particulier à destination du public, les mêmes rescapées ont passé sous silence les faits les plus graves ou les ont atténués sous la forme usuelle d'avoir été « battues », sans plus de précisions, ou dire avoir subi

le supplice de la baignoire plutôt que d'avoir été torturées⁶⁸, terme qui revient peu avant le témoignage publié par Lise Lesèvre au moment du procès Barbie⁶⁹. Certaines survivantes ayant pourtant témoigné n'ont pas indiqué d'éléments sur ce qu'elles ont pu subir après l'arrestation.

La question du rapport au corps et à l'intime se pose ici avec acuité, et d'une manière différente que pour les hommes. Tout dépend déjà de l'interviewer : nous avons pu ainsi remarquer que certaines rescapées s'étaient plus volontiers livrées lorsqu'elles étaient interrogées par une femme que par un homme. Les questions de l'intime sont exposées crûment en 1945, souvent par des jeunes femmes qui ne sont pas encore mères, et qui espèrent que leur témoignage permettra la capture et le châtement des criminels (de même que les noms des mouchardes ou des mauvaises camarades disparaissent des récits d'après 1945). Les mêmes, vingt ans plus tard, ne voudront pas apparaître comme des victimes (qu'elles n'étaient d'ailleurs pas, car pour la plupart résistantes ou proches) ni, surtout, que soit révélé à leurs enfants un passé humiliant et douloureux. Certains sujets demeurent par ailleurs tabous, et font que quelques-unes ont tenu à l'anonymat dès leur témoignage au retour : on trouve ainsi quelques rescapées qui, enceintes, furent ramenées

de Ravensbrück à Paris à l'été 1944, mais aussi deux témoignages de femmes qui expliquent avoir survécu grâce à la relation amoureuse vécue au camp avec une autre détenue, relation arrêtée au retour en France, car n'ayant plus, dès lors, de sens⁷⁰. De même, dans le cadre de la guerre froide, si des rescapées ont insisté sur des viols subis par leurs camarades à la libération par des soldats russes, la reconnaissance du viol par les déportées elles-mêmes est très rare.

Il y a donc une doxa du récit des déportées qui se met en place dès la première vague de témoignages au retour en France, faite de parcours personnels se voulant une contribution édifiante sur leur expérience⁷¹ et leurs martyres⁷². Les questionnements individuels ont déterminé une écriture testimoniale des femmes déportées avec ses caractéristiques propres, tout comme une manière de témoigner en public bien différente de celles des hommes (caractère moins héroïque, tendance à minimiser leur apport à cette histoire, centralité de la sororité pour la survie). Pour les déportées, la transmission s'adresse aux proches, notamment pour celles qui sont mères, à leurs enfants, tandis que le témoignage est public ou a vocation à le devenir, s'adressant aux autorités politiques ou juridiques, ou encore

à l'ensemble de la population. Cette distinction est réfléchie et a fait l'objet d'une discussion parmi les déportées, notamment organisée par l'ADIR en 1956-1957, ayant ouvert une réflexion collective sur ce qu'il était possible de transmettre de cette expérience. Nombre de déportées semblent avoir répondu dans le sens de ce qu'a écrit Jacqueline Péry :

« Il est tellement désespérant de penser que des mamans osent raconter les horreurs de leur déportation à leurs enfants que cela enlève tout espoir de goût d'en discuter. J'ai eu de sérieux problèmes avec mes filles. Je n'ai pu empêcher qu'elles apprennent notre arrestation, notre détention, et par là, notre souffrance. Elles en ont été bouleversées. J'ai dû beaucoup travailler pour les mettre en paix. »⁷³

La difficulté des familles à recevoir le témoignage des déportées a cantonné la parole de celles-ci soit dans le cadre du milieu des résistantes, soit plus tard, dans un rôle de témoignage public, moins de transmission privée. Ce sentiment n'est pas spécifique aux femmes, même s'il est possible qu'elles se soient plus confiées à leurs enfants que les hommes. On constate ainsi le rôle pris par certaines filles dans les associations de leurs mères, SFAADIR⁷⁴ comme Amicale.

66. Sous forme de formulaires avec questionnaires ou sous forme libre, ces récits sont conservés aux Archives nationales dans la série F9, dans le carton 5568 pour les rescapées de Ravensbrück.

67. Une première vague au moment de la collecte de témoignages du Comité d'histoire de la Seconde Guerre dans les années 1950. AN.333 et 334 AJ.

68. C'est ce que nous avons pu constater par exemple chez Jacqueline Péry d'Alincourt entre son premier témoignage très cru en 1945 et ceux qu'elle délivrait à partir des années 1980.

69. Lise Lesèvre, *Face à Barbie*, 1987.

70. Conservés aux AN. F9/5568.

71. Simone Saint-Clair, *Ravensbrück, l'enfer des femmes*, Paris, 1945, *op.cit.*, pp. 14-15 : « Je commence ce livre sur mes genoux, assise sur un tabouret de bois dissimulé derrière un placard du bloc 32, me dissimulant moi-même le plus possible, dans cette salle de tricoteuses où je n'ai pas le droit de venir. Au cours de mon existence, j'ai été souvent téméraire. Je le suis encore aujourd'hui en enfreignant certaine discipline. »

72. Brigitte Friang, *Regarde-toi qui meurs*, Paris, Le Félin, 1997, pp. 351-363.

73. Jacqueline Péry d'Alincourt, « Notre enquête », *Voix et Visages*, n° 56, mars-avril 1957, p. 10.

74. Société des Familles et Amis des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance.

En février 1964, Marie-José Chombart de Lauwe écrivait déjà, à propos du rôle que devaient jouer les déportées face à la société, les grandes lignes que semblaient partager les deux associations et l'ensemble des déportées :

« Oui, les anciennes déportées ont encore un rôle à jouer [...] dans la conservation du souvenir de nos morts, et le rappel de la Résistance et des souffrances vécues [...]. Notre témoignage devrait être utile avant tout aux jeunes qui ignorent tout de la Résistance, mais aussi aux éducateurs et responsables qui ne manifestent pas assez la volonté de les initier, aux parents qui s'en serviraient pour éveiller le sens des responsabilités chez leurs enfants. »⁷⁵

Les premières formes ont été les commémorations publiques, autour d'un public de familiers. Avec le Concours national de la Résistance et de la Déportation arrivent les témoignages dans les établissements scolaires, qui se multiplient dans les années 1960. Les équipes des services pédagogiques font rapidement savoir qu'un enregistrement s'intégrera aux méthodes pédagogiques, et ce avant la collecte historique. Les déportées acceptent alors que leurs prises de parole, destinées aux enfants, soient enregistrées. Conférences dans les lycées, puis dans les villes, lors de festivals, de colloques, de journées d'étude, de pèlerinages, tout devient occasion à prise de parole. S'il est

difficile de se renouveler, certaines mettent un point d'honneur à ne pas figer leur parole. L'enregistrement a enfin été un moyen de répondre à cette question lancinante : qui témoignera de ce qu'elles ont vécu après leur mort ? Quoi qu'ayant préparé cette transmission, dans des rapports parfois complexes tant avec leurs descendants qu'avec les historiens, personne ne pourrait les remplacer. À l'heure où les dernières déportées de répression disparaissent, leurs voix enregistrées sont heureusement là pour faire entendre leur histoire, telles qu'elles avaient eu l'envie, ou la possibilité, de la transmettre.



Source : Gallica - BnF

La Une de *Regards*, n° 27, 8 février 1946.

⁷⁵ Marie-José Chombart de Lauwe, « Le rôle actuel des anciennes déportées », *Voix et Visages*, n° 92, janvier-février 1964, pp. 3-4.

EJ Anise Postel-Vinay (1922-2020) : sa contribution à l'écriture de l'histoire de la déportation

Marie-Claire RUET – Conservatrice du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Ce musée, actuellement fermé pour rénovation, détient une importante collection de dessins et sculptures réalisés en camp de concentration, collection complétée par deux fonds d'archives constitués par Germaine Tillion et Joseph de La Martinière, contributions majeures pour l'écriture de l'histoire de la déportation.

Résumé : On connaît bien désormais le parcours de Germaine Tillion et son rôle dans l'écriture de l'histoire du camp de Ravensbrück. On connaît moins, celui déterminant, d'Anise Postel-Vinay et sa contribution à ce véritable travail d'historien initié au camp et poursuivi inlassablement au fil des années par cette érudite discrète. Le musée de la Résistance et de la Déportation lui doit beaucoup puisque c'est à son initiative que le « fonds Tillion » sur les femmes françaises à Ravensbrück a été déposé au musée en 1995.

Mots-clés : Anise Postel-Vinay, Germaine Tillion, archives déportation, histoire déportation, Ravensbrück.

Anise Postel-Vinay, une grande dame de la Résistance, s'en est allée en mai 2020. Discrètement elle est partie, douze ans après sa campagne de déportation, Germaine Tillion, auréolée par une entrée au Panthéon en 2015.

Ensemble, elles ont traversé « l'Autre monde »¹, la « Terra incognita »² et ont contribué à écrire l'histoire de la déportation.

Les parcours de vie de Germaine et d'Anise sont parallèles, étonnamment semblables, commençant par un engagement solide, une envie de « faire quelque chose ». Elles sont prises dans la même nasse, victimes de la même trahison. Elles vont se côtoyer sans se voir en prison et se rencontrer au bord du gouffre de la déportation pour ne plus se quitter.

On connaît bien désormais le parcours de Germaine Tillion et son rôle dans l'écriture de l'histoire du camp de Ravensbrück. On connaît moins celui, déterminant, d'Anise Postel-Vinay et sa contribution à ce véritable travail d'historien initié au camp et poursuivi inlassablement au fil des années par cette érudite discrète.

« Je suis Danielle, bonjour Kouri. »³

Toutes deux sont issues de familles aimantes, catholiques et républicaines. Germaine, née en 1907, devance de quinze ans Anise, qui voit le jour à Paris en 1922 d'une mère



©Maïa Rameau

alsacienne et d'un père originaire d'un petit village de Franche-Comté, Le Bélieu. Anise gardera toujours un fort attachement pour ce terroir d'origine.

Anise est la deuxième dans une fratrie de cinq enfants (une sœur aînée et trois frères plus jeunes). Adolescente, elle fait partie d'une section de la Fédération française des éclaireuses.

Pendant ce temps, Germaine est déjà en train de parcourir l'Aurès pour poursuivre ses recherches d'ethnologue.

C'est à Rennes, où elle est réfugiée avec sa famille, qu'Anise entend le

17 juin 1940 la demande d'armistice de Pétain et décide immédiatement de s'engager.

Étrange similitude dans l'aversion que provoque pour toutes les deux l'écoute du message du maréchal. Sans hésitation aucune, Germaine et Anise s'engagent avec un peu d'inconscience et beaucoup de courage dans un parcours de résistance.

De retour à Paris, Anise poursuit des études d'allemand à la Sorbonne et, premier engagement, participe à la manifestation des étudiants sur les Champs-Élysées le 11 novembre 1940, manifestation célébrant la victoire de 1918 sur l'Allemagne.

Pour Germaine comme pour Anise, l'engagement prend une dimension familiale et leurs mères respectives les encouragent dans cette voie. C'est ainsi, par l'intermédiaire de sa mère, qu'Anise intègre un groupe travaillant pour le renseignement britannique. Elle apprendra plus tard qu'elle travaillait pour le réseau de renseignement Gloria SMH (His Majesty Service).

Une de ses premières missions consiste à dénombrer les équipements militaires allemands autour de Paris : repérage des dispositifs aériens, puis comptage pendant l'été 1942 des points d'impact des bombes lancées par les Anglais sur la ville du Havre.

Germaine Tillion fédère, quant à elle, un groupe d'opposants au régime de Vichy et au nazisme qui se réunit dans les locaux du Musée de l'Homme.

Un coup d'arrêt brutal au parcours de résistance des deux femmes est

porté en août 1942. Germaine est arrêtée le 13 août, Anise le 15 du même mois alors qu'au retour de mission elle se rend au domicile d'une camarade pour lui remettre le résultat de ses repérages.

C'est l'abbé Alesch, prêtre luxembourgeois, travaillant pour l'Abwehr, qui est à l'origine de leurs arrestations ainsi que de celle de Louis Girard, le père d'Anise.

Après un passage à la Gestapo rue des Saussaies, où elle ne subit pas de torture, Anise passe quelques mois au secret à la prison de la Santé. Elle est ensuite transférée à Fresnes le 13 octobre 1942. C'est là que Germaine et Anise vont pour la première fois être en contact par-delà les murs de leur cellule. Anise, « Danielle » dans la Résistance, dotée d'une voix puissante, relaie les messages que Germaine alias « Kouri » reçoit clandestinement de l'extérieur de la prison glissés dans la doublure d'un sac à linge :

« Danielle, à l'heure du repas des gardiens, grimpe à hauteur du vasis-tas pour crier les nouvelles de Londres à tous le bâtiment. »⁴

Porter dans l'ombre la voix de Germaine, en assurer la transmission, c'est étrangement le rôle qui semble désormais assigné à Anise.

Fin juillet 1943, Anise est transférée à Romainville, où elle passe trois mois. Le 21 octobre 1943, elle fait partie du groupe de vingt femmes de Romainville qui partent pour Ravensbrück dans des wagons de voyageurs. Elles sont rejointes à la Gare du Nord

1. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1973, p. 231.

2. Germaine Tillion, *op. cit.*, p. 232.

3. Maïa Wechsler, *Sœurs de Résistance*, Rennes, 10tributhèque, 2000.

4. Germaine Tillion, *La Traversée du mal : entretien avec Jean Lacouture*, Paris, Arléa, 1997, p. 79.

par un petit groupe de femmes, parmi lesquelles se trouve Germaine Tillion.

«Une jeune fille de vingt ans s'approche de moi et me dit : "Je suis Danielle, bonjour Kouri." »⁵

C'est la rencontre de ces deux femmes qui ne se connaissent que par le son de leur voix et qui, dès lors, ne vont plus se quitter.

«Cette femme étonnante, pleine d'humour et d'originalité me prit littéralement en charge jusqu'à notre libération, me donnant d'autorité, chaque jour pendant dix-huit mois, une part de son pain, sous prétexte que j'étais plus jeune, que je reviendrais, et que j'aurais dix enfants ! »⁶

Après une étape d'une dizaine de jours à la prison d'Aix-la-Chapelle, elles arrivent le 31 octobre 1943 à la gare de Fürstenberg et découvrent ensemble l'univers concentrationnaire. Anise porte le matricule 24562, Germaine le matricule 24588.

DON QUICHOTTE ET SANCHO PANZA

Au camp, Anise et Germaine sont toujours ensemble malgré leurs différences d'âge et de taille. Elles sont si inséparables et si différentes qu'on leur attribue les surnoms de «Don Quichotte et Sancho Panza» sans que l'on sache vraiment qui était le preux chevalier et qui était l'écuyer. Une chose est sûre, elles vont trouver à Ravensbrück des combats à mener contre les Géants...

Premier combat, celui pour la reconnaissance des expérimentations médicales menées sur de jeunes Polonaises. Alors qu'elle est encore en quarantaine, Anise apprend par la bouche d'une Polonaise que des expériences pseudo-médicales sont menées sur de jeunes femmes surnommées «les lapins» par leurs camarades. Elle lui demande de faire passer ces informations en France.

Ces expériences sont menées depuis août 1942 par le docteur Gebhardt sur 75 femmes, sauvagement amputées de fragments d'os ou de muscles pour expérimenter l'effet des sulfamides dans le traitement de telles blessures. Des prises de vue sont réalisées clandestinement grâce à un appareil photo volé, pour attester de ces expérimentations et c'est Germaine Tillion qui conserve la pellicule pendant de nombreux mois et parvient à la faire sortir du camp. Anise Postel-Vinay fera de la reconnaissance de ce crime et de l'obtention de réparations pour les victimes un combat pendant de longues années après la guerre. En temps que secrétaire générale de l'ADIR, Anise relaie les actions de Caroline Ferriday, cette Américaine qui crée aux États-Unis une association, Les Amis de l'ADIR, pour récolter des fonds afin d'aider les «lapins» survivantes. Leurs actions conjuguées permettent d'obtenir en 1961 l'accord de la RFA pour l'indemnisation des victimes⁷.

Le 2 mars 1945, elle assiste impuissante à la sélection pour la chambre à gaz d'Émilie Tillion, la mère de Germaine. Elle vit ce qu'elle évoque comme la pire nuit de toute sa vie et ce moment fondateur scellera à jamais l'amitié des deux femmes.

Elles sont libérées toutes les deux avec un groupe de Françaises le 23 avril 1945 par la Croix-Rouge suédoise qui les emmène en Suède.

Anise parvient à sortir du camp la petite *Imitation de Jésus-Christ*, livre de prières utilisé par Germaine Tillion de 1942 à 1945 comme un calendrier dans lequel elle note précautionneusement les points de repère concernant sa détention et les noms des mortes, premiers jalons de sa vaste enquête sur Ravensbrück. Dès la sortie du camp, Anise se trouve en quelque sorte, pour la première fois, avec ce recueil de prières, dépositaire du travail de mémoire mené au camp par Germaine Tillion.

«Écrire sur Ravensbrück»

Pour toutes les deux, le retour est difficile. Germaine rentre seule, ayant perdu sa mère, ne retrouvant ni sa grand-mère décédée ni sa sœur partie en Indochine. Quant à Anise, si elle a la joie de retrouver son père déporté à Dora et son frère déporté à Buchenwald, elle apprend que sa sœur a été abattue par les Allemands le 27 août 1944 près de Paris à l'âge de 23 ans.

Les témoins qu'elles sont devenues vont s'attacher à transmettre et

à véritablement écrire l'histoire de la déportation des femmes françaises à Ravensbrück, avec l'aide de nombreuses camarades, parmi lesquelles il faut notamment citer Denise Vernay, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Ariane Kohn, Marie-Elisa Cohen.

Difficile d'appréhender la réalité du camp, les SS ayant brûlé les documents pendant des journées entières à la fin du mois d'avril 1945. Impossible dès lors de s'appuyer sur ces archives manquantes : reste le témoignage des bourreaux et des victimes.

Comme au camp, le groupe se reconstitue autour de Germaine Tillion pour mener cette enquête minutieuse auprès des déportées elles-mêmes en recensant les précieux indices : date d'arrivée au camp, nombre de Françaises arrivées le même jour, noms de celles-ci...

Ce socle de connaissances sur l'univers concentrationnaire sera repris, remanié et étoffé. Ce patient travail fera l'objet de trois éditions successives en 1946, 1973 et 1988, éditions que l'on dénomme communément : «Les trois *Ravensbrück*».

Anise Postel-Vinay contribuera à toutes ces éditions.

Le premier *Ravensbrück* paraît en 1946 sous forme d'un ouvrage collectif⁸.

«Germaine, écrasée de douleur depuis l'assassinat de sa mère, a commencé tout de suite, dès juillet, à écrire sur Ravensbrück. Je me souviens alors que lorsque j'ai repris contact avec elle, elle m'a immédiatement dit que le

5. Maïa Wechsler, *Sœurs de Résistance*, op.cit.

6. Fonds Abbé de La Martinière, Témoignage Anise Postel-Vinay, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, Série 4, 416424-416447, paru en 1987 dans les *Dachauer Hefte*.

7. <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=05&rub=sources&item=7>.

8. *Ravensbrück*, Neuchâtel, La Baconnière, 1946, coll. Les Cahiers du Rhône, 65.

plus urgent était d'écrire ce qui s'était passé. Elle a organisé tout cela, avec le professeur Albert Béguin, en août 1945, et nous nous sommes mises à écrire, dès notre retour, le premier *Ravensbrück*... C'est une maison de Neuchâtel qui a publié notre *Ravensbrück*, les éditions la Baconnière dans la collection Les Cahiers du Rhône. »⁹

Si Germaine Tillion a rédigé l'essentiel de l'ouvrage, c'est Anise qui effectue et coordonne le travail de compilation de témoignages de ses camarades. Elle rédige sous le nom de Danielle le chapitre consacré aux « lapins »¹⁰. Elle signe également dans cette même édition, sous le nom d'Anise Girard, les deux premiers « In Memoriam » d'une longue série dont l'un est dédié à Émilie Tillion et qu'elle co-signe avec Geneviève de Gaulle¹¹.

En 1973, Germaine Tillion publie le second *Ravensbrück*, reprenant les documents inédits qui n'apparaissent pas dans la première édition avec une enquête complémentaire sur un convoi et quelques dépositions au procès de Ravensbrück.

« ... j'ai été aidée par deux amies, camarades de Ravensbrück : Denise

Vernay et Anise Postel-Vinay. Sans elles, je n'y serais pas parvenue. Nous avons ensemble discuté longuement toutes les hypothèses, revu et confronté toutes les précisions. »¹²

En 1988, c'est la publication du troisième *Ravensbrück*. Dans cette édition, Anise rédige le chapitre complémentaire sur les exterminations par gaz dans les camps¹³.

Parallèlement, Anise contribue à de nombreux ouvrages en rédigeant les préfaces et/ou postfaces. Elle est elle-même à l'origine de publications, notamment de l'ouvrage *Médecine et crimes contre l'humanité*¹⁴, édition du témoignage de Adélaïde Hautval (1908-1988), camarade de camp. Cette édition est établie d'après les notes que cette médecin, déportée à Auschwitz en 1943 puis transférée à Ravensbrück en août 1944, a écrites à son retour de déportation. À noter dans cet ouvrage la postface rédigée par Anise Postel-Vinay sur « Les expériences humaines dans les camps de concentration »¹⁵.

Dans le *Verfügbar aux enfers*¹⁶, « l'autre Ravensbrück »¹⁷ comme le qualifie Bernhard Strebel, les annotations d'Anise nous donnent les clés

pour décoder le langage du camp. Dans de nombreux ouvrages ou articles, ces notes permettent de décrypter les opérations criminelles qui relèvent du secret d'État : programmes d'euthanasie, traitement spécial, solution finale et, pour ce qui est de Ravensbrück, la signification du camp de repos de Mittwerda, camouflage de la liste des femmes destinées à la chambre à gaz.

Avec sa petite écriture très reconnaissable, Anise annote aussi les documents constitutifs du fonds apportant de précieux compléments d'information. Ainsi, les petites fiches de recettes, dont l'acrostiche permettait de conserver le nom des responsables du camp, ont été conservées par Anise dans un petit carnet et scrupuleusement commentées.

Dans la préface de l'imposante étude que Bernhard Strebel consacre au complexe concentrationnaire de Ravensbrück¹⁸, Germaine Tillion rappelle que cet ouvrage est « conçu comme la poursuite d'un chemin »¹⁹ qu'elle avait elle-même tracé dans ses trois livres parus successivement sous le même titre, *Ravensbrück*, et souligne le rôle d'Anise Postel-Vinay.

« Après la guerre... une vie de militante et de passion »²⁰

D'autres engagements jalonnent la vie d'Anise Postel-Vinay. Elle milite contre la guerre d'Algérie et réagit

dans les années 1970 à la diffusion croissante de thèses niant l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentrations situés sur le Reich allemand, à l'ouest de l'Europe nazie. Anise va s'attacher, avec deux survivants de Mauthausen, Pierre-Serge Choumoff et Jean Gavard, à faire reconnaître leur existence en s'appuyant sur les archives qui ont échappé à la destruction et les témoignages recueillis lors des procès. Sa connaissance de la langue allemande et les rudiments de polonais et de russe appris au camp lui permettent d'entrer en contact avec les survivantes ignorant le français. Au cours de ses voyages en Autriche et en Allemagne, elle a accès à des informations sur les exterminations par gaz dans les camps de concentration tels Mauthausen, Ravensbrück ou Neuengamme. Anise Postel-Vinay contribue ainsi à la publication de l'ouvrage *Les Chambres à gaz, secret d'État* en 1983 en Allemagne avec une parution française en 1984 aux Éditions de Minuit²¹.

Anise Postel-Vinay milite également en faveur des associations de déportés et fait naturellement partie de l'Association nationale des Anciennes Déportées Internées de la Résistance (ADIR). Anise occupera successivement la place de présidente de 1949 à 1950, de secrétaire générale de 1955 à 1957, puis de trésorière de 1957 à 1962. Elle contribuera à rédiger les

9. Anise Postel-Vinay, Laure Adler, *Vivre*, Paris, Grasset, 2015.

10. *Ravensbrück*, 1946, op. cit., « Les lapins : expériences de vivisection sur soixante jeunes filles de 15 à 25 ans, étudiantes à l'université de Lublin », pp. 101-109.

11. *Ravensbrück*, 1946, op. cit., « In Memoriam », p. 197.

12. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1973, p. 14.

13. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1988, pp. 305 et 330.

14. Adélaïde Hautval, *Médecines et crimes contre l'humanité : témoignage*, Arles, Actes Sud, 1991.

15. Adélaïde Hautval, op. cit., pp. 87-99.

16. Archives du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

17. Bernhard Strebel, « Une page encore ouverte : Germaine Tillion et la recherche sur les camps de concentration », in *Les armes de l'esprit : Germaine Tillion, 1939-1954 : Catalogue de l'exposition*, Citadelle de Besançon, du 26 mai au 20 septembre 2015/Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, 2015, p. 97.

18. Bernhard Strebel, *Ravensbrück, un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2005.

19. Bernhard Strebel, op. cit., p. 13.

20. Anise Postel-Vinay, « Une jeune Française dans la guerre », in *Les Cahiers de Dachau : histoire des camps de concentration nazis : études, rapports et documents.- Dachau : Dachauer Hefte*, 1993, pp. 153-174.

21. Eugen Kogon, Hermann Langbein et Adalbert Rückerl (dir.), *Les chambres à gaz, secret d'État*, Paris, Minuit, 1984, réédité au Seuil en 1987.

émouvantes chroniques « In Mémoires » parues dans *Voix et Visages*, le bulletin de l'association.

« La plume du témoin est en même temps celle de l'historienne »

Anise Postel-Vinay prend très tôt conscience de la spécificité de la déportation Nacht und Nebel (NN), catégorie de déportés tombés sous le coup de cette procédure judiciaire caractérisée principalement par le secret absolu dont est entourée cette détention. Elle entreprend des échanges suivis avec un autre témoin historien, l'abbé Joseph de La Martinière, déporté NN, comme elle-même et comme Germaine Tillion, libérée à Dachau en avril 1945.

Joseph de La Martinière a entrepris lui aussi une démarche de recensement des déportés. Pour lui, il s'agit de dénombrer les déportés NN.

Les objectifs et la méthode sont similaires. Il s'agit pour lui d'établir une fiche pour chaque déporté contenant dans la mesure du possible les données d'état civil, le département de résidence, l'action menée dans la Résistance et le parcours concentrationnaire.

C'est Joseph de La Martinière qui caractérise le plus précocement l'importance de la contribution d'Anise Postel-Vinay à l'histoire de la déportation :

« D'Anise Postel Vinay, alors Anise Girard, NN "de la Gestapo"... la plume du témoin est en même temps celle de

l'historienne, et cela donne un grand poids à son témoignage. »²²

Les travaux des témoins se croisent puisqu'en 1997 paraît la deuxième liste alphabétique de la nomenclature établie par l'Abbé de La Martinière sur les déportés NN avec le recensement des femmes françaises déportées NN.

L'abbé de La Martinière rend hommage au travail fait par Germaine Tillion saluant « une prodigieuse faculté d'observation »²³ et mentionne le chapitre consacré aux « Nacht und Nebel » dans le premier *Ravensbrück* ainsi que dans la réédition de 1988.

Et Joseph de La Martinière de poursuivre modestement :

« Ce chapitre sur les femmes françaises soumises à la procédure Nacht und Nebel ne pèsera pas lourd à côté du travail extraordinaire accompli par Germaine Tillion et parachevé par Anise Postel-Vinay pour dénombrer les détenues françaises de Ravensbrück et d'ailleurs, et offrir des possibilités considérables d'analyse géographique, démographique, sociologique, politique, que sais-je encore, de cette masse d'environ 9 000 patriotes françaises. »²⁴

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE BESANÇON : « UN LIEU UTILE POUR L'HISTOIRE »

En novembre 1954, Germaine Tillion est sollicitée pour rejoindre l'Algérie auprès du ministre Jacques Soustelle.

Elle transmet sa documentation sur Ravensbrück à ses compagnes de déportation et confie plus particulièrement à Anise le soin de poursuivre le travail et de le déposer en un lieu qu'elle jugera utile pour l'histoire²⁵.

Anise lancera un appel dans *Voix et Visages* en 1983²⁶ pour que soit préservée cette précieuse documentation sur Ravensbrück. Cet appel trouve une oreille attentive en la personne de Denise Lorach, fondatrice du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, qui en sollicite le dépôt.

Les modalités pratiques proposées par Denise Lorach permettent de ne pas scinder le fonds constitué par les dossiers plats, les livres et les fichiers. L'antériorité du dépôt des archives de l'abbé de La Martinière et la proximité de la maison familiale du Béliu vont militer pour le dépôt du fonds à Besançon. Ce dépôt évoqué par l'abbé de La Martinière sera effectif en 1995.

« Anise Postel-Vinay en a classé et complété les résultats et a déposé au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon la masse des matériaux ainsi rassemblés. »²⁷

Le fonds est commodément mais peut-être injustement appelé « Fonds Germaine Tillion » tant la participation de ses compagnes de déportation et notamment celle d'Anise Postel-Vinay est importante.

Il comporte quatre types de documents :

- les études et travaux sur l'organisation générale et le fonctionnement du camp de concentration de Ravensbrück ;
- les dossiers thématiques sur la vie interne du camp (expériences, sabotages, procès, exécutions) ;
- les statistiques sur les divers convois partis de France et fichiers nominatifs de l'ensemble des femmes déportées au camp (9000 Françaises ont été internées à Ravensbrück pendant la Seconde Guerre mondiale) ;
- les écrits clandestins et la création artistique en prison puis en déportation.

La diversité des sources et des supports ainsi que la richesse documentaire de ce fonds constituent un jalon essentiel pour l'histoire de la Résistance en France, de la déportation en Europe et de l'univers concentrationnaire nazi.

La dimension scientifique de ce vaste travail est reconnue et a contribué à l'établissement du *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression... 1939-1945*²⁸.

« Les informations rassemblées sous la responsabilité d'Anise Postel-Vinay sous forme de nombreuses listes et dossiers font partie du Fonds Germaine Tillion conservé au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon. Ce legs, qui représente une masse de travail extraordinaire,

22. In Joseph de La Martinière, *La Procédure nuit et brouillard : nomenclature des déportés NN : matériaux pour l'histoire des prisons et des camps, des tribunaux. Tome II, 2^e liste alphabétique, procédures militaires en Allemagne, femmes françaises déportées NN*, [Lignières-de-Touraine], J. de La Martinière, 1997, VI-b.

23. Joseph de La Martinière, *op. cit.*, note, p. VI -a.

24. Joseph de La Martinière, *op. cit.*, note, p. VI-1.

25. Curriculum Vitae de Germaine Tillion, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

26. Anise Postel-Vinay, *Voix et Visages*, n° 184, mars-avril 1983, p. 9.

27. Joseph de La Martinière, *La Procédure nuit et brouillard : nomenclature des déportés NN*, *op. cit.*, note, p. VI -a.

28. FMD, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécutions 1939-1945*, 4 vol., Paris, Tirésias, 2004.

se révèle particulièrement précieux à bien des égards. »²⁹

Depuis la date de ce dépôt, Anise est venue régulièrement et fidèlement au musée pour mettre à jour les fiches et les dossiers. Elle est la cheville ouvrière du classement et de l'accroissement du fonds visant à reconstituer le parcours de celles qui ne sont pas revenues et à recueillir la parole de celles qui peuvent encore témoigner.

Le fonds est complété par un second versement en 2009. En effet, après le décès de Germaine Tillion, lors de sa dernière visite au musée, Anise dépose le manuscrit du *Verfügbar aux enfers*, les lettres sur tissu sorties clandestinement de Fresnes, les recettes en acrostiches et le petit écusson confectionné pour Germaine Tillion par Marguerite Flamencourt.

Les deux fonds d'archives que les témoins historiques Germaine Tillion, Anise Postel-Vinay et Joseph de La Martinière ont constitués sont désormais sur les mêmes rayonnages au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Autres témoignages inestimables conservés à proximité, les fonds de dessins et sculptures qui illustrent ces parcours concentrationnaires : les dessins

et sculptures de l'abbé Jean Daligault pour témoigner de la déportation NN, et les dessins des silhouettes de femmes de Jeannette L'Herminier pour illustrer la déportation des femmes françaises à Ravensbrück.

La coalition de l'amitié évoquée par Germaine Tillion a trouvé une de ses plus belles expressions dans cette écriture de l'histoire de la déportation. Germaine Tillion et Anise Postel-Vinay ont su donner voix et visages à toutes ces femmes qui ont vécu l'enfer de la déportation au camp de Ravensbrück.

Le rôle de Germaine Tillion dans cette écriture est essentiel, celui d'Anise Postel-Vinay est capital.



Dessin de Jeannette L'Herminier.

© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

EJ La justice comme reconnaissance ? Lise Lesèvre (1901-1992), de Ravensbrück au procès Barbie (11 mai – 4 juillet 1987)

Cécile Vast – Enseignante, docteur en histoire, chercheur associé au Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes (LARHRA – UMR CNRS 5190).

Résumé : Le 22 mai 1987 à Lyon, lors de la 10^e audience du procès de Klaus Barbie devant la cour d'assises du Rhône, une pièce à conviction sous scellés circule parmi les jurés. Il s'agit d'un petit carnet de fortune confectionné en déportation par Lise Lesèvre. Arrêtée à Lyon, torturée puis déportée pour faits de résistance au camp de concentration de Ravensbrück, elle y a consigné les sévices subis par le chef de la section IV de l'*Einsatzkommando* du *Sipo-SD* de Lyon.

Mots-clés : économie de la reconnaissance, justice, Lise Bogatto-Lesèvre, Klaus Barbie, procès Barbie (1987), Résistance, déportation, crime de guerre, crime contre l'humanité, réparation, témoignage.

29. Bernhard Strebel, « Une page encore ouverte : Germaine Tillion et la recherche sur les camps de concentration », in : Les armes de l'esprit : Germaine Tillion, 1939-1954, 2015, op.cit., p. 97.

Lyon, 22 mai 1987, cour d'assises du Rhône, procès de Klaus Barbie, 10^e audience. Une pièce à conviction sous scellés circule parmi les jurés. Il s'agit d'un petit carnet de fortune d'une cinquantaine de feuillets agrafés. La page de garde porte le logo HASAG, une entreprise d'armement implantée à Leipzig, le papier utilisé recycle le verso de tableaux comptables de l'usine. Au recto Lise Lesèvre a secrètement et brièvement noté au crayon de papier les faits marquants de son arrestation, de ses interrogatoires puis des longs mois de sa déportation, de juin 1944 à juin 1945. Internée pour faits de résistance au camp de concentration de Ravensbrück, elle a très rapidement été envoyée à Leipzig dans un *Kommando* de travail dépendant du camp de Buchenwald. Aujourd'hui, ce document-témoin échappé du pire est conservé dans le fonds d'archives de Lise Lesèvre confié en 1993 au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon¹.

UNE PIÈCE À CONVICTION ET LA PAROLE D'UN TÉMOIN

Le 22 mai 1987 en début d'après-midi, Lise Lesèvre est donc invitée par le président du tribunal, André Cerdini, à prendre place à la barre pour témoigner à charge contre l'ancien chef de la section IV de l'*Einsatzkommando* du

Sipo-SD de Lyon, Klaus Barbie. Sous l'occupation allemande, elle entre en résistance au sein du mouvement « Combat » puis dans les Mouvements Unis de Résistance, devient agent de renseignement et responsable du service social d'une école de cadres des maquis, le « Service Périclès ». Ce sont là des formes d'action le plus souvent confiées à des femmes, avec cette particularité qu'elles engagent aussi toute la cellule familiale : son fils aîné,



Carnet de Lise Lesèvre, confectionné avec des morceaux de formulaires administratifs reliés par un bout de ficelle, accompagné de la fiche et du scellé lié au dépôt lors du procès Barbie, 13 mars 1944, 40 pages.

© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

Georges, qui adopte pour pseudonyme *Séverane* – Lise est connue dans la clandestinité comme *Mme Séverane* – est l'un des responsables du « Service Périclès » ; son mari, également prénommé Georges, et son jeune fils Jean-Pierre, alors âgé de 15-16 ans, participent à la marge et ponctuellement aux activités clandestines du reste de la famille. À la barre, debout, Lise raconte : arrêtée le 13 mars 1944 à la gare de Lyon, enfermée au Fort Montluc, elle subit dix-neuf jours d'interrogatoires consécutifs, torturée pendant neuf jours par Barbie et « son équipe »². Ce dernier pensait à tort avoir mis la main sur un certain « Didier », en réalité Albert Chambonnet, le chef de l'Armée secrète (AS-FFI) de la grande région lyonnaise. Remarquons qu'en 1944, un SS n'hésite pas à voir dans une femme un responsable majeur de la Résistance : la lutte sans pitié que livrent alors les occupants allemands contre la Résistance efface les frontières ordinaires du genre³. Lise subit les pires tortures mais ne parle pas. Pour la faire craquer, Klaus Barbie fait arrêter son jeune fils et son mari : ils seront tous les deux déportés en Allemagne, Georges à Dachau où il meurt du typhus en janvier 1945, Jean-Pierre à Neuengamme dont il ne revient pas, tué lors du bombardement allié du Cap Arcona dans la baie de Lübeck en avril 1945.

Le petit carnet qui appuie sa déposition fait l'objet de toutes les attentions. Et pour cause... Le document, écrit entre 1944 et 1945, fait le récit au jour le jour de la répression, évoque l'arrestation et les tortures subies, raconte plus longuement le temps de la déportation. Il appartient au registre du témoignage (annotations factuelles, impressions, émotions et sentiments) et constitue une forme d'appropriation de l'expérience vécue du traumatisme. En 1945, au cœur du système concentrationnaire nazi, il est une affirmation de dignité, la trace tangible des faits et des crimes. Dans son immédiateté et sa fragilité, il traduit l'incertitude sur son avenir personnel, l'inquiétude pour le sort des siens. La plupart des écrits concentrationnaires relève de la même démarche : survivre et témoigner de la réalité. Près de quarante ans plus tard, avec le procès, cette intimité est exposée publiquement – y compris aux caméras car le procès est filmé –, l'écrit de soi devient pièce à conviction et le carnet personnel change subitement de statut. En effet, c'est à la demande de l'avocat de Barbie, maître Jacques Vergès, qu'il est mis sous scellés en janvier 1987 : « Je demande que le carnet auquel a fait allusion Mme LESEVRE dans sa déclaration du 15 janvier 1987 et dont les premières pages ont été annexées en photocopies, soit joint à la procédure. »

1. Lise Lesèvre (pseudonyme : Mme Séverane) était responsable du service social du « Service Périclès », une école de cadres des maquis du Service national Maquis implantée dans le Haut-Jura. C'est un proche, Jean-François Mugnier-Pollet, lui-même responsable du « Service Périclès », qui a déposé les archives de Lise Lesèvre au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon (MRDB). Sur le fonds Lise Lesèvre, voir : Thomas Rabat, *Lise Lesèvre. Résistante, déportée, militante et témoin (1901-1992)*, Mémoire de master 2, université de Franche-Comté, 2019, sous la direction d'Odile Roynette.

2. Lise Bogatto-Lesèvre, déposition du 22 mai 1987, 10^e audience, cour d'assises de Lyon. *Le procès Barbie*, Lyon – 11 mai / 4 juillet 1987, Coffret DVD, Arte Éditions / INA Éditions, 2011.

3. Sur ce sujet, nous renvoyons aux travaux de Catherine Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance. La Résistance féminine dans le Nord de la France*, Les Presses de Sciences Po, 2015. Voir également : Guillaume Pollack, « Genre et engagement dans la Résistance : l'exemple d'Anne-Marie Walter », in *Genre et histoire. La revue de l'association Mnémosyne*, n°19, printemps 2017 [en ligne : <https://genrehistoire.revues.org/2697>].

La demande indigne Lise Lesèvre qui la « considère comme une torture morale supplémentaire, ce carnet a pour moi une immense valeur sentimentale. Je m'engage à vous remettre ce carnet en tant que représentant de la Justice française, mais je ne veux pas le remettre à M. Barbie. Je demande que toutes mesures soient prises pour que ce carnet me soit restitué. »⁴

L'objet devient dès lors un véritable acteur du procès, on le voit passer de main en main lors de l'audience et on le retrouve régulièrement dans les nombreuses démarches juridiques et administratives entreprises par Lise Lesèvre. Sa fonction relève désormais de l'administration de la preuve, celle de la culpabilité du prévenu ; il est donc manipulé, examiné et questionné comme tel par le tribunal, soumis à la critique sur son authenticité, les conditions de sa réalisation, les supports utilisés. Les questions posées par le président du tribunal à Lise Lesèvre lors de sa déposition montrent bien l'usage spécifique qui est alors fait de son carnet personnel :

[André Cerdini] : « Vous avez gardé de tous ces faits, Mme Lesèvre, un souvenir très précis. Dites-nous ce que vous avez fait pour garder le souvenir de ces faits ? Votre carnet, racontez-nous ce qu'il en est de votre carnet ? [Lise Lesèvre] : Depuis Montluc je prenais des notes et à Leipzig, dans l'établi, je prenais du papier et je cachais cela dans mes galoches.

[André Cerdini] : Vous recopiez quoi ? [Lise Lesèvre] : C'est pour ça que j'ai pu noter tout ce qui s'est passé à Montluc.

[André Cerdini] : Sur quoi le notiez-vous à Montluc ? Quel était l'objet sur lequel vous notiez ces événements ? Le carnet n'est que la reproduction de ce que vous aviez écrit tout d'abord sur la semelle intérieure de vos chaussures ?

[Lise Lesèvre] : Vous allez me le rendre ?

[André Cerdini] : Veuillez faire circuler le carnet...

[Lise Lesèvre] : Ne l'abîmez pas !

[André Cerdini] : Nous en prenons grand soin, rassurez-vous. »⁵

Tentons de redonner à ce carnet toute sa portée documentaire et testimoniale. La forme d'abord : Lise Lesèvre écrit clandestinement sur des petites feuilles de papier récupéré avec un crayon dont le tracé s'estompe avec le temps. Pour préserver les précieuses annotations de l'effacement, elle choisit quelques années plus tard de les repasser au stylo, geste (maladroit) de conservation qu'exploitera Jacques Vergès pour instiller le soupçon sur l'authenticité du document. L'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris du 18 mars 1987 balaye d'un revers de main les insinuations de l'avocat de Klaus Barbie : « Au moment des faits, Mme LESEVRE nota sur la semelle intérieure de ses chaussures

quelques dates importantes de son calvaire, puis quelques semaines plus tard, étant à Leipzig, les reporta sur un calepin confectionné à l'aide de quelques feuillets dérobés. Ce carnet qui a été saisi présente toutes les apparences de l'authenticité. »⁶ Lors du procès, elle précise par ailleurs que ces feuillets dispersés ont été agrafés par un « Allemand qui a été gentil »⁷.

Sur le fond, le carnet raconte dans une forme d'écriture souvent très sommaire les moments-clés de son arrestation et de sa déportation. La première page du carnet est celle qui a le plus suscité l'attention du tribunal, puisque Lise Lesèvre y mentionne quelques-uns des sévices physiques et psychologiques infligés par son tortionnaire (baignoire, pendaison, arrestation de son fils et de son mari) :

« 13 mars : arrestation baignoire
14 1^{re} pendaison
19
21 mars père Bailly
20 avril Norante arrives à Montluc
4 mai condamnation à mort
5 mai Marinette [...] s'évade
11 mai J. Pierre Georges / interrog tragique infirmerie
19 '' départ de Montluc
20 mai Romainville
1^{er} Juin dep à Sarrebruck
3 '' on quitte Sar pr Ravensbrück
4 '' arrivée à Ravensbrück. »⁸

Des bribes d'informations sur la vie concentrationnaire ressortent de la lecture de la petite cinquantaine de pages : les appels, les ordres, le travail forcé, les déplacements, les moments de rêverie et de réconfort entre déportées, une liste de vocabulaire allemand, des recettes et des adresses, la circulation des nouvelles diffusées par la BBC, captées et transmises dans le camp : bombardements, utilisation des V2, avancée des troupes soviétiques, jonction des troupes alliées sur l'Elbe le 27 janvier 1945, annonce de la capitulation le 7 mai 1945, longues semaines du retour chaotique à travers l'Allemagne, accueil des habitants de Metz, etc. On comprend mieux en parcourant ces pages fragiles l'attachement viscéral de Lise Lesèvre pour ce document, comme en témoignent les échanges avec le président du tribunal André Cerdini ou encore cette lettre écrite après le procès à Jacques Chaban-Delmas : « M. VERGES a été plus habile que mes tortionnaires : il a fait saisir le précieux petit carnet prétendant qu'il avait été écrit au retour (de misérables petites feuilles presque illisibles avec au dos des inscriptions en allemand). Je l'ai vu circuler parmi les Jurés le jour de ma déposition (on me le rendra paraît-il). Pour moi, il est infiniment précieux. »⁹

À certains égards, le carnet de Lise Lesèvre a atteint l'un de ses objectifs,

4. Procès-verbal de la confrontation avec Klaus Barbie, 27 janvier 1987. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

5. Échanges entre André Cerdini, président du tribunal, et Lise Lesèvre, cour d'assises de Lyon, 22 mai 1987.

6. Arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris du 18 mars 1987. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

7. Lise Bogatto-Lesèvre, déposition du 22 mai 1987, 10^e audience, cour d'assises de Lyon.

8. Carnet de Lise Lesèvre. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

9. Lettre manuscrite et tapuscrite (brouillon) de Lise Lesèvre à Jacques Chaban-Delmas, fin 1987. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

l'établissement des faits et l'administration de la preuve dans un cadre strictement judiciaire. Il constitue également la matrice et la base documentaire d'une longue série de récits écrits ou énoncés sous diverses formes qui exposent les moments traumatiques et structurants de sa vie : son arrestation, la prison, les tortures, l'expérience des camps de concentration, la mort en déportation de son fils Jean-Pierre et de son mari Georges. Avec une remarquable constance, Lise Lesèvre n'a cessé depuis 1944 de relater sa résistance et sa déportation dans des registres variés : écrits de l'extrême, courrier administratif et médical, correspondance personnelle, instruction judiciaire, sollicitations médiatiques, interventions dans le cadre associatif¹⁰.

LE LONG CHEMIN DE LA RÉPARATION DES CRIMES

La question de la reconnaissance des crimes perpétrés contre sa famille et sa propre personne revient inlassablement. Tout comme celle de l'identification de son tortionnaire. Ainsi, au sortir de la guerre, elle entreprend une démarche auprès du tribunal militaire de Lyon à l'occasion du jugement de Heinz Eckert, agent de l'Abwehr. Dans la lettre qu'elle adresse au capitaine Petitjean, commissaire du gouvernement, elle décrit avec précision les séquelles des tortures subies

en 1944 : « J'ai été abominablement torturée par la bande de tortionnaires – un célèbre trio, 1 blond, 2 bruns – qui sévissaient alors à l'École de la Santé. [...] Je suis mal remise encore des sévices subis : certains interrogatoires "spéciaux" ont endommagé des vertèbres. J'ai eu un mal de Pott [tuberculeuse osseuse] depuis le retour. Je suis restée deux ans en gouttières avant de subir une greffe osseuse. Je fais maintenant encore une récurrence de ce mal semble-t-il et je me déplace assez difficilement, obligée à de longues heures d'allongement et au port d'un appareil barbare. »¹¹ Elle précise plus loin : « Nous ne connaissions pas l'identité de nos bourreaux. Il serait peut-être utile que j'identifie celui que vous jugez en ce moment. » Le 27 mai 1972, elle écrit au journal *Le Monde* : « Je n'ai pas un instant douté de l'identité du sinistre personnage : ses yeux l'ont trahi. Un soir, un visage projeté sur l'écran de télévision – cet écran se reflétait dans une glace de la salle de bain où j'étais occupée. Le son ne me parvenait pas – le bruit de l'eau qui coulait m'empêchait d'entendre. Mais les yeux étaient fixés sur moi. J'ai été prise de panique, je tremblais sans arriver à comprendre ce qui m'arrivait. J'ai bondi sur le récepteur... C'était lui... Barbie ! »¹² Enfin, en mars 1987, elle publie chez son ami éditeur Roger Maria un livre témoignage : *Face à Barbie. Souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück*¹³.

10. Lise Lesèvre est notamment membre active de l'Amicale de Ravensbrück, de l'Association des déportées et internées de la Résistance (ADIR) et secrétaire générale des Anciens de Montluc.

11. Lettre de Lise Lesèvre à Monsieur le capitaine Petitjean, commissaire du gouvernement, tribunal militaire de Lyon, 6 décembre 1950. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

12. Récit envoyé au *Monde* le 27 mai 1972. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

13. Lise Lesèvre, *Face à Barbie. Souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück*, Paris, Les Nouvelles Éditions du Pavillon, 1987.

Le fonds d'archives conservé au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon témoigne de cette longue quête de la réparation, qu'elle qu'en soit la forme, judiciaire, associative, militante, administrative, militaire et médicale. Traces de la blessure et du préjudice, ses archives sont comme une interface entre son expérience personnelle et l'Histoire exposée à la « rumeur publique », pour reprendre les termes juridiques de l'ouverture d'une instruction¹⁴. L'économie morale de la reconnaissance investit divers lieux (associations, administration, médias) et la justice vient plutôt tardivement dans son cas – sa première démarche en 1950 pour reconnaître un ancien nazi est restée lettre morte. Lise Lesèvre s'en explique dans le premier courrier qu'elle adresse à Christian Riss, le juge d'instruction chargé de l'affaire Barbie après l'extradition de ce dernier en février 1983 à Lyon¹⁵. Il est significativement daté du 14 mars 1983, jour anniversaire de son arrestation en 1944 : « Je vous précise encore que je n'ai participé en aucune manière (plainte, témoignage...) aux premiers procès Barbie [1952 et 1954] et que les cas de mon mari, de mon fils et de moi-même n'y ont à ma connaissance pas été évoqués. J'ignore si les faits ci-dessus résumés peuvent

être utilisés dans la nouvelle procédure engagée contre Barbie. Si tel était le cas, je me tiens à votre entière disposition pour tout ce qui pourrait contribuer à renforcer l'accusation. »¹⁶

En 1987, les crimes de guerre pour lesquels Klaus Barbie a été jugé par contumace en 1952 et 1954 sont désormais prescrits. La première page du petit carnet mentionne les tortures (« pendoison », « baignoire ») et la déportation (« arrivée à Ravensbrück ») : là se joue l'enjeu essentiel de la reconnaissance tardive des souffrances subies par Lise Lesèvre et de la disparition dans l'enfer nazi de son jeune fils et de son mari. À cet égard, l'expérience singulière de la résistante constitue un cas d'école pour analyser les liens complexes entre justice et histoire, deux rapports à la vérité qui relèvent tantôt du champ de la reconnaissance tantôt de celui de la connaissance, pour reprendre la distinction proposée par Henry Rousso¹⁷.

Que faire, alors que les crimes de guerre sont prescrits ? Lise Lesèvre le précise clairement dans sa lettre à Christian Riss : elle n'a pas été partie civile aux deux procès de 1952 et 1954. Elle œuvre à la fois pour la mémoire de son fils et de son mari disparus et pour la réparation des

14. Voir à ce sujet l'article très éclairant de Jean-Baptiste Prévost, « L'archéologie de la blessure », in *La Gazette du Palais*, n° 32, septembre 2020, p. 78. Je remercie vivement Clare Mary Puyfouthoux de m'avoir signalé cette analyse.

15. Klaus Barbie a fui l'Europe et s'est installé en Bolivie en 1951 avec la complicité des services secrets américains. Il est jugé pour crimes de guerre à Lyon en 1952 et 1954 et condamné à mort par contumace. Il est naturalisé en Bolivie sous le nom de Klaus Altman. Repéré en 1972 lors d'une émission de télévision (c'est ainsi que Lise Lesèvre raconte l'avoir reconnu), il est extradé en février 1983 en France.

16. Lettre de Lise Lesèvre au juge d'instruction Christian Riss, le 14 mars 1983. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

17. Henry Rousso, « L'expertise des historiens dans les procès pour crimes contre l'humanité », in Jean-Paul Jean et Denis Salas (dir.), *Barbie, Touvier, Papon. Des procès pour la mémoire*, Paris, Autrement, 2002.

séquelles des tortures subies. Mais la reconnaissance par l'institution judiciaire est-elle possible ? Rapidement, ses avocats – Christine Courrégé et Roland Dumas, Joë Nordmann et Ugo Iannucci – lui suggèrent de porter plainte contre Klaus Barbie en utilisant la qualification de crime contre l'humanité, rendu imprescriptible en France depuis 1964. De 1983 à 1987, avec le soutien d'associations de résistants et déportés (en particulier l'ANACR¹⁸), ses avocats tentent tous les recours et les solutions juridiques pour faire reconnaître par la justice la recevabilité d'une plainte pour crime contre l'humanité. Ce long processus reflète également le mûrissement propre à la justice.

Il faut revenir au contexte des années 1980 pour comprendre le cheminement judiciaire de Lise Lesèvre, une période au cours de laquelle le rapport de la société française au passé de l'Occupation change¹⁹. Cette période s'inscrit dans un régime mémoriel – ou « configuration historiographique »²⁰ – marqué par une présence forte de la mémoire du génocide des juifs. Le succès des films *Shoah* de Claude Lanzmann (1985) et *Au revoir les enfants* de Louis Malle (1987) en témoigne. Les avancées

de l'historiographie jouent un rôle essentiel dans la prise de conscience des responsabilités dans le processus génocidaire, particulièrement à travers les travaux de Serge Klarsfeld sur la déportation des juifs de France. Chasseur de nazis à l'origine de l'extradition de Klaus Barbie, principal avocat des parties civiles, il conçoit ce procès comme celui de la reconnaissance du génocide des juifs. Dans ce contexte mémoriel, la crainte d'un certain effacement des souffrances des résistants – Klaus Barbie est aussi le tortionnaire de Jean Moulin – explique que le monde résistant et déporté se trouve quelque peu sur la défensive. Les consignes données par le garde des Sceaux Robert Badinter au moment de l'ouverture de l'instruction ne contribuent pas à apaiser leur inquiétude : « Les crimes de guerre commis par Klaus Barbie sur la personne de résistants n'apparaissent pas comme des crimes contre l'humanité répondant à la définition qu'en donne [...] la Charte du Tribunal international de Nuremberg. [...] Ils ne peuvent donc être assimilés à la "population civile" subissant les traitements décrits... »²¹

On l'aura compris, tout se joue autour de l'extension ou des limites de la notion de « crime contre l'humanité ».

Dans un premier temps, le juge d'instruction Christian Riss suit les indications du garde des Sceaux, rejette la plainte de Lise Lesèvre pour crime contre l'humanité et ne retient que trois faits répondant à cette qualification : la liquidation de l'Union générale des Israélites de France (UGIF), la rafle du 9 février 1943 à Lyon et la déportation de 84 personnes ; la rafle le 6 avril 1944 des 43 enfants d'Izieu et leur déportation ; l'organisation du convoi et la déportation du 11 août 1944 depuis Lyon de 650 personnes, juives et non juives. À la suite de cette décision, un communiqué de l'Agence France Presse (AFP) du 10 septembre 1985 rend compte que « plusieurs parties civiles ont annoncé leur intention de se pourvoir en cassation contre la distinction faite par le magistrat instructeur entre Juifs et Résistants. Les exactions commises contre ces derniers sont considérées comme "crimes de guerre" qui sont prescrits ou pour lesquels Klaus Barbie a déjà été condamné à mort à deux reprises par le Tribunal militaire de Lyon [en 1952 et en 1954]. Ils n'entrent pas dans le cadre de poursuites pour "crimes contre l'humanité" qui sont, eux, imprescriptibles. »²²

La question de la distinction entre « crime de guerre » et « crime contre l'humanité » renvoie au problème, déjà présent dans la Convention de La

Haye (1907), de la définition de l'engagement résistant dans une forme de guerre non conventionnelle. Les difficultés à qualifier les crimes commis par Klaus Barbie contre la famille Lesèvre – et contre de nombreux autres résistants ou civils – reflètent plus largement celles des instances pénales, internationale et française. Comment définir l'identité et la nature de l'engagement dans la Résistance de Lise Lesèvre ? Comment reconnaître juridiquement des actions de résistance que les Allemands ne considéraient pas comme des actes combattants conventionnels ? En quête d'une qualification juridique, la cour d'appel de Lyon estime que l'activité clandestine de Lise Lesèvre était destinée à « obtenir des renseignements militaires » et juge donc que sa déportation par les Allemands « tendait à la neutralisation d'un adversaire » et non « d'une volonté d'élimination »²³. Il s'agit ainsi de rejeter la dimension politique de son engagement qui permettrait de l'intégrer à la qualification de crime contre l'humanité. Le 20 février 1986, Lise Lesèvre note : « Téléphoné à Maître Iannucci. Crimes contre l'humanité pour moi rejeté j'étais résistante. À revoir en cassation pour nous trois (tragédie antique a dit le cinéaste Ophüls). »²⁴

Au cours de longs mois d'instruction, d'appels, de pourvois en cassation, l'institution judiciaire connaît une

18. Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance.

19. Pour une analyse d'ensemble de ce contexte, voir : Laurent Douzou, « Retour sur le contexte général du procès Barbie », in Pierre Truche (dir.), *Juger les crimes contre l'humanité. 20 ans après le procès Barbie*, ENS Éditions, 2009, pp. 7-19, et François Azouvi, *Français, on ne vous a rien caché. La Résistance, Vichy, notre mémoire*, Paris, Gallimard, 2020, pp. 424-445.

20. Henry Rouso, *op. cit.*

21. « Mémoire relatif à l'exercice de l'action publique contre Barbie Klaus », cour d'appel du tribunal de grande instance de Versailles, Pontoise, 10 mai 1984. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

22. Dossier de presse du secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de guerre, septembre 1985. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

23. Arrêt de la cour d'appel de Lyon du 25 avril 1986. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

24. Annotation manuscrite sur une lettre de Maître Ugo Iannucci à Lise Lesèvre, 20 février 1986. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

maturation. Un supplément d'information est ainsi demandé en janvier 1987 par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris : il permet des recoupements avec d'autres parcours répressifs de résistants²⁵. De nouveaux témoignages sont entendus dans le cadre de la procédure judiciaire et contribuent à élargir à une dimension plus collective le cas singulier de la famille Lesèvre.

En mars 1987, la qualification de «crime contre l'humanité» porte désormais sur la déportation et non sur les tortures, lesquelles «aussi condamnables qu'elles soient, ne constituent que des crimes de guerre qui sont prescrits.»²⁶ «Il convient donc d'infirmer l'ordonnance entreprise [le 25 avril 1986] et de prononcer la mise en accusation de Klaus BARBIE du chef de crimes contre l'Humanité sous les qualifications de séquestration et de complicité d'assassinat.»²⁷ L'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris est sans équivoque : «En conséquence prononce la mise en accusation de Klaus Barbie du chef de ces crimes contre l'humanité.»²⁸ Ce dont se réjouissent *Le Déporté* et *Voix et Visages*, deux bulletins associatifs d'anciens déportés : «La Chambre

d'accusation de Paris s'est donc attachée à élargir la définition de crimes contre l'humanité, rapprochant ainsi ceux qui avaient subi des souffrances identiques pour des motifs différents.»²⁹ «L'élargissement du procès, après l'arrêt de la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris, du 18 mars 1987, a permis que Barbie soit jugé – entre autres crimes contre l'humanité – pour l'envoi en déportation.»³⁰

L'historien n'a ni à intervenir ni à prendre parti dans l'élaboration des qualifications juridiques. Le combat de Lise Lesèvre pour faire reconnaître publiquement les souffrances qu'elle a subies pendant l'Occupation met en lumière le décalage entre le récit judiciaire et la mise en perspective historique. En leur temps, au moment du procès des gardiens du camp de concentration de Ravensbrück à Hambourg en 1946-1947 devant une juridiction britannique, Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle-Anthonioz avaient déjà souligné le hiatus entre justice et connaissance, en faisant le constat de l'écart entre le besoin de comprendre un système dans sa globalité – le fonctionnement de l'univers concentrationnaire nazi – et le cadre étroit des qualifications criminelles³¹.

Laurent Douzou rappelle que Simone Veil «déclarait, au moment du procès Papon, attendre plus du travail des historiens que de celui des juges.»³² Avec les procès Barbie, Touvier et Papon, convoqués ou non comme experts ou comme témoins, nombre d'historiens et de juristes³³ ont développé une réflexion sur la place du savoir et de la connaissance dans l'enceinte judiciaire. Qualifications juridiques et problématiques historiques n'ont ni les mêmes intentions ni les mêmes objectifs. Le langage du droit n'est pas celui du savoir historique. Pour Pierre Laborie, l'expertise ou le témoignage sollicités d'un historien dans un procès «amènent [celui-ci] à entrer et à faire entrer l'histoire dans des logiques de fonctionnement qui ne sont pas les leurs, qui sont conflictuelles et contraires à celles de la construction historique.»³⁴ Laurent Douzou ne dit

pas autre chose lorsqu'il écrit qu'[il] «ne pense pas [qu'un procès] puisse faire progresser la connaissance historique» ou «qu'il puisse la faire régresser comme cela a été soutenu parfois».³⁵

Il nous semble qu'aujourd'hui une bonne part de la reconnaissance passe d'abord par la connaissance, le savoir et la transmission, comme le suggère Lise Lesèvre à l'issue du verdict : «Ce procès, bien que mutilé par l'absence de l'accusé, ce qui est une preuve flagrante de la lâcheté de ce nazi, était, je le pense, indispensable surtout pour les jeunes qui n'ont pas connu cette terrible époque. Ils la découvrent semble-t-il avec beaucoup d'intérêt et posent des questions très pertinentes.»³⁶ Pour l'auteur de ces lignes le procès Barbie, suivi «avec beaucoup d'intérêt» au retour de l'école, est un souvenir d'enfance...

25. Supplément d'information ordonné par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, 7 janvier 1987. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

26-28. Arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris du 18 mars 1987. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

29. Pierre Eudes, «Le point sur l'affaire Barbie», in *Le Déporté*, n° 418, février 1987. Ajoutant en conclusion de son article : «Faisons confiance à la Justice en regrettant toutefois que pour de semblables cas le châtiment suprême soit, par une décision aberrante, exclu de la loi.»

30. Geneviève de Gaulle-Anthonioz, «Témoignages au procès Barbie», *Voix et Visages*, n° 205, mai-juin 1987.

31. Germaine Tillion, «Le procès des assassins de Ravensbrück», *Voix et Visages*, n° 7, mars 1947 et Geneviève de Gaulle-Anthonioz, *L'Allemagne jugée par Ravensbrück*, Les Grandes Éditions françaises, 1947. Cette dernière, «grand témoin» au procès Barbie, a préfacé l'ouvrage de Lise Lesèvre, *Face à Barbie*, op. cit.

32. Laurent Douzou, art. cit., p. 14.

33. «Vérité judiciaire, vérité historique», *Le Débat*, n° 102, novembre-décembre 1998.

34. «L'historien et la justice. Autour de la table-ronde Aubrac», séminaire des 9 novembre et 8 décembre 1997, EHESS, Fonds Pierre Laborie, MRDB.

35. Laurent Douzou, art. cit., p. 14.

36. Lettre manuscrite et tapuscrite (brouillon) de Lise Lesèvre à Jacques Chaban-Delmas, fin 1987. Fonds Lise Lesèvre, MRDB.

Troisième partie

Transmettre les combats d'hier et d'aujourd'hui

EJ La création de bande dessinée comme moyen et support de transmission

Boris Golzio – Illustrateur pour le livre et la communication dans les années 1990, il se lance dans la bande dessinée en 2003, dans le domaine de l'humour. Les « Chroniques de Francine R », un témoignage de déportation à visée documentaire, qu'il réalise seul, est son premier roman-graphique. Publié en 2018, cet album marque un tournant décisif dans sa carrière.

Le 6 avril 1944, à Pouilly-sous-Charlieu (Allier), la Feldgendarmérie¹ arrête à leur domicile les sœurs Rivollier. Otages pour cause de fuite du STO de leur frère Joannès, Francine et Marie-Louise sont déportées à Ravensbrück. La première ira au *Kommando*² de Watenstedt-Leinde, la seconde à Hanovre. Toutes deux survivront à la déportation et se retrouveront en France à la Libération.

Durant les trois ans où j'ai côtoyé Francine, de 1997 à 2000, elle m'avait donné à entendre son récit, mais par bribes seulement. Un jour de décembre 2000, je décidais donc de l'enregistrer dans son intégralité. Francine estimait son histoire banale, car arrivée à tant de femmes, à tant de femmes qui n'avaient pas eu, comme elle, la chance de revenir des camps. J'ai estimé que c'était justement ce sentiment de banalité qui était intéressant, parce que Francine ne trichait pas. Elle n'enjolivait pas. Elle avait même plutôt tendance à édulcorer, comme avec les aspects les plus durs de la vie dans les camps. Elle parlait peu des coups et des humiliations et

quand elle s'apitoyait, ce n'était pas sur son malheur mais sur celui des autres.

La première étape fut la transcription de l'enregistrement. C'est au cours de la seconde, à la mise en ordre chronologique des événements, que m'est apparue la singularité du récit et, de là, l'envie de le mettre en images. La maturation du projet, qui durera une quinzaine d'années, verra le dessin se muer d'un rendu coup de poing en un rendu effacé pour une meilleure transmission du témoignage. Le dessin a donc évolué d'une forme expressive et dramatique à une autre, épurée et aussi neutre que possible. Un effacement graphique qui s'est prolongé jusqu'à celui des traits des visages : dans certaines scènes de camps, ils disparaissent complètement, ce qui est aussi une représentation symbolique de l'œuvre de déshumanisation de la machine nazie.

Le noir tranché de l'encre de Chine à la plume a ainsi fait place au gris du crayon. Le crayon est un outil précis mais pas trop, qui peut se *salir* et qui pour cela est tout adapté à la représentation que je me faisais d'un camp

1. Police militaire allemande.

2. Camp annexe de travail.

de concentration. Sachant que, malgré tous les livres que j'ai lus et la documentation que j'ai vue, l'atmosphère réelle d'un camp en fonction me reste difficile à imaginer. Le crayon et un format de dessin A3, plutôt petit pour de la bande dessinée historique, éviteraient de se perdre dans les détails. Un autre parti pris fut celui de n'utiliser pour les textes que les mots de Francine, sans ajout scénaristique ni de dialogues. Aussi, et malgré certaines difficultés de lecture que cela pourrait parfois impliquer, la syntaxe orale serait conservée, toujours dans l'objectif d'une transmission la plus neutre possible du témoignage. La couleur quant à elle, qui n'était pas envisagée au départ car trop chargée en émotions, apparaîtra comme une évidence, ponctuellement, pour une représentation plus efficace de certaines scènes.

Francine étant décédée en 2003, il ne restait, en 2017, que les archives pour éclaircir les points de son récit restés dans l'ombre, car je n'imaginai pas mettre en images un témoignage dont la véracité n'aurait pas été éprouvée. J'ai d'ailleurs longtemps eu peur de découvrir des contradictions, des oublis, des emprunts, voire des mensonges. Heureusement, les recherches dans les archives m'ont permis de le valider entièrement : tout ce que dit Francine a été recoupé et confirmé. Ce travail pour établir la réalité historique aura pris entre six et sept mois, avec pour effet immédiat

l'enrichissement du récit. Si je m'étais contenté d'illustrer simplement celui-ci, sans quitter mon bureau, sans chercher à en comprendre les tenants et les aboutissants, l'album aurait été moins juste et moins riche des 48 pages que les apports documentaires ont permis. Car des traces de Francine, il s'en trouve en France, en Suisse, en Allemagne et en Suède.

Les premiers éléments m'ont été fournis par le SHD³ de Caen. Dans les documents nécessaires à la reconnaissance de son statut de résistante, Francine y raconte son histoire dès 1948. Le CICR⁴ de Genève m'a ensuite fourni les premières clés de son parcours, aller et retour, en déportation. Des documents partagés avec l'ITS⁵ Bad Arolsen ont aussi permis d'éclaircir plusieurs points. Entre autres celui de son séjour à l'hôtel Lutetia, dont elle ne dit rien, mais qui est attesté par le bilan de la visite médicale qu'elle y a passée. Quand, dans son récit, elle dit : « Moi, je suis rentrée à Paris le 11 juillet. J'ai passé le 14 juillet de la Libération à Paris [...] j'avais appelé mon oncle [...] », c'est de l'hôtel Lutetia dont elle parle, où elle a logé et d'où elle a pu téléphoner.

Lors de ce passage obligé de retour en France, les détenus et les déportés faisaient aussi des dépositions sur ce qu'ils avaient vu et/ou subi en Allemagne. Ces documents agencés en synthèses et conservés aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine

ont permis l'enrichissement de la représentation de Ravensbrück et de Watenstedt-Leinde.

Aux questions concernant les prisons de Roanne et de Saint-Étienne, des réponses ont été apportées par les Archives départementales de la Loire et la BDIC⁶ de Nanterre, qui abrite un fond similaire. À la BDIC se trouvent ainsi deux procès-verbaux de gendarmerie, datés de septembre 1945, dans lesquels Francine et Marie-Louise témoignent de leur arrestation et de leur déportation. Vraisemblablement deux pièces à charge établies pour le procès de Karscher, le boucher de Roanne, auquel les deux sœurs avaient eu affaire au moment de leur arrestation. La déposition de Francine en 1945 est identique, quasiment au mot près, au récit que j'ai enregistré en 2000.

Pour le KZ Ravensbrück et le Fort de Romainville, l'Amicale de Ravensbrück et la FMD⁷ m'ont beaucoup aidé. Du KZ, je n'ai pourtant pris l'ampleur physique réelle que sur place. L'aide du Mémorial qui s'y trouve a été décisive pour la représentation du camp tel qu'il était entre 1944 et 1945. Car depuis sa création en 1939 jusqu'à sa fin, ce camp, originellement un bain pour les femmes allemandes (prisonnières politiques et de droit commun), n'a jamais cessé d'évoluer. Une évolution qui éclaire les propos de Francine au moment de son retour de Watenstedt-Leinde, le 14 avril 1945 : « On nous a mis dans des baraques en dehors du camp. »

Pas encore au fait du développement du KZ au moment du premier découpage scénaristique, j'ai d'abord supposé que Francine avait été placée dans les blocs du camp Siemens, ouvert en 1942 au sud-ouest du KZ. C'est la seule raison de la présence de ce camp extérieur dans mon plan général de Ravensbrück, qui sinon n'apparaît pas dans le récit de Francine. Mais les femmes en provenance de Watenstedt-Leinde ont bien été placées dans l'enceinte de Ravensbrück. Seulement, le KZ s'était agrandi depuis son premier passage en avril 1944 et Francine, logée dans d'autres blocs, ne pouvait pas le reconnaître.

L'Amicale de Neuengamme m'a fourni des documents précieux et des témoignages rares sur le *Kommando* de Watenstedt-Leinde. L'épisode de l'évacuation de ce camp, où elle était *travailleuse forcée*, est un autre creux dans le récit de Francine. Il n'y occupe que quelques mots quand, dans les faits, cette évacuation, qui a commencé dans la nuit du 7 avril 1945, a duré sept jours et s'est déroulée dans des conditions cauchemardesques. C'est au mémorial de Neuengamme, camp général dont dépendait le *Kommando* de Watenstedt-Leinde que j'ai trouvé les éléments qui ont permis une restitution plus complète de la séquence.

À Salzgitter, haut lieu de la Reichswerke Hermann Göring, le Mémorial Drütte m'a documenté sur les usines d'armement ainsi que sur le camp de

3. Service historique de la Défense.

4. Comité international de la Croix-Rouge.

5. International Tracing Service.

6. Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

7. Fondation pour la mémoire de la Déportation.

Watenstedt-Leinde, situé dans la banlieue de la ville. Sans cette documentation rare, j'imaginerais faire débarquer les déportés en provenance de Ravensbrück à la gare de Salzgitter, quand, dans les faits, les SS utilisaient celle d'Immendorf, plus proche du camp et beaucoup plus discrète aux yeux de la population.

Quant aux « Bus blancs »⁸ qui ont évacué les femmes de Ravensbrück entre mars et avril 1945, c'est le musée de Malmö qui m'a éclairé. C'est là, ainsi qu'aux Archives nationales de Stockholm, que j'ai retrouvé les lieux de confinement en quarantaine sur le territoire suédois destinés aux déportées à l'état de santé précaire. Pour Francine, qui était à Göteborg, j'ai pu situer le camp de Robertshöjd parmi les quatre situés en périphérie de la ville, avec l'aide des Archives municipales.

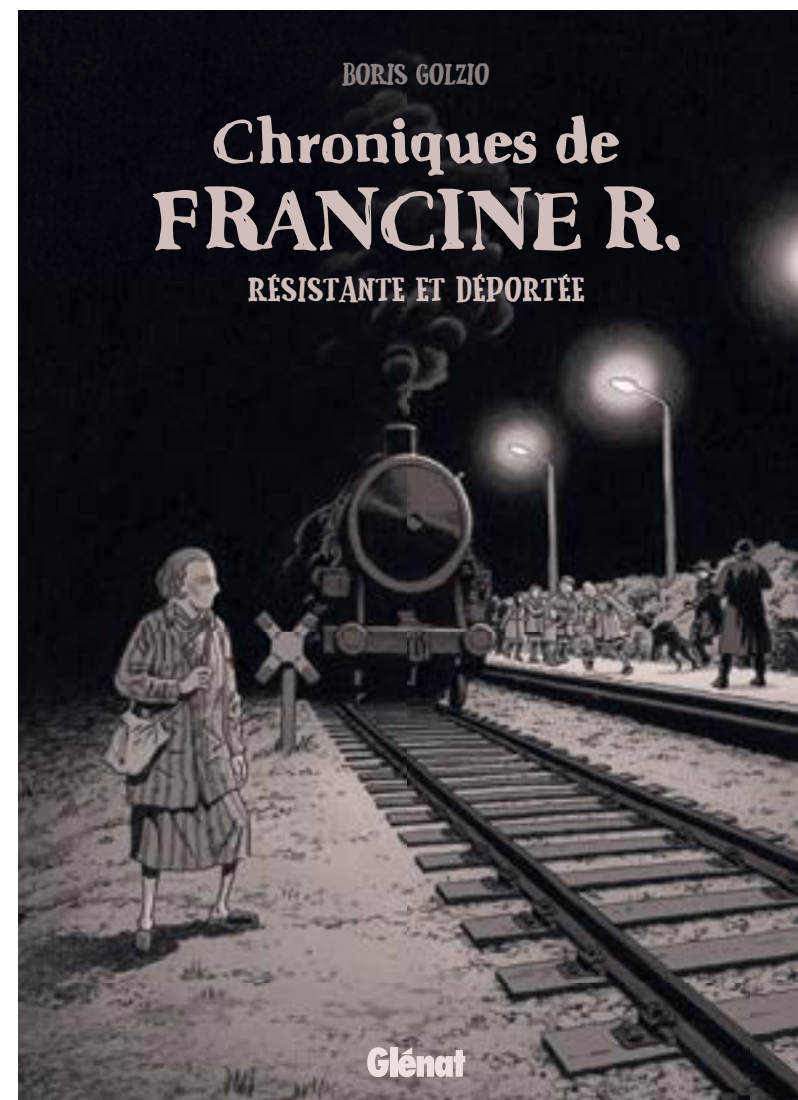
Tout à mon travail de restitution d'un récit sérieusement documenté, je n'ai perçu que tardivement la forme d'hommage à Francine qu'avait pris l'album. Et l'aspect documentaire des *Chroniques de Francine R.* a vite été remarqué : tôt, des professeurs d'histoire m'ont assuré vouloir les utiliser en classe. Le matériel pédagogique concernant cette période de l'histoire

serait rare : il y aurait d'un côté des ouvrages historiques trop durs pour les adolescents et, d'un autre, des œuvres de fiction qui n'ont pas leur place en classe. En 2021 paraîtra une édition allemande de l'album, à l'instigation du Mémorial de Ravensbrück qui veut l'utiliser comme outil pédagogique. Pour ce type d'institutions constamment à la recherche de supports adaptés pour motiver le jeune public, la BD est un outil idéal. Pour cette édition, 13 pages et le plan final montrant le KZ ont été actualisées, parce que les connaissances sur Ravensbrück et sa compréhension ont évolué depuis 2018 et que la BD est un média souple qui s'adapte.

Dans la dernière scène, j'ai couché des réflexions improvisées qui me venaient en toute fin de réalisation de l'ouvrage, en 2018. En 2020, la phrase «il ne faut jamais baisser les bras» m'est apparue pertinente. Elle fait que l'histoire de Francine, de celle des femmes de Ravensbrück, de celles qui sont revenues comme de celles qui ne le sont pas, cette Histoire avec un grand «H» continue de m'accompagner au quotidien. Pour conclure avec un symbole, l'album a été réalisé à une adresse au nom qui m'est cher : rue Berty Albrecht⁹.

8. Ainsi nommés car les véhicules étaient entièrement peints en blanc, simplement ornés d'une croix rouge et du drapeau suédois.

9. Berthie Pauline Mariette Wild, dite Berty Albrecht (1893-1943), résistante française, une des six femmes Compagnons de la Libération.



Encore que c'est bien étonnant qu'ils aient pris des égards, mais enfin c'était des Allemandes. Et toute la journée elles arrosaient les cailloux. Voilà ce qu'elles faisaient, c'était des travaux forcés.



Où alors on leur faisait traîner un rouleau dans les rues. Dans le temps il n'y avait pas ce qu'on a maintenant donc c'était un rouleau à main. Elles n'étaient peut-être que trois-quatre pour traîner ça, quand il aurait peut-être fallu qu'elles soient dix! C'était vraiment les travaux forcés.



© Glénat/Boris Golzio

Page 52 : le travail forcé à Ravensbrück.

Les prisonnières, on bouffait les cheveux avec.



Je ne sais même pas comment ça passait parce que maintenant quand j'ai un haricot avec un fil, et bien il ne passe pas! Et là-bas, bah ça passait.

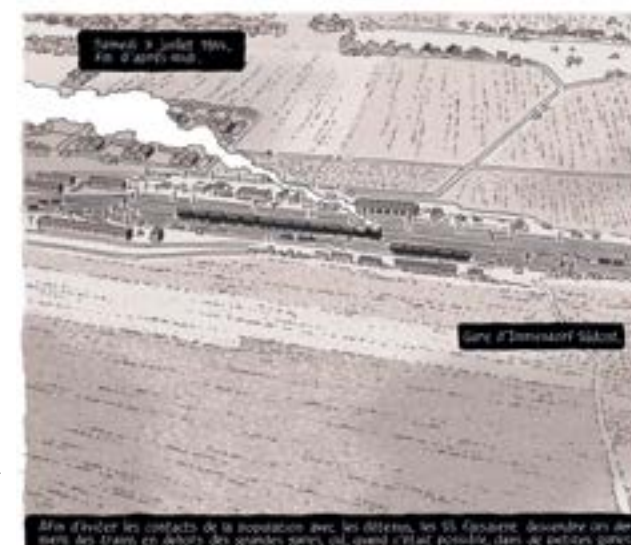


On crevait de faim, on était battus.



© Glénat/Boris Golzio

Page 62 :
le transfert
vers Watenstedt.



Page 63 :
Arrivée à Immendorf
pour le Kommando
de Watenstedt.

© Glénat/Boris Golzio

EJ La délégation aux droits des femmes du CESE et son action

Emelyn WEBER – Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) du CESE. Engagée à la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), elle préside la fédération de Metz jusqu'en 2017.

Au CESE, elle représente également le Forum français de la jeunesse (FFJ). En décembre 2016, elle a co-rapporté un avis sur la construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux et, en mai 2018, un avis sur les parcours et politiques d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile dans l'Union européenne.

Raphaëlle MANIÈRE – Vice-présidente de la DDFE. Cheminote dans le Jura, elle est syndicaliste à la CGT. Elle est membre du collectif confédéral femmes mixité et pilote de la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT.

Une des caractéristiques de l'Histoire des femmes est qu'elle sort, qu'elle émerge avec lenteur de l'invisibilité et du silence. Si le CESE est une institution d'un certain âge, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité a fêté ses 20 ans peu après la rencontre du 24 septembre. Elle est donc jeune et a été créée dans un moment politique qui fait suite à la lutte féministe engagée dans les années 1980, notamment par Gisèle Halimi, pour la parité en politique et qui a abouti en 1999 à une modification de la loi.

Sur impulsion de la sénatrice communiste Hélène Luc, le débat parlementaire sur la création des délégations aux droits des femmes et à l'égalité (les DDFE) du Sénat et de l'Assemblée nationale s'inscrit dans ce même calendrier de la révision constitutionnelle sur la parité ; et le CESE va alors aussi créer sa propre délégation en 2000.

L'intérêt est évident : donner de la visibilité aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société et dans le monde. Les donner à voir,

c'est permettre la conscientisation d'inégalités mais surtout la transformation, le changement : voir la place des femmes dans le monde, c'est comprendre les systèmes de domination et agir pour les éradiquer. C'est donc un des défis que s'est proposée de relever la délégation ces vingt années durant, que ce soit à travers ses études (par exemple : Femmes et précarité ; Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès ; Agir pour un espace public égalitaire ; Femmes et entrepreneuriat) et travaux, sa mission de veille au profit de l'ensemble des formations de travail du Conseil ou encore par sa participation active à cette initiative. En effet, regarder la marche du monde sous le prisme de l'égalité de genre est un gage pour agir en faveur de la cohésion sociale : chaque progrès réalisé en faveur des droits des femmes profite in fine autant aux femmes qu'aux hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel et l'une des valeurs fondatrices

du pacte républicain. Cet impératif d'égalité est la condition pour que les femmes puissent exercer pleinement leur citoyenneté. Or, malgré des avancées juridiques majeures, une évolution des pratiques sociales et une médiatisation croissante, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est pas encore réalisée ! Ni au travail, ni dans les sphères de pouvoir, ni dans le partage des tâches domestiques et des responsabilités familiales et encore moins sur la question des violences sexistes et sexuelles. L'« illusion » de l'égalité est donc bien là, confortée par une confusion entre l'égalité quantitative (parité, mixité) et l'égalité qualitative (culture de l'égalité dans toutes les sphères de la société). Dans ce contexte, la lutte pour l'égalité réelle reste donc nécessaire pour la DDFE.

Les combats actuels des femmes sont nombreux et résonnent de façon singulière avec les apports présentés tout au long des premières parties de la rencontre. Nous pouvons bien sûr mentionner la lutte des femmes pour obtenir le permis de conduire, combat largement incarné par Loujain Al-Hathloul, devenue un des piliers du féminisme dans les pays du Golfe. Elle a été condamnée fin décembre à cinq ans et huit mois de prison par un tribunal spécialisé dans les affaires antiterroristes. Citons également la situation des femmes ouïghoures en Chine, qui dénoncent avoir subi un avortement forcé, des humiliations sexuelles au moment des douches dans les « camps de rééducation », ou avoir été stérilisées à leur insu.

Nous revenons toujours à cette grande question : à qui appartient le corps des femmes ? Le mouvement MeToo permet depuis 2017 de remettre au cœur des enjeux d'égalité celle du corps et, à cette question, la réponse n'est pas encore évidente pour tous et toutes ! L'historique combat des femmes à disposer de leur corps traverse de nombreuses sociétés et fait constamment l'objet d'avancées majeures comme en Argentine, où enfin la lutte des femmes a permis la légalisation de l'avortement, mais également de reculs graves comme en début d'année en Pologne. La constance de la mobilisation des femmes reste incontestable, malgré tous les risques que cela peut leur faire malheureusement courir !

Les formes de répression sont très différentes en fonction des époques, des trajectoires, des sujets de lutte des femmes. Mais les violences particulièrement sexuelles à leur égard sont récurrentes et montrent en partie la spécificité d'une histoire qui ne doit pas se raconter qu'au masculin. D'où l'importance des prises de parole de Dafroza Gauthier et de Nadia Tahir : il s'agit de restituer une histoire à partir de témoignages, c'est-à-dire partir des rescapées, pour nommer les coupables car il y a une absence d'archives, et à cet endroit la survivante est d'autant plus essentielle qu'elle ne devait pas survivre ! Ce qui s'applique sur la parole des vivantes du génocide du Rwanda ou de la déportation s'applique aussi pour les femmes victimes de violences sexuelles : subir un viol c'est mourir, les femmes

parlent « d'une petite mort » ; c'est avoir une amnésie traumatique qui peut durer vingt ans, c'est l'absence de preuves sauf celle du récit qu'elles font un jour, c'est DIRE pour faire vivre les violences et les dénoncer.

Nous souhaitons ici faire le lien avec les enjeux de transmission qui suppose

cette visibilité de l'histoire des femmes pour nourrir les combats d'aujourd'hui : mettre en lumière la place des femmes dans l'histoire, dans les sociétés d'hier et d'aujourd'hui, reste une nécessité pour faire grandir l'exigence d'égalité et de compréhension de leur rôle dans l'histoire.

Femmes dans des combats plus contemporains

Préambule

Dans le cadre de la journée d'étude consacrée aux femmes dans la déportation le 24 septembre 2020 au Conseil économique, social et environnemental, et compte tenu à la fois de la spécificité de cette déportation et de la place qu'ont occupée les femmes à leur retour dans l'espace mémoriel public et dans le combat politique post-Second Guerre mondiale, il a semblé aux organisateurs de cette journée du plus haut intérêt de prolonger leur réflexion historique en mettant la focale sur le rôle des femmes dans des drames plus récents et lui faisant écho. Lorsque surviennent des massacres, qu'ils soient d'origine raciste, politique ou religieuse, ce sont bien en effet les femmes, épouses et/ou mères, gardiennes de la « mémoire familiale », qui sont souvent les seules à porter le souvenir des disparus ou massacrés.

Il a été fait appel à deux voix différentes pour aborder cette question. La première est celle d'une femme dont la famille a été victime du génocide des Tutsis au Rwanda et qui porte en elle les stigmates de ce drame. La seconde est une historienne spécialiste de l'Amérique du Sud qui évoque le rôle des femmes argentines et leur courage pour affronter publiquement pendant des semaines la dictature Videla et demander des comptes sur le sort

de « leurs disparus ». Elles furent désignées par le terme « les folles de mai », qui en dit long sur la considération avec laquelle les traitait le régime. Bien d'autres exemples pourraient être cités sur ce combat des femmes pour la mémoire et la réparation. Qu'il s'agisse du génocide politique perpétré par les Khmers rouges au Cambodge, des crimes commis au nom du fanatisme religieux radical par les Talibans, Al Quaida ou Daech, ou encore des « printemps arabes » dont les femmes sont souvent à l'origine, partout des femmes, victimes survivantes ou simples témoins, se mobilisent. Souvent victimes des violences masculines, elles incarnent l'histoire dans sa durée, et bien davantage que les hommes, celle de la détresse humaine. Qu'on se souvienne de ces femmes tsiganes, témoins au procès de Suhren, ex-commandant du camp de concentration de Ravensbrück, encore pétrifiées d'horreur et d'effroi à la barre, à la seule évocation de ce qu'elles venaient raconter sur le sort réservé aux femmes et enfants Tsiganes par les SS et les médecins nazis de ce camp, ou de celles qui survécurent à l'internement et à la misère des camps sous le régime de Vichy.

S. W et Y. L.

EJ Une femme engagée dans le combat pour la justice et la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda : Dafroza Gauthier

Dafroza Gauthier, première intervenante, s'est engagée de façon emblématique pour que justice soit rendue aux victimes du génocide des Tutsis du Rwanda. Elle s'y est impliquée pendant plus de vingt cinq ans avec son mari. Sa communication combine à la fois témoignage et rappel du contexte dans lequel le génocide a été perpétré, soulignant son articulation avec l'ancienne domination coloniale belge et la présence militaire française qui lui a succédé. Aux côtés de son mari, Alain Gauthier, elle revient sur son parcours personnel et explique son engagement.

« Je suis née au Rwanda et j'appartiens à la communauté Tutsi »... Dès l'âge de 5 ans, elle a connu la violence. À la mort du roi en juillet 1959, un conflit de pouvoir oppose les Hutus, démographiquement majoritaires, et les Tutsis, minoritaires, mais qui assumaient la plupart des responsabilités politiques. Pourchassés, 200 000 d'entre eux s'exilent alors en Ouganda avec le dernier gouvernement. En 1961, à la suite d'un référendum, la République est instaurée et aux élections qui suivent les Hutus obtiennent 80 % des sièges à l'Assemblée. Les humiliations et discriminations à l'égard des Tutsis se multiplient alors. Plusieurs vagues de départ de Tutsis se succèdent. Le sien date de 1973, alors que les pogroms se multiplient contre les Tutsis, chassés des écoles, privés de travail et exclus de la vie politique. De nombreux intellectuels se réfugient dans les pays limitrophes. Elle part au Burundi, puis gagne la

France rejoindre un frère aîné. Elle se marie en France en 1977. Elle a trois enfants et continue de rendre visite à sa mère demeurée au Rwanda... En 1990, la guerre éclate entre les Tutsis immigrés, constitués en armée de libération, le FPR, et le pouvoir Hutu du président Habyarimana. Elle dure du 1^{er} octobre 1990 jusqu'en août 1993, avec la signature des accords de Paix d'Arusha qui mettait en place le partage du pouvoir entre les exilés Tutsi, le gouvernement en place et les partis politiques d'opposition.

Le 7 avril 1994, au lendemain de la mort du président Habyarimana, dont l'avion est abattu par un missile, cet assassinat déclenche le début du génocide contre les Tutsis. « On a décimé nos familles, des familles entières, femmes, enfants, bébés, personnes âgées... dont le seul crime est d'être né tutsi... Nous avons assisté impuissants depuis la France à leur mis à mort qui a duré plusieurs semaines, cent jours

exactement, et qui a emporté plus d'un million de Tutsis, dont plusieurs membres de ma famille. »

Puis elle ajoute : « Nous étions anéantis, nous avons alerté partout : les politiques, les journalistes, interpellé l'opinion publique, écrit au président de la République, nous avons organisé des manifestations plusieurs fois en France et partout en Europe, mais tout cela sans aucun résultat. Et pendant ce temps, le génocide se déroulait sous nos yeux, les Tutsis du Rwanda avaient été exterminés à hauteur de plus d'un million. À la sortie du génocide, il a fallu s'organiser. Tout d'abord, nous avons commencé par compter, non pas nos morts, car trop nombreux, mais compter les éventuels survivants. Des enfants orphelins erraient un peu partout dans le Rwanda et les pays limitrophes. Ils nous étaient signalés par la Croix-Rouge et par des connaissances. Pour notre part, nous avons pu accueillir deux petits neveux qui avaient pu être évacués à Bujumbura, au Burundi. Nous avons essayé de secourir comme on a pu par des actions de solidarité. C'était en août-septembre 1994. En 1996, nous sommes retournés au Rwanda avec toute la famille, et ce fut un grand choc. Plus personne, des lieux méconnaissables, des maisons en ruines ou totalement détruites, la végétation avait poussée et envahi les espaces... Il a fallu se mettre à l'évidence et affronter le néant... le monde de l'après-génocide... l'année zéro... »

Dès cette année 1996, elle explique comment elle a ressenti « comme une urgence de recueillir des témoignages et, en premier lieu, ceux des survivants de notre famille qui nous ont raconté

leur calvaire. » Elle y est retournée encore en famille en 1997, en 1998 et les années qui ont suivi... Elle a repris ce recueil de témoignages en élargissant le cercle. « À partir de là, dit-elle, on a commencé à s'interroger sur ce qu'on devait en faire. Nous nous sommes adressés à un avocat pour savoir ce qu'on pouvait engager comme action en France contre des responsables du génocide qui avaient fui le Rwanda. » Elle remarque que depuis 1994 des personnalités importantes impliquées dans les massacres et certains grands commanditaires du génocide étaient venus se réfugier en France. Et c'est au printemps 2001 que la Belgique a jugé les premiers génocidaires pour crimes contre l'humanité. Elle se rappelle : « Nous avons assisté au procès de ces personnes ayant commis le génocide à Butare dans le sud du Rwanda », précisément les lieux dont elle est originaire et où elle a passé son enfance. Parmi les victimes, un universitaire, qui était un de ses amis, avait été massacré avec toute sa famille. Le frère de la victime a créé en Belgique un collectif afin d'initier et préparer ce procès. Et c'est à la sortie de ce procès dit des « Quatre de Butare », qu'elle et son mari ont initié à leur tour un collectif pour faire traduire en justice les présumés coupables qui se trouvaient en France. « Nos compatriotes de Belgique nous ont donné l'audace. Et, en novembre 2001, avec quelques amis, nous avons créé le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (le CPCR), dont l'objectif était de faire juger les présumés coupables. Ainsi, nous avons un cadre légal pour agir. À ce jour, le bilan

est maigre. Nous avons eu deux procès et trois condamnations : le premier procès a jugé un capitaine de la garde présidentielle et l'a condamné à vingt-cinq ans de détention. Le deuxième procès a été celui de deux maires de l'est du Rwanda qui ont été condamnés tous les deux à la détention à perpétuité. Aujourd'hui, trente dossiers sont entre les mains des juges d'instruction, mais les procédures traînent en longueur... Vingt-six ans après le génocide, on ne peut que constater cette lenteur. À ce rythme on ne pourra jamais juger tous les responsables du génocide. »

Elle ajoute : « Un procès aura lieu prochainement devant la cour d'assises de Paris, celui d'un milicien de Kibuye, à l'Ouest du Rwanda. Comme on peut l'imaginer, c'est un travail de titan pour des citoyens ordinaires comme nous. Nous avons eu la chance d'avoir des avocats qui se sont engagés à nos côtés dès 2001 et qui nous ont épaulés – ils ont fait un travail colossal, nous leur sommes très reconnaissants. Ce sont des procès qui durent plusieurs semaines et ils nous faut trouver des fonds nécessaires à chaque procès. »

Dafroza Gauthier conclut en insistant sur son rôle et le besoin de justice pour les victimes et pour toute la société. « Il ne faut pas oublier que le génocide est un crime commis contre l'humanité entière. Cette action pour la justice est salutaire. C'est aussi une forme de thérapie pour les survivants rescapés, pour toutes les victimes,

c'est une aide pour les sortir du gouffre dans lequel le génocide les a plongés... Nous avons la chance d'être deux dans cette quête de justice, en première ligne sur le terrain mais appuyés par le Collectif des parties civiles : sans son soutien moral et financier, cette action serait difficile, voire impossible. Pour nous, la justice est la seule réparation morale que nous pouvons offrir aux victimes (...) Elle désigne les bourreaux, réhabilite ainsi la victime et lui permet d'avoir une sépulture digne. Notre travail pour la justice est aussi mis au service de l'histoire au travers des informations récoltées, des entretiens suscités au moment de la constitution des dossiers. Aussi, cela permet d'écrire l'histoire du génocide, l'histoire des lieux et des villages où il s'est déroulé, dès lors qu'on a la chance d'avoir un procès de ces lieux. Ainsi, la justice est au service de la mémoire que nous devons transmettre. Nous qui sommes de la première génération ayant vécu en direct le génocide, nous avons une énorme responsabilité, celle de la reconstruction, celle d'être des passeurs de cette mémoire... »

Dans le sillage des anciennes déportées qui avaient mené leurs combats après-guerre, Dafroza Gauthier, à travers ses propos, donne sa pleine dimension à son engagement de femme dans un combat pour la justice, la mémoire et l'histoire.

**Propos rapportés et commentés
par Serge Wolikow**

EJ Le rôle et l'action des associations de mères et femmes de disparus en Argentine durant la dictature militaire

Nadia Tahir – Maîtresse de conférence à l'Université de Caen Normandie. Titulaire d'un doctorat d'études romanes (espagnol) sur « Les associations de victimes de la dictature : politiques de droits de l'homme et devoir de mémoire en Argentine (1976-2007) », elle a publié en 2015 « Argentine. Mémoire de la dictature » aux Presses universitaires de Rennes.

Résumé : Nadia Tahir rappelle l'ampleur et la diversité des dictatures en Amérique latine et la fréquence des coups d'État militaire en Argentine, dont celui de 1976 ne suscita pas de réaction massive d'opposition. Pourtant, très vite, la junte militaire menait une répression violente pour briser toute velléité d'opposition et éliminer ses adversaires idéologiques. Parmi les formes de répression qui firent des milliers de victimes, elle a eu recours aux disparitions et détentions arbitraires comme moyen de terreur. La mobilisation des mères des disparus s'inscrivit alors comme une des formes les plus singulières du combat pour obtenir avant tout des informations sur le sort des disparus. L'engagement exemplaire de ces femmes, mères et grand-mères de disparus, puis de leurs filles, s'est poursuivi et élargi bien au-delà de la chute de la dictature en 1983, jusqu'à aujourd'hui.

Mots-clés : Amérique latine, Argentine, dictatures, disparitions, femmes de mai.

En Amérique latine, les années 1960-70 ont été particulièrement sombres, marquées par la multiplication des dictatures militaires, d'abord en Amérique centrale dès les années 1930, puis dans tout le sous-continent de l'Amérique du Sud. Dans le contexte de la guerre froide, l'aggravation des tensions a été sensible, notamment après la victoire de la révolution castriste à Cuba qui, pour les États-Unis, avait valeur d'exemple et constituait une menace d'autant plus grave que Castro avait obtenu en 1961 l'appui de l'URSS.

Les États-Unis ont intensifié leurs interventions dans le sous-continent, qui se sont traduites par leur soutien aux dictateurs et l'aide à la formation des militaires factieux. Le cas argentin présente une particularité qui tient au fait que les militaires sont intervenus régulièrement en politique depuis 1930 et de manière plus fréquente depuis 1955. À la suite en effet du coup d'État de 1955, une série de coups d'État militaires s'est produite en Argentine dont celui du 24 mars 1976 fut le point culminant. Ce bref rappel historique permet de mieux comprendre la manière dont les militaires ont conforté leur pouvoir. Les Argentins étaient habitués aux interventions militaires dans la politique, ce qui explique en partie que, face à ce dernier coup d'État, il n'y ait pas eu de réaction massive et directe. Mais dans les milieux politiques au pouvoir jusqu'alors, il n'y a pratiquement pas eu de réactions. Dès l'arrivée au pouvoir de la junte militaire, une répression idéologique systématique s'est développée,

dont une composante fut l'enlèvement et la disparition de personnes. La qualification de crime contre l'humanité de ce type de crime est introduite en droit en 1996. Ce type d'enlèvements et de disparitions forcées comme forme de répression avait déjà été pratiqué par l'Allemagne nazie, notamment par le biais du décret « Nacht und Nebel », qui permettait de déporter des individus dans le secret le plus absolu.

La dictature argentine le pratiqua à une échelle sans équivalent et pendant une très longue période. D'autres dictatures d'Amérique du Sud s'y sont livrées, comme au Brésil ou au Chili, mais celle d'Argentine les surpassa en nombre. De ce fait, la question des disparus a pris très tôt une importance considérable. Dès l'instauration de la dictature, les proches se sont mis en quête d'informations, car on ne savait rien de la façon dont les disparitions s'étaient déroulées ni par qui les personnes avaient été enlevées, même si la police ou les militaires étaient largement soupçonnés d'en être à l'origine. Ceux qui pratiquaient les enlèvements opéraient sans signe distinctif et sans uniforme. Une personne pouvait être enlevée en plein jour devant témoins. La destination de ceux qui venaient d'être enlevés était tenue secrète, car le pouvoir niait être à l'origine des faits. Ainsi, des familles cherchaient à savoir où leurs enfants, dont l'âge moyen était d'environ 20-25 ans, étaient détenus. L'existence des prisons politiques, où la détention sans jugement était chose courante et le traitement des détenus abominable, était connue et permettait

parfois de savoir qu'ils étaient en prison. Pour quantité d'autres, le silence et le mystère restaient entiers. Au fil du temps, du fait de la mobilisation des proches et parce que certaines personnes détenues étaient réapparues, on a commencé à savoir ce qu'il en était de ce terrorisme d'État. Pendant la dictature, les juntas militaires successives qui se sont partagé le pouvoir entre l'armée de l'air, l'armée de terre et la marine, n'ont jamais reconnu avoir pratiqué la disparition forcée. Pourtant, ce terrorisme d'État était connu du peuple argentin dans la mesure où les services qui le mettaient en œuvre laissaient toujours des indices pour entretenir la peur dans la population. Même si la majorité des personnes enlevées était constituée de militants, ils pouvaient provenir de tous bords, de l'extrême gauche bien sûr qui avait pratiqué la lutte armée, aux membres d'associations, de syndicats, de partis, souvent des étudiants, voire des personnes n'ayant jamais eu d'activité militante mais qui étaient simplement proches des disparus. Le but était clairement de distiller une peur générale pour dissuader toute opposition et décourager la mobilisation des proches. Malgré tout, bien des familles se sont rapprochées d'organisations de défense des droits de l'homme ou de partis politiques.

C'est dans ces conditions que sont apparues des organisations comme celle des Mères de la place de Mai, ou des familles de disparus, puis des enfants de disparus. Il faut souligner l'importance du lien familial et le rôle très singulier des femmes dans ce

pays. Ce sont elles qui se sont mobilisées à travers le mouvement des Mères de la place de Mai, à Buenos Aires, où se trouvait le siège du gouvernement. Leur mobilisation s'explique pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'un grand nombre d'entre elles étaient mères au foyer et avaient la possibilité de faire des démarches, de chercher des informations sur leurs fils ou filles disparus. De plus, étant donné le discours sur le rôle fondamental de la famille et du catholicisme entretenu par la dictature, elles estimaient qu'on ne ferait rien à des femmes, qu'elles ne risquaient pas d'être enlevées ni même arrêtées. Or ce ne fut pas le cas : elles ont été réprimées, certaines mêmes, parmi les fondatrices, ont été enlevées et assassinées par des commandos militaires. Leur rôle a été prépondérant dans ce vaste mouvement de réclamation, malgré la répression et les mesures prises par la junte pour déconsidérer ces femmes et les faisant passer pour « folles » parce qu'elles défilaient toutes les semaines, le jeudi, devant le palais du gouvernement, dans le sens antihoraire pour symboliquement savoir à quel moment et comment leurs enfants avaient disparu. Leur action a eu un retentissement international. Elles ont reçu des soutiens importants d'opinions publiques ou de personnalités connues comme certains prix Nobel de la paix, des chanteurs célèbres, etc. Mais c'est surtout après la dictature qu'elles ont pu obtenir des résultats, en s'appuyant notamment sur les organisations de défense des droits de l'homme, comme le Centre

d'études légales et sociale (CELS). Elles ont contribué à ce que de nombreuses actions en justice soient engagées contre les responsables de ces crimes.

Depuis quarante ans, ces procédures judiciaires se poursuivent. Ces femmes ont donné par là une visibilité à l'action contre le terrorisme d'État de la dictature, mais surtout, après sa disparition en 1983, elles ont contribué à ce que la question des disparus – dont de nombreuses organisations évaluent le nombre à environ 30 000 – ne soit jamais évincée du débat public. Aujourd'hui, parallèlement aux procédures judiciaires, des combats de mémoire se sont engagés. Les associations qui, au départ, ont fondé leur action sur l'image des mères et grand-mères, ont été relayées par le militantisme des enfants. Puis, au fil du temps, la question même du rôle des femmes dans la société s'est imposée. Elles

se sont rapprochées d'organisations féministes, sous l'impulsion de jeunes femmes qui les ont rejointes dans les décennies qui ont suivi la dictature.

L'organisation des Mères de la place Mai existe toujours et continue de manifester chaque jeudi en scandant des mots d'ordre qui ont encore à voir avec la justice pour les disparus mais qui se sont élargis à des revendications sociales dont celle du droit à l'avortement.

Aux côtés des fondatrices historiques âgées aujourd'hui de plus de 80 ans, les filles et petites-filles ont pris le relais. Les femmes sont désormais présentes et souvent majoritaires dans les organisations de survivants et d'enfants de disparus et de détenus. L'implication des femmes dans les mouvements associatifs est inséparable de leurs luttes contemporaines pour le respect et l'extension de leurs droits.

Contribuer à la revue

Articles

La revue prendra en compte et pourra publier des articles sur des sujets autres que ceux des dossiers thématiques, à condition qu'ils s'inscrivent dans le champ d'étude des grands conflits contemporains (de la répression et de massacres de masse, notamment) et de leurs enjeux interprétatifs sur le plan historiographique et des sciences sociales.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapporter à la plateforme éditoriale de la revue publiée dans le premier numéro, paru en juin 2013. La plateforme est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<http://fondationmemoiredeportation.com>

Comptes rendus de lecture

Vous pouvez également nous faire parvenir le compte rendu critique d'un ouvrage (15 000 à 20 000 signes) dont la thématique est en lien avec la plateforme éditoriale. Après expertise, il pourra être intégré dans la rubrique « Comptes rendus » de la revue.

La charte rédactionnelle est également consultable sur internet.

Se procurer la revue

ABONNEMENT ANNUEL - 2 NUMÉROS

Prix (frais de port inclus) : **30 €**

Règlement :

- **par virement direct** en indiquant l'objet : «ABONNEMENT REVUE EN JEU »

Compte La Banque Postale

Code IBAN : FR82 2004 1000 0119 5002 3W02 060

Code BIC : PSSTFRPPPAR

ou

- **par chèque**, à l'ordre de la Fondation pour la mémoire de la déportation.

ACHAT À L'UNITÉ

Prix au numéro : **17 €**

La revue *En Jeu* est désormais disponible en librairie.

Diffusion : PUS.

Fondation pour la mémoire de la déportation

30, bd des Invalides - 75007 Paris

email : revue.en.jeu@gmail.com - tél. : 01 47 05 81 26.

<https://fondationmemoiredeportation.com>

* * *

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DE NOS ABONNÉS

Le Comité de rédaction de la revue *En jeu, Histoire et mémoires vivantes* présente ses excuses à ses lecteurs abonnés pour l'interruption des numéros qui devaient paraître en juin et décembre 2020. Les abonnements souscrits en 2020 resteront en conséquence valables pour le cycle 2021. Le maximum sera fait pour rattraper un retard regrettable et indépendant de sa volonté.

Les revues anciennes peuvent être consultées sur la plateforme en ligne
Numerev : <https://en-jeu.numerev.com>